



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008



SECRETARIAT GÉNÉRAL
XD/JLL/SG/-08

VILLE DE MENNECEY

91540 - (ESSONNE)

☎ 01.69.90.80.30
FAX 01.64.57.00.41

ADRESSE POSTALE :
BOITE POSTALE N° 1
91541 MENNECEY CEDEX

Mennecey, le 4 avril 2008

Chère Collègue,
Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

Le 10 avril 2008 à 18h00 heures
Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS :

■ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1) LD13.08.36.155 Décision du Maire portant acceptation de la convention de mise à disposition de Melle LEBACQ, comédienne à la compagnie Strapathella, pour l'animation des ateliers pour le conservatoire municipal
- 2) LD13.08.46.160 Décision du Maire portant acceptation du contrat n°2008.0103-P1548 entre la ville de Mennecey et société Gaz de France (école Clos Renault)
- 3) LD13.08.63.162 Décision du Maire portant acceptation de la convention entre la ville de Mennecey et la ville de Viry-Chatillon pour le règlement des frais de restauration des enfants domiciliés à Mennecey et accueillis au service restauration scolaire de Viry-Chatillon pour l'année scolaire 2007/2008
- 4) LD13.08.63.163 Décision du Maire portant acceptation du contrat entre la ville de Mennecey et Gaz de France (29 rue de Milly)
- 5) LD13.08.70.164 Décision du Maire portant acceptation du contrat d'entretien pour l'arrosage automatique des terrains de sports avec la société SIREV
- 6) LD13.08.71.165 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation avec l'association « L'herbe folle » pour une manifestation Contes surprises à la bibliothèque

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES:

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN.

1. Approbation du compte de gestion du Budget Principal
2. Approbation du compte de gestion du Budget eau potable
3. Approbation du compte de gestion du Budget assainissement
4. Approbation du compte administratif du Budget Principal
5. Approbation du compte administratif du Budget eau potable
6. Approbation du compte administratif du Budget assainissement
7. Affectation du résultat 2007 au BP

8. Vote des taux d'impositions communales
9. Vote du Budget primitif Principal
10. Vote du Budget primitif eau potable
11. Vote du Budget primitif assainissement
12. Subvention aux associations sportives et culturelles
13. Subvention à l'Espace Culturel
14. Acceptation des règlements de factures payées par Internet.

II / ENVIRONNEMENT :

Rapporteur : Anne Marie DOUGNIAUX

15. Création du conseil local de l'environnement
16. Etude du « bassin versant de la rivière Ecole et des affluents » : quote-part de la Ville.

III/ AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Xavier DUGOIN

17. Désignation des délégués au SICE-HM
18. Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège Parc de Villeroy et du Lycée Marie Laurencin
19. Désignation des membres de la commission consultative des services publics locaux
20. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs
21. Désignation des membres de la commission des délégations de service public
22. Désignation du correspondant Défense
23. Délibération modificative CTP/CHS

IV/ DIVERS :

Xavier DUGOIN,
Maire.



BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),
Agissant en qualité de ...
Donne pouvoir pour me représenter

A

Lors du Conseil Municipal du.....

Date et signature :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2008

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Présents à la séance : 33 puis 32

L'an deux mille huit, le 10 avril à dix-huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de trente trois puis trente deux au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Xavier DUGOIN, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Jean-Marc RITA LEITE, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, André PINON, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL, Patricia MOULÉ, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Maria RIVEROS, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES, Thierry GUEZO (jusqu'à 20h50), Birgit TOLLNER, Matthieu RAYNAUD, Alice SEBBAG, Jouda PRAT, Claude GARRO

POUVOIR :

Thierry GUEZO pouvoir à Christian RICHOMME (à partir de 20h50)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Madame Maria RIVEROS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

BUDGET GENERAL

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 ETABLI PAR MADAME
LE RECEVEUR MUNICIPAL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2007,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2008

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOPTÉ le Compte de gestion de l'exercice 2007 conformément aux documents joints.

Xavier DUGOIN
Maire.



ADOPTÉ A LA MAJORITE.	
POUR : 31	<input type="checkbox"/>
CONTRE : 0	<input type="checkbox"/>
ABSTENTIONS : 2	<input type="checkbox"/>
ABSENT : 0	<input type="checkbox"/>

BUDGET EAU POTABLE

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 ETABLI PAR MADAME
LE RECEVEUR MUNICIPAL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2007,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2008

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOpte le Compte de gestion de l'exercice 2007 conformément aux documents joints.



Xavier DUGOIN

Maire.

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2
ABSENT : 0

BUDGET ASSAINISSEMENT

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 ETABLI PAR MADAME
LE RECEVEUR MUNICIPAL.**

LE CONSEIL MUNICIPAL.

APRES avoir entendu le rapport du Maire sur l'exécution du budget de l'exercice 2007,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif de la commune,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 2 avril 2008

APRES EN AVOIR DELIBERE ,

ADOPTE le Compte de gestion de l'exercice 2007 conformément aux documents joints.



Xavier DUGOIN

Maire.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2

ABSENT : 0

BUDGET GENERAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-12,

Vu l'avis de la commission de finances en date du 2 avril 2008,

APRES avoir entendu le rapport du Maire-Adjoint chargé des finances sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2007,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de Mennecy,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le Compte Administratif, du budget principal du Maire, de l'exercice 2007 et le compte de gestion du Comptable Public du même exercice conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses :	4 880 809,76 €
Recettes :	5 503 234,10 €
Excédent de l'exercice :	622 424,34 €
Déficit antérieur :	1 501 831,34 €
<u>Déficit de clôture :</u>	<u>879 407,00 €</u>

Correction du déficit de clôture après intégration des restes à réaliser :

Dépenses	Recettes
1 247 741,00 €	542 452,00 €

Section FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	14 733 906,54 €
Recettes :	15 356 431,90 €
Excédent de l'exercice :	622 525,36 €
Excédent antérieur :	506 828,24 €
<u>Excédent de clôture :</u>	<u>1 129 353,60 €</u>

Excédent global de clôture : **249 946,60 €**

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2
ABSENT : 0

Xavier DUGOIN

Maire.



OBJET : BUDGET EAU POTABLE**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 avril 2008 ,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2007,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'eau potable,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE le compte administratif 2007 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	108 351,57 €
. Recettes	:	39 780,35 €
. Déficit de l'exercice	:	- 68 571,22 €
. Excédent antérieur reporté	:	37 477,72 €
. Déficit de clôture	:	- 31 093,50 €

Section Exploitation :

. Dépenses	:	57 027,12 €
. Recettes	:	80 493,93 €
. Excédent de l'exercice	:	23 466,81 €
. Excédent antérieur reporté	:	386,86 €
. Excédent de clôture	:	23 853,67 €

DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE : - 7 239,83 €

Le Maire
Xavier DUGOIN



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2
ABSENT : 0

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

LE CONSEIL MUNICIPAL.

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 avril 2008,

APRES lecture des documents budgétaires chapitre par chapitre,

APRES examen des balances de la section investissement et de la section fonctionnement du compte administratif 2007,

APRES lecture des opérations inscrites au compte administratif du budget de l'assainissement,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE le compte administratif 2007 qui s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section investissement :

. Dépenses	:	319 785,16 €
. Recettes	:	278 830,31 €
. Déficit de l'exercice	:	- 40 954,85 €
. Excédent antérieur reporté	:	59 514,27 €
. Excédent de clôture	:	18 559,42 €

Section Exploitation :

. Dépenses	:	162 922,46 €
. Recettes	:	177 276,58 €
. Excédent de l'exercice	:	14 354,12 €
. Déficit antérieur reporté	:	- 5 183,43 €
. Excédent de clôture	:	9 170,69 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : 27 730,11 €



Le Maire
Xavier DUGOIN

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2
ABSENT : 0

BUDGET GENERAL**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2007****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2007,

CONSIDERANT le besoin de financement d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 1 129 353,60 € et l'adoption de ce résultat lors de la séance du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008,

CONSIDERANT les reports d'investissement (Dépenses 1 247 741 €), (Recettes 542 452 €).

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,

APRES avis de la Commission des Finances du 2 avril 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Au profit du compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 129 353,60 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

SERVICE FINANCIER

VOTE DES TAUX D' IMPOSITION 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2331-1 et L 2331-3

Considérant la notification par l'administration fiscale des bases d'imposition prévisionnelles pour 2008,

Soit :

- 27 239 000 Euros pour la taxe d'habitation
- 17 116 000 Euros pour le foncier Bâti
- 63 300 Euros pour le foncier non Bâti

APRES avis de la Commission des Finances en date du 2 avril 2008,

APRES DELIBERATION,

DECIDE en conséquence de fixer le produit fiscal à 6 754 243 Euros, selon le détail ci-dessous :

- 4 096 746 Euros pour la Taxe d'habitation
- 2 594 786 Euros pour le Foncier Bâti
- 62 711 Euros pour le Foncier non Bâti

et fixe les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2008 à :

- 15,04 % Taxe d'Habitation
- 15,16 % Foncier Bâti
- 99,07 % Foncier non Bâti

Conformément au principe de fiscalisation des participations du SIARCE, la somme de 262 011,76 € (représentant la participation de la commune de Mennecy au titre de l'année 2008) n'est pas incluse dans le montant des impôts à percevoir.

Xavier DUGOIN



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2
ABSENT : 0

SERVICE FINANCIER**BUDGET PRIMITIF 2008****BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat d'orientation budgétaire en date du 20 février 2008,

APRES examen de la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé inscrites au compte 6574 du Budget Primitif 2008 et dont le détail est joint en annexe du dit document budgétaire,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES saisine de la Commission des Finances en date du 2 avril 2008 pour avis,

APRES DELIBERATION,

ADOPTE la répartition des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé dont le montant total s'élève à 260 250 Euros,

ADOPTE le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

BUDGET GENERAL :

Section Investissement	:	5 799 150 Euros
Section Fonctionnement	:	16 666 828 Euros

Xavier DUGOIN

Maire.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

POUR : 25
CONTRE : 6
ABSTENTION : 2
ABSENT : 0

Collong

OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU POTABLE 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 20 février 2008,

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 avril 2008,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le projet de BUDGET PRIMITIF 2008 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit (l'excédent de clôture d'exploitation de l'exercice 2007 étant affecté sur le fonctionnement au compte 002) :

BUDGET EAU POTABLE :

Section d'investissement : 59 945 €
Section d'exploitation : 108 603 €

Xavier DUGOIN
Maire



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 8
ABSENT : 0

Colloze

OBJET : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2008**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 20 février 2008,

VU l'avis de la Commission des Finances du 2 avril 2008,

APRES examen du document budgétaire et lecture faite des chapitres, tant en dépenses qu'en recettes,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le projet de BUDGET PRIMITIF 2008 qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit (l'excédent de clôture d'exploitation de l'exercice 2007 étant affecté sur le fonctionnement au compte 002) :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Section d'investissement : 418 829 €
Section d'exploitation : 253 073 €

Xavier DUGOIN
Maire

**ADOpte A LA MAJORITE**

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 8
ABSENT : 0

SERVICE FINANCIER

SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS (liste annexée au budget)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU l'ordonnance 2005-1027 du 26 août portant mesures de simplification du cadre budgétaire et comptable des communes,

VU les crédits inscrits au budget primitif en son article 6574,

VU l'avis de la commission des finances, en date du 2 avril 2008,

CONSIDERANT les actions apportées aux Menneçois par les associations ,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'accorder aux associations (autres que l'Espace Culturel) les subventions pour un total de 183 935 € (les montants figurant en listes annexes).

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2008.

Xavier DUGOIN

Maire.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

13

SERVICE FINANCIER

SUBVENTION 2008 ESPACE CULTUREL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4

VU la convention liant la commune à l'association Espace culturel,

VU l'avis de la commission des finances, en date du 2 avril 2008,

VU les crédits inscrits au budget primitif 2008 à l'article 6574,

CONSIDERANT les actions mises en œuvre par l'Espace Culturel,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'accorder à l'association Espace Culturel une subvention, inscrite au budget primitif d'un montant de 10 000 €

DIT que la somme allouée est inscrite au Budget Primitif 2008



Xavier DUGOIN

Maire.

ADOPTE A LA MAJORITE
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6
ABSENT : 0

16

DELIBERATION

OBJET : PAIEMENT PAR INTERNET

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-19,

Vu le contrat de service SP Plus signé avec la Caisse d'Epargne le 20.11.2007, pour la mise en œuvre du paiement des factures de crèches, centre de loisirs, cantine, école de musique etc....

Vu la commission des Finances en date du 2 avril 2008,

Considérant le risque de rejets des virements bancaires effectués par les administrés pour quelque raison que ce soit,

Considérant la demande faite à la commune par la Trésorerie Générale d'Evry pour délibérer expressément afin de prendre ce risque à sa charge,

APRES DELIBERATION

Décide que la commune prendra à sa charge les rejets de paiement résultant de la vente à distance par Internet.


**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

13 JUN 2006

- cent cinquantième

Pour le préfet,
Le chef de bureau,



OBJET : Création d'un Conseil Local de l'Environnement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L1111-2, L1112-15 et L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L141-2 du Code de l'Environnement,

VU la réunion d'information du 8 avril 2008, en présence des associations de protection de l'environnement et des associations foncières urbaines locales,

CONSIDERANT l'engagement de la commune en matière de protection de l'environnement, et son souhait d'agir de manière collective et transversale avec les représentants des associations ou structures actives en matière d'environnement et de santé publique,

Sur proposition du Maire,

APRES DELIBERATION,

DECIDE la création d'un Conseil Local de l'Environnement sur la commune de Mennecy, qui sera composé comme suit :

Groupe Majoritaire : 7 représentants

Groupe d'Opposition : 2 représentants

- Marie-Claire **CUTILLAS**
- Jean **FERET**
- Sylvie **PERUZZO**
- Gilles **BRANDON**
- Serge **RAYNEL**
- Jean-Marc **RITA LEITE**
- Anne-Marie **DOUGNIAUX**

- Birgit **TOLLNER**
- Jouda **PRAT**

Personnalités extérieures : 9 personnes, soit une personne de chaque association listée ci-dessous

- Associations de protection de l'environnement :
 - Essonne Nature Environnement
 - A.D.E.M.O
 - A.S.E.C
 - A.P.E.91
 - Eaux et Fontaines
 - A.S.S.E.P
 - A.B.A.D.E
- Association Piétons et Cyclistes du Val d'Essonne
- Association Foncière Urbaine Libre :
 - Regroupement des 7 AFUL Zac de la Ferme de la Verville

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette création, et à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire,
Xavier DUGOIN.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



17

DELIBERATION

OBJET : REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL CENTRE ESSONNE POUR L'ACTION EN FAVEUR DES HANDICAPÉS MENTAUX (SICE-HM).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

Vu la demande du Syndicat Intercommunal Centre Essonne pour l'action en faveur des Handicapés Mentaux (SICE-HM) de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Considérant que l'arrêté préfectoral de retrait de la commune de Mennecy de ce syndicat n'est pas encore pris, et qu'il convient de procéder à ces désignations,

Après vote,

Désigne :

Délégué titulaire : *Serge RAYNEL*

Délégué suppléant : *Matthieu RAYNAUD*



**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0**

DELIBERATION

**OBJET : ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU
CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE ET DU LYCEE DE
MENNECY**

Le Conseil Municipal,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L2121-33**

**Considérant suite au renouvellement général du Conseil Municipal qu'il
convient de procéder aux désignations des représentants de la commune au sein
des Conseils d'Etablissement du lycée Marie Laurencin et du collège du Parc de
Villeroy,**

Sur proposition du maire, après vote,

Sont désignés :

- Lycée Marie Laurencin :

3 Titulaires :

- Xavier **DUGOIN**
- Cyril **MOREAU**
- Brigitte **PASQUES**

3 Suppléants :

- Sylvie **PERUZZO**
- Marie-Paule **ALBANET**
- Jouda **PRAT**

- Collège Parc de Villeroy :

3 Titulaires :

- Xavier **DUGOIN**
- Stéphanie **MORLON GIMENEZ**
- Jouda **PRAT**

3 Suppléants :

- Annie **PIOFFET**
- Christian **BOUARD**
- Thierry **GUEZO**

**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0**



DELIBERATION

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1413.1,

CONSIDERANT que les communes doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services qu'elles confient à des tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière,

APRES VOTE,

FIXE à 7 le nombre de représentants du Conseil Municipal :

5 pour le groupe majoritaire :

- Anne-Marie **DOUGNIAUX**
- Alain **DRAGOMAN**
- Sylvie **PERUZZO**
- Catherine **FOUQUE-GUILLIET**
- Alain **LE QUELLEC**

2 pour le groupe d'opposition :

- Alice **SEBBAG**
- Claude **GARRO**

ACCEPTTE les représentants d'associations locales et /ou fédérations suivantes :

- | | | |
|---|---|------------------|
| • Association Eaux et Fontaines | : | Madame POITVIN |
| • Association ASEC | : | Monsieur PAUMIER |
| • Association APE 91 | : | Madame JEAN |
| • Association ASSEP | : | Madame AUDIC |
| • Association Piétons et Cyclistes du Val d'Essonne | : | Monsieur KOLSKI. |
| • Essonne Nature Environnement | : | 1 représentant |
| • ADEMO | : | 1 représentant |

**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de la commission de Délégation de Service Public,

Après vote,

Sont élus :

TITULAIRES

Liste majoritaire :

- Marie-Claire **CUTILLAS**
- Annie **PIOFFET**
- Marie-Paule **ALBANET**
- Alain **LE QUELLEC**

Liste d'opposition :

- Alice **SEBBAG**

SUPPLEANTS :

Liste majoritaire :

- Anne-Marie **DOUGNIAUX**
- Serge **RAYNEL**
- Jean-Marc **RITA LEITE**
- Jean-Philippe **DUGOIN**

Liste d'opposition :

- Claude **GARRO**

Le Maire,
Xavier DUGOIN.



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire du ministère de la Défense en date du 26 octobre 2001 organisant la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune,

Vu la demande de Monsieur Le Préfet de l'Essonne en date du 27 mars 2008 afin de désigner ce correspondant défense

Considérant qu'il convient de désigner ce correspondant parmi les membres du Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Désigne *Monsieur Romain BOSSARD* correspondant défense de la commune.



**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**

ADOpte A L'UNANIMITE

**POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0**

DELIBERATION

OBJET : COMPOSITION DU CTP/CHS : COLLEGE « ELUS » ET COLLEGE « AGENTS »

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 8453 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique et le décret d'application 85565 du 30 mai 1985 articles 1et 2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2008 fixant la composition du Comité technique Paritaire à 10 membres titulaires : 5 pour le collège élus et 5 pour le collège agents et 10 membres suppléants,

Considérant que les élections des représentants du personnel n'auront lieu en principe que dans le dernier trimestre de l'année et que de ce fait le CTP/CHS reste en attente de cette échéance fixée à 6 membres titulaires,

Considérant d'autre part que le CTP/CHS reste dans notre type de collectivité une même entité et n'est pas dissocié,

Après délibération,

Rapporte la délibération préalable du 23 mars 2008,

Confirme que dans l'optique de l'élection future des représentants du personnel, le CTP/CHS sera fixé à 10 membres suppléants (5 pour le collège « élus », 5 pour le collège « agents »)

Désigne pour le CTP/CHS, après vote, les 3 représentants du Conseil Municipal suivants :

Membres titulaires
Groupe majoritaire
 - Xavier **DUGOIN**
 - Jean Marc **RITA LEITE**

Groupe d'opposition
 - Christian **RICHOMME**

Membres suppléants
Groupe majoritaire
 - Romain **BOSSARD**
 - Anne Marie **DOUGNIAUX**

Groupe d'opposition
 - Jouda **PRAT**

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Le Maire,
 Xavier **DUGOIN**.



MOTION concernant l'Aire de Grand passage des Gens du voyage située à Lisses

CONSIDERANT les stationnements répétés et en grand nombre de caravanes et de véhicules des Gens du Voyage sur le territoire de la Commune de Mennecy,

CONSIDERANT les engagements de la CCVE en charge des implantations des aires de nomades et de la finalisation en cours du site prévu sur l'emprise retenue dans la zone Montvrain II

CONSIDERANT le coût et les nuisances occasionnés par ce phénomène récurrent,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Demande à Monsieur le Préfet de l'Essonne d'ouvrir l'Aire de Grand Passage des Gens du Voyage située à Lisses dès le 1^{er} Avril de chaque année (au lieu du 1^{er} Mai actuellement) et d'y autoriser le stationnement des groupes de caravanes qui régulièrement s'installent chaque année en grand nombre soit en site urbain, soit en site industriel sur le territoire de Mennecy.

Le Maire

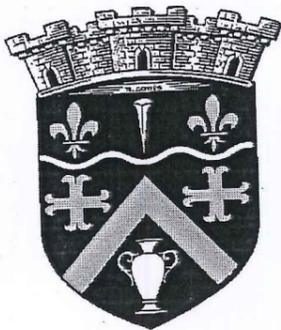


Xavier DUGOIN.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2008

La séance est ouverte à 18 H, sous la présidence de M. Xavier DUGOIN.

M. LE MAIRE. - Je vous propose de commencer notre séance.

Selon la règle, il nous faudrait un Secrétaire de séance.

Qui veut bien assumer cette responsabilité ? Les volontaires ne sont pas nombreux. Madame RIVEROS a levé la main, elle est donc désignée Secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'opposition.

Nous allons procéder à l'appel, pour voir si le quorum est atteint.

(Il est procédé à l'appel nominal)...

M. DUGOIN est présent, Mme PIOFFET est présente, M. BOSSARD est présent, Mme ALBANET est présente, M. RITA LEITE est présent, Mme CUTILLAS est présente, M. FERET est absent, Mme FOUQUE GUILLET est présente, M. BRANDON est présent, Mme LALLEMENT LEROTY est présente, M. PINON est présent, Mme DOUGNIAUX est présente, M. LEDUDAL est présent, Mme MOULE est présente, M. LE QUELLEC est présent, Mme SAUVAGE est présente, M. MOREAU est présent, Mme VASSEUR est présente, M. Jean-Philippe DUGOIN est présent, Mme PERUZZO est présente, M. BOUARD est présent, Mme RIVEROS est présente, M. RAYNEL est présent, Mme MORLON GIMENEZ est présente, M. DRAGOMAN est présent, M. RICHOMME est présent, Mme PASQUES est présente, M. GUEZO est présent, Mme TOLLNER est présente, M. RAYNAUD est présent, Mme SEBBAG est présente, Mme PRAT est présente, M. GARRO est présent.

M. LE MAIRE. - Le quorum est largement atteint. Je vais vous proposer de commencer notre séance en suivant un ordre très classique.

D'abord, quelques communications, puis l'ordre du jour au menu duquel le point principal est bien sûr le Budget Primitif.

Ensuite, nous aurons des dossiers Environnement, des dossiers Affaires Générales, et dans les Divers je vous proposerai une motion dont le texte est assez explicite - nous en débattons à la fin. Elle a été déposée sur table compte tenu de l'urgence du sujet qui s'est produit hier soir.

INFORMATIONS

M. LE MAIRE. - Concernant les communications, commençons par ce qui est officiel puisque le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

J'informe le Conseil que six décisions ont été prises, dont je donne lecture des libellés :

1) Décision du Maire portant acceptation de la convention de mise à disposition de Mlle LEBACQ, comédienne à la Compagnie Strapathella, pour l'animation des ateliers pour le Conservatoire Municipal.

2) Décision du Maire portant acceptation du contrat n°2008.0103-P1548 entre la ville de MENNECY et société GAZ DE FRANCE pour l'école du Clos Renault.

3) Décision du Maire portant acceptation de la convention entre la ville de MENNECY et la ville de VIRY-CHATILLON pour le règlement des frais de restauration des enfants domiciliés à MENNECY et accueillis au service restauration scolaire de VIRY-CHATILLON pour l'année scolaire 2007/2008.

4) Décision du Maire portant acceptation du contrat entre la ville de MENNECY et GAZ DE FRANCE pour le 29 rue de Milly.

5) Décision du Maire portant acceptation du contrat d'entretien pour l'arrosage automatique des terrains de sports avec la société SIREV.

6) Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation avec l'association "L'herbe folle" pour une manifestation Contes Surprises à la bibliothèque.

Voilà les décisions dont je voulais vous donner lecture, comme cela est prévu.

Autre information, à la suite de questions posées par les uns et les autres concernant la communication et le droit d'expression légal et tout à fait naturel des différents groupes de notre assemblée, je voudrais sur ce point donner lecture très simplement de l'article L 2121-27.1 du Code des Collectivités Territoriales et, après vous en avoir donné lecture, vous faire un petit commentaire sur la manière dont nous pourrions fonctionner.

L'article dont j'ai donné le numéro dit :

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus -ce qui est notre cas- lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal, un espace est réservé à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur".

Il y a un règlement intérieur antérieur à notre venue, mais qui n'est pas opérationnel car un certain nombre de choses ont changé, en particulier la composition et le nombre des groupes.

En tout état de cause, il vous sera proposé -dans le délai légal de six mois après l'élection au plus tard- un nouveau règlement intérieur qui, dans ses grandes lignes, reprendra à peu de choses près ce qui était prévu. Je vous en donne l'esprit.

La municipalité ne souhaite pas abonder en documents de communication. Le rythme n'excèdera pas un par trimestre pour ce que l'on peut considérer comme étant la "Lettre du Maire". Je fais le parallèle avec ce qui existait avant, soit un feuillet de quatre pages.

Nous publierons par ailleurs un document plus épais -qui est le véritable bulletin d'information- une fois ou deux fois par an ; c'est le rythme que nous prendrons. Bien évidemment, dans ce document -comme c'était le cas auparavant mais peut-être avec un espace plus grand que celui qui existait- chaque groupe pourra s'exprimer sur environ une page.

Sur les petits feuillets de la Lettre du Maire, je ne connais pas de commune de Droite, de Gauche ou d'ailleurs, dans la mesure où c'est juste un quatre pages, où il y ait un droit d'expression particulier réservé, étant entendu que c'est juste un document d'information.

Voilà le cadre général. Il sera finalisé par un règlement intérieur que je proposerai, soit à la séance de juin, soit à celle de septembre.

D'ores et déjà, je pense que nous pourrions tenir le jeudi 22 mai à 18 H un Conseil Municipal, puis vraisemblablement un autre le dernier jeudi de juin. Nous ne ferions rien en juillet et août, sauf s'il y avait une nécessité, et nous reprendrions fin septembre, en essayant de tenir le rythme d'un Conseil par mois... pas obligatoirement, mais je pense que vous pouvez dans vos agendas vous caler sur ce rythme-là.

Nous essaierons de toujours le faire le dernier jeudi du mois à 18 H. Bien évidemment, il y aura en amont les Commissions, qui ne seront qu'au nombre de quatre. Cela permettra de contracter les choses et d'éviter de trop surcharger vos agendas.

Dans le petit document que j'ai commis, il y a quelques erreurs qui feront l'objet d'un erratum dans le prochain, de manière très nette. Cela concernait les votes où j'avais, de manière erronée, dit qu'un certain nombre de délibérations avaient été votées à l'unanimité, ce qui n'était pas le cas ; elles avaient été votées à la majorité. Il n'y a aucune malignité dans la démarche, ce sont simplement des coquilles, mais un erratum sera fait.

Après ces communications, je vous propose d'en venir à l'ordre du jour, qui est copieux.

Je vais vous donner la parole, bien que dans le système classique nous mettrons les questions à la fin, mais comme nous débutons, je vous en prie, Madame...

Mme PRAT. - Je voudrais justement intervenir sur la communication.

Vous avez bien parlé de la loi, de tel article, je ne vais pas le citer à nouveau, mais à côté de la loi, il y a la jurisprudence. Je vous laisse aller regarder cette jurisprudence qui, en matière de communication, précise que lorsque le journal communal met en valeur l'action de la majorité ou parle de certaines réalisations, il faut que l'opposition ait également un encart dans le journal.

Or, le dernier "Menecy Actualités" n'est pas un journal technique, Monsieur le Maire ! Pas du tout ! Il entre dans le cadre de la loi et normalement l'opposition aurait dû y avoir un encart.

Si dans le deuxième numéro vous faites la même communication, je dis à mes collègues de l'opposition qu'ils peuvent faire un référé, car cela rentre dans le cadre du Référé Liberté. Soit la solution sera donnée dans les 48 heures, soit on pourra saisir le Préfet.

Si vous voulez, Monsieur le Maire, refaire une Lettre du Maire, faites comme celle de M. MONNIER où ce n'était que technique.

Monsieur LAFAILLE, êtes-vous d'accord avec moi sur la technicité du journal communal ?

M. LE MAIRE. - Monsieur LAFAILLE ne vous répondra pas, c'est moi qui vais le faire. Posez-moi la question, faites votre exposé et je vous répondrai.

Mme PRAT. - Allez-vous continuer à communiquer comme vous l'avez fait sur "Menecy Actualités" ou n'allez-vous faire que des communications techniques ?

Ces communications peuvent être faites par n'importe quel groupe, ce sont des informations. Dans la Lettre du Maire, il s'agissait de dire que telle et telle associations faisaient telles ou telles choses, qu'au Théâtre il y avait un spectacle tel jour, mais cela ne concernait pas les réalisations communales, ni la mise en valeur de la gestion de la majorité.

M. LE MAIRE. - Merci.

M. RAYNAUD. - Il y a effectivement le côté loi, mais au-delà de la loi - car si nous sommes toujours dans la loi nous ne nous en sortons pas - pour l'esprit d'ouverture que vous voulez donner ou l'image d'ouverture, nous aurions apprécié avoir cet esprit d'ouverture dans les moyens de communication, au-delà de la loi.

Si l'on revient sur les points de loi, vous dites, pour le texte dont vous avez parlé au début, que dans tout texte qui évoque ce qu'a fait la Mairie il doit y avoir un encart pour l'opposition. Même si cela ne fait que quatre pages, nous aimerions pouvoir nous exprimer, d'autant que c'est une fois par trimestre.

D'un point de vue esprit d'ouverture, sans aller jusqu'à la loi, ce geste nous semble aller dans le sens que vous souhaitez prendre.

M. LE MAIRE. - J'ai bien pris note de toutes vos remarques. Je vous ai donné lecture du texte de loi, qui me semble-t-il est très clair.

Pour ce qui est de l'esprit d'ouverture, je crois que le Maire et la majorité en ont fait preuve. Je vous renvoie simplement aux délibérations et aux représentations que nous avons prises dans les différents organismes. Je souhaiterais que toutes les communes de plus de 10 000 habitants en ESSONNE, quelle que soit leur couleur politique, aient la même démarche.

Ceci étant, mes chers collègues, j'ai bien pris acte de vos propos. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce point...

M. RICHOMME. - Je soutiens l'intervention de Matthieu RAYNAUD, qui met en avant le fait que vous souhaitez faire de la démocratie locale, comme vous l'avez indiqué dans votre Journal.

Nous prenons note que, dans le prochain Journal, vous allez faire un erratum. Cela nous pose un problème, car vous allez communiquer tous les trois mois. Or, en ayant un erratum dans trois mois, il sera difficile pour la population de faire le parallèle entre ce Journal et le prochain.

Par ailleurs, y a d'autres communes de Droite, une à COURCOURONNES, qui laissent un espace dans leur Journal. Monsieur BAUDET (?) publie quotidiennement quelque chose et il y a un espace pour l'opposition. Ce serait tout à votre honneur de faire de même.

M. LE MAIRE. - J'ai pris acte de toutes ces remarques et des références que vous avez prises les uns et les autres.

Je vous propose de passer à l'ordre du jour. Comme c'est le premier budget initié par ce Conseil Municipal, je vais demander au Rapporteur d'aller lentement, voire d'insister sur un certain nombre de points, car ce sujet est très technique.

La parole est au Rapporteur, Adjoint aux Finances.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

M. JP DUGOIN. - Les trois premiers points à l'ordre du jour concernant les finances portent sur les trois comptes de gestion des budgets municipaux de l'exercice 2007.

Les comptes de gestion sont la photographie faite par le Trésorier Municipal, donc par les Services de l'Etat, de l'exécution du Budget Primitif de l'exercice précédent.

En l'espèce, les trois comptes de gestion qui vous sont proposés sont l'établissement par la Trésorerie, concernant le Budget Principal, le Budget Eau Potable et le Budget Eau et Assainissement, de l'exécution des Budgets Primitifs par la Mairie de MENNECY l'année passée.

Le pendant de ces trois premiers points, qui sont les comptes de gestion, sont les points n°4, 5 et 6 qui figurent à l'ordre du jour et qui concernent les comptes administratifs.

Le compte administratif est rigoureusement le même document que le compte de gestion, mais établi par les Services Municipaux. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une photographie de ce qui a été fait l'an passé et de l'exécution des budgets.

Bien évidemment, pour pouvoir être régulier le compte administratif doit être au centime d'euro près égal au compte de gestion. Une non-conformité de l'un à l'autre signifierait un problème technique dans le comptage de la réalisation tel qu'il a été fait a posteriori par les Services de la Ville ou par les Services du Trésor.

En l'espèce, l'un comme l'autre sont rigoureusement identiques.

Pour achever la déclinaison sur ce point, autour de cette table ne se trouvent pas d'élus ayant assuré la gestion exécutive du budget de l'année passée. Le compte de gestion et le compte administratif deviennent de ce fait encore plus des documents techniques, ayant pour principal intérêt et conséquences, par rapport aux délibérations suivantes que nous aurons à examiner, de conditionner le Budget Primitif, tant par le résultat des comptes administratifs qui vous seront proposés que par les reports qui viennent impacter le budget 2008 qui vous sera présenté.

1. Approbation du compte de gestion du Budget Principal

M. JP. DUGOIN. - Avez-vous des questions ou des interrogations particulières, étant entendu que l'ensemble des documents vous ont été soit communiqués, ou mis à disposition des élus de la majorité au sein des Services Municipaux.

Pourquoi mis à disposition et non envoyés en 33 exemplaires ? Dans un souci d'économie, pour une commune qui n'est pas une grande ville et pour ne pas gâcher inutilement des stocks de papiers qui généralement finissent assez tristement, sans pour autant avoir été grandement travaillés préalablement.

Avez-vous des remarques particulières sur le compte de gestion du Budget Principal de la commune de MENNECY ? (Non).

Je mets au vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (Mme PRAT et M. GARRO).

Le compte de gestion est donc adopté à la majorité.

2. Approbation du compte de gestion du Budget eau potable

M. JP DUGOIN. - Mêmes remarques que précédemment. Avez-vous des demandes d'intervention ? (Non). Je mets au vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (Mme PRAT et M. GARRO).

Le compte de gestion du Budget eau potable est donc adopté à la majorité.

3. Approbation du compte de gestion du Budget assainissement

M. JP DUGOIN. - Je mets au vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (Mme PRAT et M. GARRO).

Le compte de gestion est donc adopté à la majorité.

4. Approbation du compte administratif du Budget Principal

M. JP DUGOIN. - J'en viens maintenant au compte administratif des trois budgets municipaux de 2007.

Concernant le Budget Principal et sans entrer dans le détail ligne à ligne -auquel nous pouvons procéder, mais qui serait extrêmement fastidieux- deux ou trois remarques, dont nous reparlerons dans le cadre de l'examen du budget.

Tout d'abord, avec un montant de 4 880 809,76 €, nous avons un budget qui a été en investissement très faiblement réalisé, à hauteur de 60%. C'est un budget peu réalisé qui vient d'autant plus impacter le Budget Primitif qui vous sera proposé que 1 250 K€ n'ayant pas été pris dans le cadre du budget de l'année précédente figurent en report sur le budget d'investissement de cette année en dépenses.

Vous allez me dire que, face à ce report de dépenses, certaines recettes sont-elles aussi reportées ? Oui, mais à hauteur de 530 ou 540 K€ et il y a de ce fait un déficit de report qui sera à couvrir pour le budget principal en investissement de l'ordre de 700 K€.

Concernant ce compte administratif, il y a un solde négatif en investissement, donc un résultat de l'exécution qui laisse apparaître un déficit de l'ordre de 879 K€, couvert par un excédent de fonctionnement permettant de dégager sur l'ensemble du compte administratif un bénéfice de l'ordre de 240 K€.

A noter sur ce point, mais nous y reviendrons dans le cadre du Budget Primitif, que même si le résultat peut fluctuer d'une année à l'autre, un résultat élevé n'est pas forcément à lui seul le gage d'une bonne gestion ou de marges de manœuvres fortes, il peut aussi être l'image d'un budget peu réalisé et qui, étant peu réalisé, permet d'avoir des excédents importants.

En l'espace de sept ans, le résultat du compte administratif a pratiquement été divisé par deux, puisque le compte administratif 2001 voté en 2002 faisait apparaître un résultat excédentaire de l'ordre de 470 ou 480 K€ (j'arrondis les chiffres, mais on peut, si vous le voulez, les reprendre de manière assez précise, le souci est de ne pas être pénible)... Cet excédent avait été à l'époque obtenu par l'Adjoint aux Finances en charge de ces dossiers.

Aujourd'hui, avec 240 ou 247 K€, le résultat a pratiquement fondu de moitié.

Concernant le compte administratif, ce sont les principales remarques que je souhaitais faire sur le Budget Primitif.

Avez-vous des questions ou des interventions ?

M. RICHOMME. - Nous sommes là en train de parler d'une clôture, celle de 2007. C'était un autre mandat.

L'important, je l'ai dit en Commission des Finances, est de noter qu'il y a un excédent de 250 K€ sur l'exercice 2007. Quant à savoir s'il est du double ou de la moitié d'il y a sept, quatorze ans ou vingt-cinq ans, si vous voulez faire des comparaisons faites-les sur la moyenne de l'exercice précédent ou sur les deux ou trois dernières années de l'exercice précédent.

Savoir s'il y a sept ans on faisait plus ou moins, sachant que la Ville a changé, que les demandes ont changé et que le prix a changé, je ne comprends pas votre comparaison.

Aujourd'hui, tous autour de cette table nous allons devoir gérer cette Ville et nous avons un excédent de 250 K€. Je m'en satisfais.

M. JP DUGOIN. - Effectivement, vous vous satisfaites, comme nous tous autour de cette table d'ailleurs, que le compte administratif soit excédentaire, mais il est par nature excédentaire et heureusement car le jour où un compte administratif est déficitaire, nous ne sommes plus dans le même schéma de gestion. C'est alors le Préfet et la CRC.

Effectivement, hormis quelques éléments factuels, il conditionne malgré tout le budget qui va vous être proposé. L'excédent, selon qu'il soit fort, faible ou moyen, est une recette plus ou moins forte pour le Budget Primitif 2008. En ce sens, il est effectivement important de s'intéresser aux résultats. C'est même d'ailleurs, avec les reports, les deux seuls points dans le cadre d'une démarche d'avenir -pour regarder ce que nous aurons à faire et ce que nous pourrons faire- qui conditionnent la création du budget. En ce sens, c'est effectivement intéressant.

Effectivement, on peut considérer que la Ville a changé, mais elle a changé comme toutes les villes. Qu'est-ce qui en sept ans n'a pas changé ? Toujours est-il que, d'une manière générale et on le retrouvera également dans le cadre du budget, en l'espace de sept ans les résultats du compte administratif ont baissé, l'endettement a augmenté et structurellement les marges de manœuvre ont diminué.

Il ne s'agit pas effectivement de faire une comparaison pour le principe d'en faire, mais de parler de faits et de parler du fait que nous aurons pour le Budget Primitif 247 K€ d'excédent total entre l'investissement et le fonctionnement. C'est mieux que si nous avions eu 50 K€, mais c'est moins bien que si nous avions eu 480 K€, ce qui a été le cas pour l'ancienne majorité.

M. RICHOMME. - Je prends note que vous souhaitez qu'à la fin de votre exercice il y ait 500 K€ d'excédents.

M. JP DUGOIN. - Je le souhaiterais si ces 500 K€ ne correspondaient pas à des travaux non faits et reportés, car cela peut être aussi une des raisons des excédents.

Y a-t-il d'autres interventions concernant ce compte administratif du Budget Principal ? (Non).

M. LE MAIRE. - La règle généralement est qu'au moment du compte administratif le Maire ne participe pas au vote, car il s'agit de la gestion du Maire. En

l'occurrence, je vais rester dans la salle puisqu'il ne s'agit pas de ma gestion. C'est juste une information.

Mme PRAT. - Jean-Philippe DUGOIN, quand vous avez parlé de marges de manœuvre je suis tout à fait d'accord avec vous, ce n'est pas ce déficit ou cet excédent d'une année donnée qui compte, mais quand même un excédent est très important, car cela peut vouloir dire aussi qu'il y a une certaine marge de manœuvre.

Il aurait été bien de nous présenter une évolution rétrospective de ce compte administratif, pour montrer où se trouvent les marges de manœuvre et là où il n'y en a pas. Voilà ce qu'il aurait été bien de nous donner pour le compte administratif, avec une évolution sur plusieurs années. Vous auriez alors pu introduire votre excédent et parler de cela.

Dire qu'un excédent sur une année n'est pas important n'est pas vrai, car cela peut avoir de l'importance, mais il faut prendre en compte également les autres années.

M. JP DUGOIN. - Dans l'évolution des finances municipales, dont nous reparlerons davantage dans quelques délibérations sur le vote du budget, on pourrait effectivement ressortir le résultat du compte administratif année après année.

On peut aussi ressortir année après année l'évolution de la charge de la dette, l'évolution de l'emprunt, l'évolution de l'investissement ou autant d'éléments de comparaison. Je suis parfaitement d'accord avec vous, vous avez tout à fait raison.

Mme PRAT. - Oui, car après vous allez nous présenter votre BP et nous devons pouvoir le comprendre.

M. JP DUGOIN. - Ce n'est pas le mien, c'est celui de la Ville !

Mme PRAT. - Mais c'est vous qui le présentez.

M. JP DUGOIN. - Concernant le compte administratif, je mets aux voix.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (Mme PRAT et M. GARRO).

Il est donc adopté à la majorité.

5. Approbation du compte administratif du Budget eau potable

M. JP DUGOIN. - Une remarque concernant ce compte administratif purement factuel, qui ne fait pas état d'une évolution ou d'une comparaison.

C'est un compte administratif déficitaire. Le déficit est reporté dans le cadre du Budget Primitif Eau Potable 2008, de l'ordre de 6 K€ ou 7 K€, déficit dû à une opération comptable effectuée a priori depuis trois ou quatre ans, qui consistait (car ce budget devait

avoir une certaine marge ou une certaine trésorerie reportée qui n'était pas utilisée) à faire prendre en charge l'équivalent du salaire d'un agent municipal sur ce budget. Cette prise en charge était reversée au Budget Principal de la Ville au titre des recettes de fonctionnement dans la section DRH.

Ces 32 320 € ont contribué, dans le cadre d'un budget où les marges de manœuvre se sont resserrées, à créer un déficit cette année. Bien évidemment, dans le budget qui vous est proposé c'est une opération d'ordre à laquelle il a été mis un terme.

Voilà pour vous expliquer la raison de ce déficit que nous constatons. Avez-vous des questions ? (Non). Je mets au vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (Mme PRAT et M. GARRO).

Le compte administratif de l'eau potable 2007 est adopté.

6. Approbation du compte administratif du Budget assainissement

M. JP DUGOIN. - Avez-vous des questions, des interrogations ? (Non). Je mets au vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (Mme PRAT et M. GARRO).

Le compte administratif du Budget assainissement 2007 est adopté.

7. Affectation du résultat d'exploitation 2007 au BP

M. JP DUGOIN. - Il s'agit du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement et des 1 129 353,60 € d'excédent de fonctionnement que nous vous proposons d'inscrire en recettes d'investissement pour contrebalancer le déficit d'investissement s'élevant à 879 K€ et quelque, si ma mémoire est bonne.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets au vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (0).

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

8. Vote des taux d'imposition 2008

M. JP DUGOIN. - Ainsi que l'engagement en avait été pris dans un contexte difficile où il est souvent tentant, une-fois les échéances électorales passées, de se redonner des marges de manœuvre en jouant sur la fiscalité, il a été clairement souhaité par les élus de la majorité municipale que le budget soit construit sur la base d'un maintien des taux, afin de ne pas alourdir encore la facture des ménages menneçois dans le cadre d'une hausse d'impôts.

MENNECY a une structure où, comparativement, le taux de la Ville sur les trois taxes qui nous restent (puisque la taxe professionnelle est aujourd'hui perçue par l'intercommunalité) que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, n'est pas particulièrement élevé. A l'inverse, le montant des bases fixées en fonction des valeurs locatives par les Services Fiscaux est particulièrement élevé. La concordance des deux fait que l'impôt local est élevé à MENNECY. Dans ce cadre, il vous est proposé de reconduire les taux de 2007 à l'identique.

Avez-vous des interventions ? (Non).

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (Mme PRAT et M. GARRO).

Le vote des taux est adopté à la majorité.

Mme PRAT. - Vous avez dit que les bases étaient élevées, mais elles sont en même temps dynamiques, car avoir cette année 1,60 %, c'est beaucoup.

M. JP DUGOIN. - Oui, bien sûr. Les Services Fiscaux font bien, voire peut-être trop bien leur travail.

C'est un véritable problème sur la commune, effectivement, car il y a un montant colossal des valeurs locatives, ce qui fait que nous sommes une commune chère. C'est d'autant plus paradoxal que les taux municipaux, quand vous les prenez comparativement à d'autres communes d'une strate de 10 000 à 20 000 habitants, ne sont pas à des niveaux monstrueux. Cela fait partie des spécificités menneçoises.

Mme PRAT. - Il est bien d'avoir parlé des taux et des bases, car certains élus ne parlent que des taux en ignorant les bases. Nous avons toujours dit qu'il fallait prendre en considération le taux et la base.

M. JP DUGOIN. - Je vous en remercie.

9. Vote du Budget Primitif Principal

M. JP DUGOIN. - Ce budget a été examiné longuement en Commission des Finances.

Là encore, je ne vais pas entrer, sauf si vous le souhaitez, dans un examen ligne à ligne de ce Budget. C'est faisable, mais si nous le faisons ainsi il va falloir prévoir de se faire livrer des pizzas et nous terminerons vers minuit !

Je vais vous donner quelques généralités concernant ce Budget, les points qui à mon sens sont les plus importants ou les plus à mettre en exergue. Sur cette base, je m'efforcerai, pour autant que ce soit possible et avec l'assistance des Services, que je remercie de leur travail... Reprendre un budget en l'espace de trois semaines représente un travail qui, sans le soutien et l'appui des Services Municipaux, aurait été absolument infaisable. Je tiens à les en remercier au nom de l'ensemble du Conseil Municipal et je pense que vous vous y associerez tous.

Concernant le Budget Principal 2008, il y a deux sections de manière très classique : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses récurrentes et des contrats de la commune.

La section d'investissement regroupe les achats, les travaux et le capital de l'emprunt, qu'il s'agisse d'ailleurs d'achats de biens meubles ou d'achats immobiliers.

Le budget de fonctionnement est équilibré à 16 666 828 €.

En termes de recettes, il se compose pour un peu plus de 10 M€ de recettes fiscales, de 4,3 M€ de dotations et de subventions et de produits d'exploitation des Services Municipaux pour un peu plus de 1 450 K€.

En dépenses, il regroupe l'ensemble des charges d'exploitation, des dépenses de personnel, des contrats, des charges financières et notamment de l'intérêt de la dette, puisque la dette est impactée pour sa part d'intérêts sur le budget de fonctionnement et pour sa part de capital sur le budget d'investissement.

L'ensemble de ces dépenses est regroupé dans ces 16,6 M€ et ce budget dégage un autofinancement de 1 181 204 €, ce qui correspond à l'excédent entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cet excédent va venir abonder les recettes d'investissement. Le budget d'investissement, qui est de 5 799 150 €, se compose en recettes pour :

- 1 180 K€ de recettes dégagées de la section de fonctionnement,
- des amortissements de la commune pour 408 K€,
- du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA, qui concerne la récupération de la TVA sur les dépenses d'investissements en année N + 2, ce qui veut dire que, deux ans

après qu'une dépense ait été faite, la commune récupère la part de TVA qui vient impacter ses recettes d'investissement).

- de la TLE (Taxe Locale sur l'Équipement).
- d'un emprunt de 900 K€, dont nous reparlerons.
- des cessions immobilières pour 780 K€.

En recettes, il y a :

- les reports de l'année précédente pour 540 K€, reports correspondant essentiellement à des reports de la CAF pour la Crèche du Chat Botté.

- les affectations de résultats.

Au registre des dépenses, sur lesquelles nous reviendrons plus longuement tout à l'heure, la première d'entre elles est le remboursement du capital de l'emprunt pour 1 150 K€, les acquisitions diverses de la commune pour 2 100 K€, une petite enveloppe de dépenses imprévues et les reports et l'affectation du compte de résultat.

Concernant les caractéristiques fortes de ce budget et la structure qui est la sienne, pour autant qu'il soit possible en l'espace de trois semaines de reprendre un document par nature contraint, il a été bâti sur la base de taux fiscaux maintenus.

Par ailleurs, il a été bâti -dans le souci d'essayer de ne pas impacter le pouvoir d'achat des menneçois, sujet ô combien d'actualité- sur un maintien des tarifications des Services Municipaux, à l'égal de ce qu'elles sont aujourd'hui. Il n'a pas été prévu cette année de voter de hausse pour les prestations des services, qu'il s'agisse des cantines, des crèches ou des centres de loisirs.

Il se caractérise également par une diminution de l'emprunt, sous un double aspect.

D'abord, sur le volume de l'emprunt puisque nous empruntons pour équilibrer la section d'investissement 900 K€, là où nous remboursons un capital de 1 150 K€. Vous me direz peut-être que ce n'est pas suffisant, mais je pense que cela va dans le bon sens car nous désendettions la ville, dans le cadre du budget qui vous est proposé, de 200 K€.

Il y a diminution de l'emprunt également par rapport aux années précédentes. Madame PRAT, j'avais eu la même idée que vous en prenant, non pas sur un exercice mais sur trois, le montant des emprunts réalisés qui étaient extrêmement élevés :

- 2005 : 1 900 K€.
- 2006 : 2 290 K€.
- 2007 : 1 900 K€.

Nous empruntons 1 M€ de moins que l'an dernier. Il y a là un effort important concernant la charge de l'emprunt -et c'est également une des caractéristiques de ce budget- qui est beaucoup plus lourde qu'en 2007.

Beaucoup plus lourde qu'en 2007 en fonctionnement tout d'abord, puisque le montant des intérêts de l'emprunt augmente d'environ 100 K€ et le montant du capital de l'emprunt sur l'investissement que nous remboursons augmente pour sa part de l'ordre de 245 K€.

Si l'on ajoute à cela une structure de l'emprunt assez mal faite, le montant en capital de l'emprunt de la Ville n'est pas colossal par rapport au ratio de gestion, puisque nous sommes aux alentours de 11 M€ d'emprunts en capital.

Ceci étant, sur les sept années à venir nous sommes sur des montants d'emprunt très élevés qui ne s'étalent que, serais-je tenté de dire, jusqu'en 2022. Cela veut dire que nous sommes aujourd'hui sur des emprunts qui courent sur 14 ans, là où souvent les collectivités empruntent sur 15 ou 20 ans. Sur les sept premières années du mandat, nous sommes sur des montants d'emprunt en capital en remboursement à ce jour qui avoisinent, quand ils ne les dépassent pas, le million d'euros.

Cela veut dire que chaque emprunt fait aujourd'hui va contribuer, non pas à alourdir en tant que tel le poids général de la dette sur la Ville, mais le poids du capital de l'emprunt sur les prochaines années.

A ce sujet, je remercie Roger LEDUDAL, qui a commencé à travailler sur cette structure de l'emprunt pour essayer autant que faire se peut de rétablir une pyramide d'emprunt cohérente afin, car c'est aussi une piste, de récupérer quelques marges de manœuvre. Il y a là un travail important pour les Services Financiers de la Ville dans les mois à venir si l'on souhaite pouvoir être en capacité d'investir pour les prochaines années.

Concernant ce Budget, il y a l'absorption d'une certaine forme de passé, pour ne pas dire "passif" qui a un sens négatif alors que "passé" a un sens, vous me l'accorderez tous, relativement neutre.

Ce passé, ce sont les reports (1 200 K€ en dépenses, 500 K€ en recettes), soit environ 700 K€ de déficit d'investissement à couvrir sur des travaux qui ont déjà été faits et qui concernent principalement le Centre Administratif pour sa première phase (trois autres étaient prévues sur les six ans à venir) et les travaux du Stade qui nous ont coûté cher également.

Pour ceux qui feraient la remarque de l'augmentation de 70 K€, portant le montant total à 110 K€ des consommations d'eau l'an dernier, il y a eu un certain nombre de fuites d'eau lors de ces travaux, que nous payons cette année.

Ce sont également des montants relativement importants qui ont été commandés, engagés ou réalisés, mais non payés l'année passée en termes de travaux de voirie. On ne va pas multiplier les reports de paiement que nous avons, mais il y a 42 K€ pour le pavage de la cour d'entrée du Centre Administratif, par exemple.

Dans ce cadre et sur ce budget, ce sont également un certain nombre d'économies budgétaires qui ont été recherchées. Certains s'en sont fait des gorges chaudes, mais elles sont réelles : les économies sur les indemnités des élus qui ont baissé de 20 %, avec une baisse d'environ 32 K€ -j'arrondis à chaque fois les chiffres, sinon nous allons être dans des schémas assez pénibles.

Il y a également des réductions fortes sur les postes "fêtes" et "cérémonies", que nous avons réduits de plus de 23 % en baissant de 8 K€, dans un budget extrêmement contraint puisqu'à ce jour ce sont près de 22 K€ qui ont d'ores et déjà été engagés et dépensés sur cette ligne.

Même chose concernant les dépenses de communication, que nous baissions de 43 %, ce qui limitera le nombre de parutions de Lettre du Maire, de Mennecy Info et donc de polémiques, sur un budget déjà consommé pour près de 10 K€.

Ce sont également les jumelages où, dans le cadre de l'anniversaire du jumelage avec RENNINGEN, près de 10 K€ étaient prévus en termes de dépenses.

Une recherche est faite par les différents adjoints et conseillers délégués en place pour économiser chaque fois que possible. Par exemple aujourd'hui sur la Mairie de MENNECY, qui pourtant n'est pas la Ville de PARIS ou de LYON, il y a quatre machines à timbrer, quasiment une par bâtiment municipal. Dit ainsi cela peut prêter à rire, mais une machine à timbrer a un coût de location annuel. Une machine à timbrer coûte 1 000 € par an. Nous en avons bien évidemment réduit le nombre.

La énième caractéristique de ce Budget est donc une recherche d'économies budgétaires chaque fois que cela est possible.

A l'inverse, concernant un certain nombre de points et postes précis, un certain nombre de budgets précis, il y a la volonté politique de faire un effort financier. Cet effort financier a été permis par deux choses :

- La première concerne les gains faits sur ces différents Services ;

- La seconde est l'augmentation des recettes fiscales auxquelles Madame PRAT faisait allusion tout à l'heure puisque mécaniquement, les bases augmentant et même en l'absence de mouvements sur les taux, il y a quelques recettes supplémentaires pour la commune.

Ces postes en termes d'augmentation, sans les égrener et les citer tous, sont pour certains plus importants que d'autres, à mon sens, à mettre en exergue.

Tout d'abord, la Caisse des Ecoles qui a fait l'objet d'une augmentation de 10 % de sa subvention. On parle là de montants relativement faibles. La Caisse des Ecoles, en fonction des communes, peut gérer énormément de choses ou assez peu d'activités. Historiquement et structurellement, sur MENNECY la Caisse des Ecoles gère assez peu d'activités, car elle n'a quasiment pour but que d'apporter une subvention aux coopératives scolaires afin de permettre aux enseignants et Directeurs d'écoles d'acheter le petit matériel ou d'organiser les activités dont ils ont besoin. La Caisse des Ecoles sur MENNECY, contrairement à d'autres communes, ne gère pas les transports de bus. Dans certaines communes, les transports de bus des écoles sont gérés sur le budget de la Caisse des Ecoles. Ce n'est pas le cas ici, ce sont des dépenses gérées sur le budget principal de la Ville, ce qui explique le fait que la Caisse des Ecoles ait eu historiquement des montants faibles.

Ceci étant, il nous a paru important et nécessaire de revaloriser le montant de la Caisse des Ecoles et des subventions qui seront attribuées dans le cadre du budget de la Caisse des Ecoles devant avoir lieu le lundi 14 avril, en revalorisant le montant des subventions apportées aux coopératives scolaires d'environ 10 %.

Mme PASQUES. - Vous dites qu'historiquement la Caisse des Ecoles a fonctionné ainsi à MENNECY, mais peut-être pourra-t-elle ensuite fonctionner différemment.

M. JP DUGOIN. - Ce sera aux administrateurs de la Caisse des Ecoles de faire des propositions en ce sens.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles ne s'étant pas encore réuni et n'étant pas encore installé, n'étant pas en situation de faire des propositions autres -cela peut effectivement être des actions menées par la Ville et déléguées en gestion à la Caisse des Ecoles, mais c'est un autre débat-, la seule marge de manœuvre que nous avons par rapport à cette Caisse des Ecoles était l'effort fait et il est clair.

Sur les coopératives d'écoles qui vont toucher environ 10 % de plus cette année, c'est quelque chose d'important qui ira immédiatement au profit des élèves. Je referme l'aparté en vous remerciant de vos suggestions.

Il y a également quelques hausses, que vous avez probablement constatées, concernant les cantines scolaires, dont une hausse concernant les fournitures des denrées alimentaires de l'ordre de 109 K€, hausse due principalement à deux éléments :

- le premier, que chacun peut constater car c'est un véritable problème aujourd'hui, est l'augmentation du coût des produits alimentaires, d'une manière générale ;
- le second est un marché attribué pour une durée de trois ans à l'entreprise SODEHXO pour la fourniture et l'assistance à la confection des repas, l'ensemble des repas continuant aujourd'hui à être confectionnés par quatre agents municipaux sous la responsabilité d'un chef cuisinier de SODEHXO.

Il y a une augmentation de 109 K€ due à un contrat qui avait été a priori relativement mal calibré, car attribué en juin ou juillet 2007 et qui a fait l'objet d'un avenant lors d'un des derniers Conseils Municipaux de janvier ou février pour tenir compte des problèmes de re-calibrage. Nous sommes là sur une augmentation mécanique, sur laquelle il n'y a pas de marge de manœuvre et pas de choix.

Autre augmentation sur laquelle il n'y a véritablement ni marge de manœuvre, ni choix : celle des indemnités versées aux instituteurs. Nous sommes aujourd'hui sur le budget proposé à 17 K€. Il reste assez peu d'instituteurs aujourd'hui, il n'y a quasiment plus que des professeurs des écoles et on ne forme quasiment plus que des professeurs des écoles, mais il s'agit de reliquats sur deux ou trois ans qui n'avaient pas été versés. Notre volonté claire est, sur des factures en souffrance ou des paiements en retard, d'essayer de purger au maximum, pour autant que nous en ayons connaissance à ce stade de préparation du budget, afin de pouvoir repartir au plus vite -j'espère en 2009- sur des bases les plus étales possibles.

Au titre de ces retards de paiement et parce que je ne souhaite pas -Monsieur RICHOMME l'a évoqué en Commission- qu'il y ait le moindre esprit de polémique, il y a 51 K€ concernant les fluides de la piscine. Il ne s'agit pas d'un conflit entre le Conseil Général et la Ville, mais de factures datant de 2003 et 2004 (dont je vous fais grâce de l'explicatif fait très longuement en Commission), qui tenaient à des remboursements dus par la Ville sur ces deux années concernant un certain nombre de fluides en eau et en électricité avancés par le Conseil Général et non payés depuis. Ils ont fait l'objet l'an passé de négociations, car un premier titre de recettes de 61 K€ avait été émis par le Conseil Général, mais il a été annulé dans le cadre d'une négociation ayant permis de baisser de 10 K€ le montant à payer.

Nous avons parlé des intérêts et des capitaux de l'emprunt, nous n'allons pas y revenir.

Une nouvelle pénalité subie par la commune et que je tenais à signaler car elle est importante concerne l'absence du respect du quota COTOREP. Chaque collectivité -et MENNECY n'est pas un cas particulier- est tenue d'embaucher un certain pourcentage d'agents ayant le statut COTOREP. C'est une question de solidarité citoyenne à laquelle les gens sont encore plus sensibilisés depuis la récente loi sur le handicap.

Aujourd'hui, la commune n'a pas le nombre qu'elle devrait avoir d'agents au statut COTOREP et la pénalité a été augmentée. Elle aboutit cette année à un montant total de 25 600 €. Certes, 25 K€ c'est un peu moins élevé que le coût d'un agent avec les charges, on peut faire ce calcul et c'est probablement celui qui a été fait préalablement (quatre agents d'un côté et 25 K€ de l'autre), mais cela pose cependant un souci de solidarité et de gestion. Il ne sera matériellement pas possible de revenir dans les clous de ce statut en l'espace d'un an, mais cela fait partie des points sur lesquels la majorité municipale -et je pense tout le Conseil Municipal- cherchera des pistes, en revenant sur les taux imposés d'employés ayant le statut COTOREP.

Autre dépense que nous prenons en quelque sorte et qui nous est imposée : les pénalités concernant le non-respect de la loi SRU.

Elles sont apparues l'an passé, en fin d'année. Elles vont continuer cette année, puisque la loi SRU impose aux communes 20 % de logements sociaux et aujourd'hui nous sommes autour de 14 ou 14,5 %. Il manque 256 logements sociaux.

Cela a des conséquences financières, hormis l'impact moral que l'on pourrait considérer en termes de solidarité, au même titre que le non-respect des normes COTOREP, car cela représente 35 K€ de dépenses qui impacteront le Budget Primitif de la Ville cette année. Il y a par ailleurs le risque de voir ces dépenses augmenter fortement dans les années à venir. C'est également une recette perdue, car la Ville de MENNECY avait été éligible à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), sur laquelle elle avait touché 55 K€ en 2005, DSU qui avait été diminuée de moitié en 2006 tenant compte d'ores et déjà de cette absence de respect des normes légales par la commune, puis qui a été totalement supprimée.

Mme PRAT. - Non, la DSU n'a rien à voir avec cela.

M. JP DUGOIN. - En l'espèce, suite à un rendez-vous pris il y a huit jours avec le Secrétaire Général de la Préfecture, cela fait partie des éléments qui nous ont été avancés.

La DSU a effectivement un certain nombre de modes de calculs tenant compte de la richesse par habitant, du niveau d'imposition par habitant, mais il faut bien avoir conscience aujourd'hui que cette absence de 256 logements va nous coûter cher et n'a pas fini de nous coûter cher. Si la commune ne fait pas l'effort, dans les années à venir, de s'engager

pour essayer de revenir progressivement dans les clous, cela nous coûtera de plus en plus cher.

Mme PRAT. - Il faut dire en revanche que quand vous avez la DSU (comme en 2005 et en 2006), si vous n'avez que 15 % de logements sociaux, vous êtes exonérés des 34 K€. Si nous avions eu trois ou quatre logements de plus, nous n'aurions pas payé les 30 K€. Nous frôlons actuellement les 15 %.

M. JP DUGOIN. - Nous sommes à la limite.

Mme PRAT. - Il doit nous manquer uniquement trois logements. Cependant, en ayant la DSU et les 15 %, nous ne payons pas les 34 K€. La DSU est fonction du potentiel financier, surtout.

M. JP DUGOIN. - Nous aurons peut-être une bonne nouvelle, je l'espère, puisque dans les deux ans à venir ce sont environ 35 à 36 logements sociaux qui vont sortir, notamment dans le cadre de la livraison de l'EHPAD, qui comprend 90 ou 92 lits et où une trentaine ont le statut de logement social.

En tant que telle, ce n'est pas une réponse suffisante pour se mettre dans les clous de la loi SRU.

M. RICHOMME. - C'est ce que je voulais dire, on ne peut pas se satisfaire d'avoir trois logements sociaux de plus pour ne plus payer l'amende. On doit se satisfaire quand on respecte la loi, même si depuis des années on ne la respecte pas.

Ce sont 20 % de logements sociaux. Il nous en manque 256. C'est l'exercice que doit faire Monsieur le Maire, c'est tout.

M. JP DUGOIN. - PARIS ne respecte pas la loi, des communes de toutes les couleurs politiques ne respectent pas la loi et cela ne rend pas le cas de l'un plus vertueux ou moins vertueux que celui de l'autre, mais effectivement nous n'avons pas aujourd'hui le quota de logement social. Ce n'est moralement pas satisfaisant, nous partageons la même opinion. Aujourd'hui, dans le cadre des premiers rendez-vous que nous avons eus, tant avec le Préfet qui est sur le départ (il vient d'être remplacé) qu'avec son Secrétaire Général, ce sont des sujets sur lesquels nous souhaitons travailler et avancer positivement.

Il faut avoir conscience également qu'en dehors des 20 % imposés, le logement social n'est pas que des problèmes ; ce sont aussi des solutions pour beaucoup de familles menneçoises au vu des prix de l'immobilier, que ce soit en loyer ou en acquisition sur la commune, qui ne peuvent pas se loger sur la commune et qui sont contraintes effectivement de s'éloigner de MENNECY et d'aller habiter d'autres communes. Ne serait-ce que pour éviter ces départs forcés ou contraints, ne serait-ce que pour pouvoir répondre aux problèmes de

nombreuses personnes qui, prenant un certain âge et habitant dans de grandes maisons sur le Lévit, voient leurs revenus baisser une fois en retraite, ont une maison trop grande pour eux dont les charges sont trop élevées et aimeraient pouvoir bénéficier de logement social.

Ce sont autant de raisons faisant que nous allons essayer de progresser dans les six ans à venir.

Mme PRAT. - Il ne faut pas non plus oublier de dire que pour les Acacias il y a eu beaucoup de problèmes. L'ancien Maire avait voulu intégrer les Acacias et c'était limite. Si on l'avait fait, nous aurions eu notre quota de 20 %. Les Acacias, cela a été un vrai feuillet, il a attendu et pensait pouvoir les intégrer.

M. JP DUGOIN. - C'est une très bonne remarque et c'est une des pistes à laquelle nous réfléchissons aujourd'hui avec la Préfecture et le bailleur 3F.

Mme PRAT. - Ils répondent pratiquement à tous les critères.

M. JP DUGOIN. - Hormis la tarification un peu élevée, effectivement en termes de structure de logement cela correspond à des typologies HLM construites à ces époques. Qui plus est, c'est géré par un bailleur social aujourd'hui : 3F.

Nous avons vu ce bailleur social pour le point que vous évoquez, mais formellement le bailleur en question n'a jamais été saisi par le précédent Maire. Il n'y a pas eu de courrier ni de rendez-vous entre le patron des 3F et le Maire de MENNECY concernant les éventuelles modalités d'une réflexion sur ce sujet.

Mme PRAT. - Il n'y a pas eu de courrier, mais je crois qu'il y a eu des discussions. Il y avait de la bonne volonté.

M. LE MAIRE. - Il n'y a rien eu Madame.

M. RAYNAUD. - Je m'en veux un peu, avant de commencer, de ne pas avoir salué le retour de M. PINON et de Mme PRAT, ce que nous n'avons pas fait après leur absence au premier Conseil Municipal. J'espère que leur santé ira mieux pour la suite.

Mme PRAT. - Merci, cher collègue.

M. LE MAIRE. - Nous nous associons tous à cette très bonne remarque.

M. RAYNAUD. - Politiquement, nous allons peut-être nous départager, mais nous sommes là dans les finances et les chiffres... et il est difficile de sortir des chiffres quand on parle d'urbanisme et de 20 % de logements sociaux.

Notre groupe veut vraiment aller au-delà du fait d'arriver à entrer dans les 15 % en faisant passer les Acacias. Il nous semble qu'en termes d'urbanisme, de mixité sociale, cela peut régier de nombreux autres problèmes. Attention à ne pas rester uniquement sur cette idée de chiffre de 15 %, notamment pour tout ce qui est sécurité et insécurité, jeunesse, etc.

Vous avez parlé du logement pour les jeunes, mais pour les anciens aussi. Ce n'est pas uniquement une histoire de chiffre, même si je sais que ce n'est pas le lieu aujourd'hui.

Mme PRAT. - Nous parlons des chiffres, car nous sommes actuellement dans les chiffres. Comme on parle de la pénalité, on essaie de faire comprendre pourquoi il y a cette pénalité.

Cependant, nous n'entrons pas dans la philosophie du social. C'est autre chose.

M. RAYNAUD. - Oui, mais on sait que la philosophie aujourd'hui est un peu dictée par les chiffres, malheureusement.

Je ne voudrais pas que ces 15 % soient un objectif. Ce n'est pas vous qui en avez parlé, mais je tiens à le signaler officiellement, je voudrais vraiment que l'on aille vers les 20 %. Je ne suis pas un décideur, mais notre groupe voudrait que l'on aille vers les 20 %, au-delà de la loi.

M. RICHOMME. - Le Préfet nous a donné comme consigne d'avoir 30 % de logement social pour rattraper notre retard.

Personnellement, je ne souhaite pas que les Acacias soient intégrés dans notre quota de logements sociaux, car cela ne permettra pas d'avoir plus d'offres sur MENNECY. Bien sûr, nous ne paierons pas les 32 K€, mais comment ferons-nous pour loger toutes les personnes voulant s'installer sur MENNECY et les personnes qui veulent y rester ?

Comment allons-nous créer cette mixité, ce mieux vivre ensemble si, subitement, on décide que votre rue est sociale afin de ne pas payer l'amende ?

M. LE MAIRE. - C'est un dialogue que je laisse faire pour l'instant, car c'est la première séance et il est très intéressant.

Monsieur RICHOMME a interpellé Madame PRAT, Madame PRAT répond, mais ensuite je vais clôturer, je vous donnerai un point d'information et on continuera.

Mme PRAT. - Si l'on veut être dans la loi SRU, il ne faut pas faire de ghettos. Il faudrait mettre un peu partout tous ces logements sociaux. Pour cela il faut un peu de temps, pour ne pas faire n'importe quoi.

La ghettoïsation a été faite par les socialistes, je m'excuse...

Cela n'a pas été pensé.

M. RAYNAUD. - Et par les communistes aussi.

Mme PRAT. - Oui, c'est vrai.

M. LE MAIRE. - J'ai bien compris votre remarque.

Je voudrais vous donner un point d'information et la philosophie, même si ce n'est pas l'objet du débat, mais cela ne prendra que quelques lignes.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le Préfet deux fois, ainsi que le Secrétaire Général de Préfecture. J'ai demandé le gel des pénalités qui viennent d'être évoquées et que la commune subit.

Mon objectif n'est pas d'être à 14,38 % ou à 15 %, mais de respecter la loi. La loi dit 20 %. Le déficit est aujourd'hui de 256 logements. Nous avons plus que des pistes, il y a deux axes que je vais creuser avec les services préfectoraux.

Le premier est la requalification des Acacias. C'est une procédure qui se fait généralement en termes de technique quand il y a un changement de locataire, c'est à ce moment-là que l'on peut passer dans le circuit HLM. La problématique du bailleur est celle de l'équilibre financier. Le bailleur 3F aux Acacias pratique des loyers au-dessus du niveau des loyers HLM. Sur les plus grands que sont les 5 pièces, l'amplitude est presque de 200 €.

Il y a dans certains budgets de l'Etat des sommes pour compenser les bailleurs qui vont dans cette logique. C'est une piste, c'est la première sur laquelle nous allons. Je confirme ce qu'a dit Monsieur le Rapporteur, nous n'avons trouvé ni trace dans les documents municipaux et pas d'avantage auprès du Préfet de démarches faites officiellement par la municipalité dans cette direction.

Nous allons aller dans cette direction, car c'est un axe important.

Le deuxième est que nous sommes tenus aujourd'hui et depuis décembre. Ceux qui étaient dans le Conseil Municipal précédent, et ils sont quelques-uns, le savent bien, car en décembre ou janvier, à l'occasion d'un des derniers Conseils Municipaux, quelques permis de construire ont été donnés. Il a été fait état seulement à ce moment-là du fait qu'une pénalité était tombée depuis janvier d'un peu plus de 30 K€ et d'une contrainte à venir sur tout programme, où il était imposé à MENNECY dorénavant que le programme comprenne 30 % de logements. Nous allons être obligés de le vivre.

Au-delà de cela, je vous ferai un certain nombre de propositions, qui d'ailleurs avaient été portées par notre groupe pendant la campagne, en particulier sur un terrain qui appartient à la DGAC que nous voulons faire acquérir par un bailleur social pour avoir une démarche de logements sociaux sur ce site.

Ce sont des pistes, mais j'ai pris des engagements de conviction, car cela a toujours été ma conviction. Celles et ceux qui me connaissent à MENNECY savent qu'il y a toujours eu des constructions de logements sociaux. Il y en a eu très peu de livrés entre 2001 et 2007, mais au préalable nous en avons toujours fait. Je crois que cela fait partie d'un

équilibre normal. Le logement social n'est pas un mal en soi, c'est au contraire une nécessité absolue. Celles et ceux qui le refusent sont à contre-courant, d'une part de l'histoire, d'autre part de nos besoins.

Je voulais vous dire l'esprit dans lequel nous nous dirigeons.

M. RAYNAUD. - J'ai une dernière petite remarque. Juste un petit point d'histoire, Madame PRAT, c'est sous M. GISCARD D'ESTAING qu'il y a eu une grande politique d'urbanisation, ce ne sont pas les socialistes qui ont fait l'urbanisation. En revanche, ce sont les ghettos peut-être qui ont mis les socialistes au pouvoir à ce moment-là.

Je suis d'accord sur la mixité. Il faudra bien évidemment penser à la mixité sociale. Il ne faut pas que les Mairies de Droite fabriquent des ghettos de riches.

Mme PRAT. - C'est terminé, car avec la loi SRU une ville doit être solidaire.

M. LE MAIRE. - Nous sommes tous d'accord pour ce qui est de la solidarité.

Je vous propose, en espérant ne pas avoir contrainst l'expression des uns et des autres sur ce point, de redonner la parole au Rapporteur.

M. JP DUGOIN. - Après avoir vu les principes et ce qu'il y a derrière les chiffres avec ce qui est important et essentiel, comme le disait Matthieu RAYNAUD, revenons à l'aridité des chiffres et à la tristesse d'un budget qui n'est qu'un alignement de colonnes et de chiffres, j'en suis désolé.

Ce n'est pas moi qui l'ai fait, je ne l'invente pas, je suis tenu de le présenter. J'en suis désolé. J'essaie de le faire de la manière la moins pénible possible, non seulement pour tous les collègues qui sont là, mais également pour le public. Cependant, nous sommes obligés d'en passer par là et au moins une fois par an nous aurons cet exercice de style.

M. RAYNAUD. - Il n'y a pas de reproche de ce point de vue.

M. JP DUGOIN. - Je ne l'entendais pas ainsi, mais je vous en remercie.

Concernant les autres principaux points d'efforts budgétaires faits par la Ville, il y a un effort important sur les crédits affectés aux bâtiments municipaux -sur lesquels nous enregistrons une augmentation de 74 K€- et sur les crédits de travaux de voirie, qui sont répartis en fonctionnement et en investissement et qui sont effectués dans le cadre d'un marché à bons de commande de quatre ans ; les crédits affectés à la voirie augmentent de 211 K€.

Cela nous mettra concrètement cette année dans un effort budgétaire fort par rapport à l'an passé, mais sur une masse disponible à peu près égale dans la mesure où ces 211 K€ sont d'ores et déjà impactés par près de 150 K€ de report de factures. Faites le delta, cela représente un réel à dépenser sur les neuf mois restant à courir de l'ordre de 50 K€.

Autre point d'une manière générale sur lequel le Budget qui vous est présenté a souhaité, dans le pire des cas, être à l'égal et essayer autant que faire se peut d'être en augmentation : ce qui concerne les crédits des structures Petite Enfance et les crédits des écoles où, d'une manière générale (on peut ensuite les prendre école par école et structure par structure) il n'y a pas eu de serrage budgétaire.

On a dit que l'on cherchait, sur un certain nombre de postes, parce que c'est nécessaire et inévitable si l'on ne veut pas modifier les tarifs des prestations municipales ni modifier les taux, à faire un certain nombre d'efforts, mais ce n'est pas sur ces secteurs que des efforts de restrictions ont été faits.

D'une manière générale, les Budgets Primitifs proposés sont supérieurs à minima au budget réalisé l'an passé, quand ce n'est pas au budget inscrit au Budget Primitif de l'an passé. C'est un point important à signaler.

Autre point sur lequel des efforts seront portés de manière attentive, car ce sont des budgets qui augmentent très vite et où chaque dépense se ressent très vite en impôts : les bases fiscales sur MENNECY sont relativement faibles. Un point d'impôt représente environ 65 K€ ou 66 K€ et chaque fois que vous dépensez 66 K€, cela correspond à un point d'impôt. Ce chiffre est intéressant à connaître car il est davantage parlant. Dans certaines communes effectivement il y a toujours la taxe professionnelle ou des bases importantes pour lesquelles un point de fiscalité est élevé ; ce n'est pas le cas ici.

Concernant le personnel, la commune n'a plus de DST depuis un peu plus de huit mois maintenant, mais nous avons gardé le poste budgétairement au cas où nous trouverions l'oiseau rare, la perle. Cependant, ce sont des secteurs extrêmement demandés, sans qu'il y ait forcément énormément de candidats de qualité et de valeur, surtout au vu de notre strate de commune. Nous sommes souvent trop petits pour intéresser des gens confirmés, trop petits pour garder des jeunes qui sont bons et qui vont rester un ou deux ans puis partir dans des communes ou des agglomérations un peu plus importantes. Cependant, le poste est conservé.

Par ailleurs, un effort particulier a été évoqué tout à l'heure dans le débat sur la mixité de logements et sur le logement social. Un effort est fait en faveur de la sécurité, conformément aux engagements pris. La Ville de MENNECY aujourd'hui compte six policiers municipaux et neuf policiers municipaux ont été budgétés.

Neuf policiers municipaux budgétés, ce sont trois de plus, soit une augmentation de 50 %. Ils sont budgétés, non pas d'un bloc au 1^{er} avril, mais en arrivant de manière échelonnée sur l'année et ce, pour deux raisons.

La première est qu'une mutation demande trois mois dans la Fonction Publique. De ce fait, quand bien même nous aurions demain l'agent idéal, il n'arriverait pas avant le mois de juin.

La deuxième est que pour faire une intégration d'effectifs supplémentaires sur une petite structure que vous augmentez de 50 % du jour au lendemain, parfois la mayonnaise prend mal.

Un effort a été fait concernant les policiers municipaux, échelonné d'une part pour avoir le temps de trouver les agents qui donnent satisfaction au chef de PM ainsi qu'à l'adjoint en charge et, d'autre part, pour permettre une intégration petit à petit, pour ne pas bouleverser le mode de fonctionnement et l'économie générale d'un service brutalement.

Il y a également un poste important, pour ne pas dire capital dans une commune, dont aujourd'hui et depuis le départ en septembre/octobre dernier de la personne qui s'en occupait la Ville de MENNECY ne dispose plus. Elle n'est aujourd'hui de ce fait plus en état de passer un marché public, hors les MAPA faites par le Secrétaire Général qui ne peut cependant pas passer ses journées à faire cela. Aujourd'hui, structurellement, il n'y a pas sur la commune de cadres capables de suivre une DSP, un appel d'offres ouvert. C'est absolument dramatique.

Je vois que vous êtes esbaudis, je l'ai été à peu près tout autant que vous quand nous avons vu cela. Nous avons bien évidemment cherché à y pourvoir au plus vite.

Le Directeur Général, qui était prévoyant, l'avait déjà dans les cartons, car il avait cherché un remplaçant dès le départ du précédent titulaire du poste. Il l'a en l'espèce trouvé en la personne d'une jeune femme que nous espérons de qualité pour la commune. Elle s'occupait d'un poste similaire dans une commune un peu plus petite du Département. Elle pourra répondre à ce besoin et arrivera je crois le 9 mai. Elle sera amenée, comme nous sommes dans une petite Ville, à suivre d'autres dossiers, notamment un certain nombre d'éléments concernant la politique contractuelle dont nous reparlerons concernant les investissements dans quelques instants. Elle aura un travail extrêmement important.

Quelques marchés vont devoir être renouvelés, qui sont assez importants et techniques. Concernant les assurances, ils arrivent à terme dans quelques mois, concernant l'éclairage public, ils arrivent à terme aussi dans quelques mois et pour les deux contrats d'affermage concernant l'eau et l'assainissement nous sommes sur des procédures extrêmement lourdes.

Un travail devra être fait aussi -même s'il ne se fera pas immédiatement, mais PARIS ne s'est pas fait en un jour et MENNECY encore moins- de recollement des

différentes commandes effectuées par les Services de la Ville. Ce recollement aura trois objectifs :

- se conformer à la législation,
- permettre un gain financier, car généralement quand vous mettez en concurrence avec publicité vous arrivez à gagner un peu financièrement et même quand vous avez le même prestataire, vous vous apercevez souvent que le prix baisse,
- donner une visibilité à la Ville sur plusieurs années, car quand vous signez un marché vous partez sur plusieurs années avec un prestataire ; cela donne un peu plus de visibilité que quand vous êtes en bons de commande.

Aujourd'hui, des commandes telles celles des espaces verts sont faites en dehors de toute procédure de marché et représentent entre 50 à 70 K€ par an. Quand vous portez cela sur un marché de quatre ans, vous êtes quasiment sur de l'appel d'offres ouvert si vous faites un peu de prévisionnel sur une augmentation de prestations, les prix généralement ne baissent pas. C'est un véritable problème pour la commune, structurellement et dans sa manière de fonctionner.

C'est bien évidemment un poste qui a été budgété. La personne qui va venir, qui a beaucoup de travail, ne sera pas je l'espère affolée en découvrant un Service où elle aura seule tout à monter. Cela nécessite un certain courage, mais visiblement elle en a.

Autre effort sur le personnel : une revalorisation du régime indemnitaire, de l'ordre de 45 K€, inscrit sur le Budget Primitif.

Le Budget de la Ville, ce sont également certaines lignes souvent citées de manière emblématique, regardées par les élus, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité, avec un œil taquin. Je pense notamment aux lignes de télécommunications.

Toutes les télécommunications, et ce n'est pas particulier à MENNECY car c'est assez général à toutes les communes de FRANCE et de NAVARRE, ont fortement augmenté ces dernières années. Elles ont fortement augmenté du fait de la multiplication de l'Internet et des tarifs ADSL. Même si sur une ligne ce n'est pas colossal, avec la multiplication inévitable des lignes c'est élevé.

Elles ont fortement augmenté également en raison de la téléphonie mobile, qui n'existait pas il y a dix ans et qui il y a cinq ans était encore assez peu développée et limitée à trois ou quatre agents sur la Ville. Il y a aujourd'hui pratiquement 50 portables attribués sur la Ville.

Concernant cette ligne télécommunications, nous sommes repartis à l'identique du budget de l'année passée. La volonté n'est pas de ne pas réduire les coûts, de ne pas essayer

de réduire (ce n'est pas une critique par rapport à l'ancienne municipalité) la logique inflationniste qui se fait quasi naturellement dans toutes les communes sur une mandature de six ans. Ceci étant, les recherches d'économies qui sont faites, quelles qu'elles soient et en admettant qu'il n'y ait pas de hausse de tarifs ou de hausse des communications, ne seront pas sensibles ou visibles sur ce budget.

Les abonnements de téléphonie portable sont pris pour une certaine durée et si vous résiliez avant le terme vous payez le coût de la durée. Aujourd'hui, aucune ligne n'est résiliable avant octobre, par exemple.

Concernant la téléphonie, c'est donc une ligne à l'identique de l'an dernier, mais une recherche d'économies au quotidien par le Directeur des Services.

Pour quitter le fonctionnement et venir à l'investissement, quelques points importants.

D'une part, l'arrêt de deux opérations immobilières, l'une qui impliquait des dépenses pour la Ville et l'autre qui impliquait des recettes.

Concernant les recettes sur lesquelles nous avons fait l'impasse en termes de cessions immobilières, il s'agit de la cession de terrains situés à proximité du cimetière à LOCOSUD, filiale de NEXITY dont les recettes prévisionnelles ont été retirées.

Il s'agit d'une part de ne pas densifier sur ce secteur et d'autre part de se donner le temps de revoir ce qui est prévu, sous quelle forme et comment, avec ou sans mixité sociale, mais de ne pas être dans le schéma d'une recette budgétée en ayant une épée dans les reins vis-à-vis d'un promoteur en devant vendre quoi qu'il arrive. Il faut pouvoir se donner le temps de consulter avec les riverains, les associations, le Conseil Municipal, pour voir si c'est souhaitable, nécessaire, oui, non, partiellement ou sous quelle forme.

C'est une recette de 200 K€ sur laquelle nous avons décidé de faire l'impasse par rapport à ce qui était préalablement envisagé, pour se donner le temps de choisir sereinement.

A l'inverse, un certain nombre de dépenses d'investissement ont été stoppées.

Concernant le Centre Administratif, le projet était en quatre phases. La première a été réalisée et comprend les locaux, qui sont extrêmement sympathiques, fonctionnels et agréables en termes de travail, mais surdimensionnés par rapport à nos capacités d'investissement.

Je vois nos collègues qui ont eu le plaisir de les visiter l'autre jour, il est vrai que c'est sympathique, ce sont des conditions de travail agréables, mais quand on voit la capacité d'investissement de la Ville, le projet en quatre phases tel qu'il existe représentait entre 5 et

6 M€, donc quasiment la capacité totale sur six ans de l'investissement en bâtiments de la commune. Ce sont des choix.

Ce projet se composait donc de quatre phases. La première a été réalisée, la deuxième concernait l'aménagement de la petite grange à l'entrée, qui fait environ 120 m² au sol sur deux niveaux, puis de l'ancienne ferme qui a été rachetée pour la troisième phase, qui concerne 700 à 800 m² aménageables.

Tous ces locaux devaient accueillir les Services Municipaux, les bureaux des élus, les salles de réception, donc regrouper ce qui aujourd'hui est morcelé.

Une quatrième phase comprenait l'achat de la Maison Hoebanx -il y a une incidence directe sur le budget de la Ville-, maison qui a été rachetée en portage il y a quelques années par KAUFMANN, promoteur connu à l'envergure nationale, qui avait prévu de la revendre pour 700 K€ à la commune et à la Communauté de Communes.

C'était une opération calculée au millième, la Communauté de Communes prenant 30 à 40 % dans le cadre d'un Office de Tourisme Intercommunal et la Mairie y installant ses locaux. Il y avait notamment une salle des mariages, une roseraie pour les photographies, autant de choses extrêmement sympathiques qui peuvent être faites quand on est dans une mairie ayant la capacité financière, la surface et qui peuvent être envisagées à DIJON, PARIS ou TOURS, mais qui, sur une commune comme MENNECY et étant donné notre capacité d'investissement, semblent totalement déraisonnées. Ce, indépendamment de la qualité du projet qui effectivement sur les plans montre des choses extrêmement intéressantes et sympathiques.

Mme PRAT. - Vous avez parlé de la salle de mariages, mais avez-vous visité la maison ?

M. JP DUGOIN. - Non, mais des extensions étaient prévues, avec notamment un projet de réaménagement de la roseraie pour que les mariés puissent aller s'y faire photographier. Ne me demandez pas exactement où elle était prévue, le Cabinet d'Architectes avait dû faire les esquisses pour venir vous les présenter.

En tout état de cause, le débat est clos aujourd'hui car ce projet est arrêté. Non pas qu'il ne soit pas intéressant, mais en termes de choix d'investissement il est démesuré par rapport à notre capacité. Quand on voit les travaux nécessaires dans les gymnases et les écoles, sur les bâtiments municipaux quels qu'ils soient d'une manière générale, c'est grever l'ensemble de cela.

C'est un choix politique qui peut être fait, mais ce n'est pas celui que nous avons retenu.

Cela a une incidence directe sur le budget de cette année, puisque nous étions sur un achat phasé sur deux exercices budgétaires, 2008 et 2009, avec une inscription pour la ville totale, donc sur 700 K€, de l'ordre de 400 à 450 K€. Il devait être prévu cette année entre 230 à 300 K€ de dépenses uniquement pour l'achat du bâtiment, sans parler des travaux à l'intérieur.

Pour le coup, je n'ai pas visité la maison, mais j'ai visité l'ancien corps de ferme et, effectivement, il y a des travaux, car ce sont de beaux volumes, de grandes salles, des choses assez sympathiques, mais quand vous prenez l'état intérieur du bâtiment et les huisseries, il y a du travail.

Mme PRAT. - Pour la ferme, c'est certain ? C'est un arrêt ?

M. JP DUGOIN. - C'est arrêté. Nous avons d'ailleurs vu KAUFMANN concernant la Maison Hoebanx pas plus tard qu'hier et avons confirmé qu'il n'y aurait pas de rachat de la Ville. Le projet est arrêté.

Il y a un bien immobilier qui appartient à la Ville, une réflexion sera à mener dans les mois à venir pour savoir quoi en faire, comment, dans quel cadre, sous quelles conditions. En tout état de cause, la Ville de MENNECY n'a pas les moyens de se payer une relocalisation de ses Services Municipaux dans ces locaux, aussi séduisant que le projet puisse être.

Mme PRAT. - Nous nous étions élevés contre ce projet en essayant de faire un barrage, ce qui n'a pas été facile. La Maison Hoebanx n'est pas du tout fonctionnelle. Tous les locaux ne sont pas fonctionnels.

Vous venez de dire ce qui vient d'être fait pour la Mairie en précisant que le personnel y était très bien, mais j'aimerais savoir comment sera le personnel en plein mois de juillet/août. On va climatiser, mais la climatisation ne remplace pas tout.

M. JP DUGOIN. - Je pense qu'au rez-de-chaussée cela ira, mais à l'étage sous les combles, déjà cet après-midi je me suis installé dans la salle de réunions où il y a les grands vasistas et j'ai pris le soleil sur la nuque.

Mme PRAT. - Et nous sommes en avril, on verra en juin et juillet.

M. LE MAIRE. - Pour celles et ceux qui ne connaissent pas le site, je pense que vous avez reçu les courriers, nous aurons le 16 toute la matinée une visite pour l'ensemble des conseillers. Nous avons bloqué toute la matinée.

Nous en ferons éventuellement une deuxième pour visiter un certain nombre de sites, hors les établissements scolaires car c'est compliqué.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, je tirerai les oreilles à mon Directeur Général, car c'est parti de chez lui. C'est le mercredi 16 à partir de 9 H 30, toute la matinée. Si vous ne l'avez pas reçu, nous ferons une deuxième visite. Je crois que de visu on voit mieux les points qui ont été évoqués.

M. RAYNAUD. - Si l'on pouvait faire la deuxième visite un samedi matin, ce serait bien si possible, car en semaine nous sommes quelques-uns à travailler et mon employeur, vous le connaissez, ne voudra pas.

M. LE MAIRE. - Non, je ne le connais pas.

M. RAYNAUD. - L'Education Nationale.

M. LE MAIRE. - Nous essaierons, mais il faut aussi, quand il y a des fonctionnaires territoriaux, pouvoir moduler. Nous ferons notre possible.

M. JP DUGOIN. - Pour reprendre le budget d'investissement, deux dernières remarques pour en finir.

La première est pour parler d'une faiblesse, pour ne pas dire une absence de subventions pour abonder ce budget. Les subventions touchées sur ce budget sont de deux ordres.

D'abord les reports, qui sont essentiellement des subventions de la CAF attribuées dans le cadre de projets spécifiques Petite Enfance de manière normée, ce qui a été le cas du Chat Botté. Cependant, la CAF paie souvent en retard.

Elle paie également en retard en fonctionnement. Certains d'entre vous ont peut-être vu que nous avons des augmentations très fortes sur le Contrat Temps Libre et sur le Contrat Enfance, mais en fait ce ne sont pas des augmentations de sommes qui nous sont attribuées, mais des retards de paiement de la CAF qui l'an dernier n'a pas payé. Un des deux, je ne sais plus si c'est le Contrat Temps Libre ou le Contrat Enfance -je vous prie de m'en excuser-, a été régularisé. L'autre ne l'a pas été encore, en tout cas la semaine dernière il ne l'était pas.

M. LE MAIRE. - C'est Temps Libre qui reste.

M. JP DUGOIN. - La CAF paie avec beaucoup de retard, ce qui n'est pas spécifique à MENNECY, mais cela arrive.

Elle paie également en retard sur les subventions, ce qui en l'espèce représente un report de 542 K€.

La seule autre subvention que nous percevons en investissements cette année est un peu de DGE concernant des travaux sur le Groupe scolaire de la Verville, pour un montant de 100 K€.

Cela fera partie du lourd travail qui attend les Services, le Directeur Général et sa responsable des marchés et des contrats -qui aura aussi cela dans sa besace, car sur une petite ville il faut être polyvalent, si ce n'est poly compétent, pour prendre des termes à la mode- que de travailler sur ces dossiers de subventions.

Nous venons d'apprendre que l'ensemble des dossiers de DGE de la Ville déposés pour l'année 2008, donc fin d'année 2007, ont été refusés par la Préfecture.

Environ 850 K€ pour la phase II du Centre Administratif étaient demandés, ce qui laisse rêveur ; quand on connaît les moyens de la DGE, c'est plus une déclaration d'intention qu'une subvention véritablement attendue.

Il y avait par ailleurs 150 K€ de travaux divers dans les écoles.

Ces deux dossiers ont été refusés au motif cruel, simple mais imparable, que des dossiers de DGE avaient fait l'objet en 2005 d'un accord de subventions et qu'ils n'ont pas été consommés. Il y a deux ans pour la DGE, ce sont des travaux qui pouvaient être faits en 2005, 2006 ou 2007, mais ayant fait stocker et perdre cette attribution de DGE à l'Etat, la contrepartie est que l'Etat cette année n'examinera pas nos dossiers.

Un vrai travail est à faire sur la DGE, mais également sur le suivi des consommations d'opérations subventionnées, l'un allant de paire avec l'autre.

Deux dossiers seront à monter et n'ont pas été commencés pour l'instant, ce qui est problématique car on va partir de zéro : ce sont des dossiers de contrats régionaux et de contrats quinquennaux. Ce sont des dossiers particulièrement lourds et longs à monter, longs à être examinés par les institutions susceptibles de les subventionner.

Même si nous allons vite et que notre dossier est bon, même si c'est examiné dans des délais moyens, nous ne serons en état de démarrer les travaux subventionnés sur l'un ou l'autre qu'à mi-mandat environ, soit d'ici trois ans dans un schéma normal. Si cela va très vite, cela peut être réduit à deux ans et demi, si cela traîne cela peut être trois ans et demi ou quatre ans.

Il y a un véritable problème structurel sur la commune, qui ne va pas manquer de poser des difficultés.

D'autres subventions peuvent être recherchées de-ci de-là en fonction d'opérations spécifiques auprès d'autres subventionneurs, notamment le FNDS qui peut prendre jusqu'à un dossier par an sur des structures sportives, ou la CAF dans le cadre d'équipements de petite enfance.

Il y a un vrai problème. C'est une vraie caractéristique du budget de la Ville, mais c'était déjà le cas les années précédentes. Pour avoir regardé le budget 2007, certes

moins que celui-là mais en travers malgré tout, il y avait des taux de subventions d'investissement faibles.

Dernière remarque pour en terminer sur les achats et les cessions immobilières, qui sont tous deux impactés en budget d'investissement : en recettes pour les cessions, en dépenses pour les achats.

Concernant les cessions, sont budgétées les cessions de l'immeuble de la Caisse d'Epargne, qui aujourd'hui appartient à la Ville, ainsi qu'un studio sur lequel une promesse de vente avait d'ores et déjà été signée.

M. LE MAIRE. - Sur le studio uniquement, car sur la grosse partie il n'y a rien, même pas de promesse.

M. JP DUGOIN. - A l'inverse, en achats ce sont deux terrains dont la Ville va faire l'acquisition cette année.

Le premier est le terrain permettant l'extension du nouveau cimetière à côté du Rousset, terrain qui avait fait l'objet d'une procédure de DUP.

Parallèlement à la procédure de DUP, en fin d'année dernière une négociation a eu lieu entre la Ville et le propriétaire et un prix d'achat de l'ordre de 330 ou 340 K€ a été trouvé. La promesse de vente a été signée en raison de la nécessité impérieuse pour la Ville de récupérer ce terrain pour ne pas se retrouver avec un demi cimetière, ce qui fait toujours désordre même si les clients se plaignent rarement, mais il y a quand même des visiteurs.

Par ailleurs, par rapport aux engagements pris par la promesse signée, sur laquelle un dédit coûterait de toute façon de l'argent à la Ville, cet investissement vous est proposé.

Un autre investissement vous est proposé pour un montant de 130 à 140 K€ concernant l'acquisition de l'ancien garage rue du Petit Mennecy. Il s'agit de l'ancien garage situé quasiment face à l'EHPAD, qui jouxte le Centre Technique Municipal.

Cette acquisition est faite sous une certaine pression de rapidité, puisque c'est dans le cadre d'un droit de préemption. Ayant deux mois pour faire jouer le droit de préemption, il a été fait et nous ne reviendrons pas dessus.

C'est un terrain qui a trois intérêts potentiels -pouvant être cumulatifs ou alternatifs- et cela fera partie des travaux de l'adjointe en charge de l'urbanisme.

Le premier intérêt est que cela peut, même si ce n'est pas le plus logique ni le plus rationnel pour des questions d'accès, permettre une légère extension du Centre Technique Municipal.

Le deuxième est que cela peut permettre d'offrir du stationnement dans ce secteur. Le secteur du Petit Mennecey, pour ceux qui le pratiquent souvent, est extrêmement chargé, d'une part par les véhicules des agents du CTM qui, n'ayant pas de place à l'intérieur, se garent souvent dans ce périmètre, et qui le sera encore d'avantage dès septembre avec l'ouverture de l'EHPAD.

En effet, l'EHPAD ce sont 92 résidents et une trentaine de personnels. Ils ont un parking de quinze ou vingt places environ et les résidents (je le pense, le souhaite et l'espère) auront des visiteurs. Ne pouvant pas se garer dans ce secteur, les visiteurs vont faire inévitablement ce que font déjà les gens qui viennent au CTM : ils se gareront à cheval sur le trottoir, ce qui empêche les poussettes de passer et rend la circulation difficile. Au Clos des Anglais, les riverains et les habitants apprécient beaucoup...

On aura sur ce secteur une augmentation du besoin de stationnement, d'où l'intérêt de cet achat.

Le dernier intérêt se rapporte à la discussion de tout à l'heure sur le logement social. On peut discuter des heures des Acacias pour savoir s'il faut ou non, mais indépendamment de cette question des Acacias, il y a un réel besoin de trouver quelques encoches où pouvoir faire du logement social, probablement de manière diffuse. Il y a effectivement des ghettos de riches et des ghettos de pauvres et je ne suis pas convaincu que cela vaille la peine de faire des ghettos de pauvres en mettant 300 logements sociaux, si possible un peu en étages, sur un secteur.

Il y a une toute petite SHON constructible, de l'ordre de 200 à 250 mètres, ce qui peut peut-être permettre de faire trois ou quatre maisons de ville si nous trouvons un promoteur social pour construire là-dessus. Trois ou quatre maisons de ville, cela peut intéresser le promoteur s'il a d'autres opérations dans le secteur, mais si c'est pour une opération à un coup, il ne prendra pas. Il y a cependant une petite possibilité sur ce secteur.

Pour ces trois raisons, c'est une opération sur laquelle il aurait été dommageable, pour l'avenir de la commune, de ne pas préempter.

J'espère ne pas en avoir trop oublié ni avoir été trop pénible et trop long pour tous. Je vous propose, si vous avez des questions complémentaires, d'essayer d'y répondre.

Mme PRAT. - Dans les dépenses de fonctionnement, dans "autres matières et fournitures", page 3, j'aimerais avoir quelques éclaircissements au chapitre 11 "Bâtiments" sur les 120 K€.

M. JP DUGOIN. - C'est pourquoi je ne l'ai pas fait ligne à ligne tout à l'heure, car le temps de trouver ce dont on parle prend toujours un temps fou.

Ces 120 K€ correspondent à l'effort dont je vous parlais tout à l'heure et qui est fait par la commune sur les bâtiments municipaux. Il s'agit en gros des matériaux et des fournitures achetés pour les travaux en régie effectués par le personnel municipal, que ce soit de la peinture, des plinthes quand ils travaillent sur un mur, etc.

Mme PRAT. - C'est donc pour les travaux en régie. D'ailleurs, il y en a beaucoup.

M. JP DUGOIN. - Oui. Nous avons prévu effectivement, sur ce secteur, d'essayer de monter la barre du matériel acheté. Il faudra ensuite que cela suive derrière.

M. LE MAIRE. - Avez-vous encore d'autres questions ou demandes d'éclaircissements ?

Mme PRAT. - Vous avez répondu à beaucoup des questions que nous avons.

M. RICHOMME. - Une question, des analyses et une intervention.

Je crois avoir déjà posé la question en Commission des Finances, mais je voudrais avoir une réponse à nouveau. Dans les recettes de fonctionnement, il y a une hausse de près de 4 % de la cantine scolaire.

Je suis bien conscient qu'il y a une renégociation du contrat SODEHXO, que les denrées alimentaires coûtent plus cher, que la municipalité s'est engagée à avoir une meilleure qualité de viandes, mais comme je vois une augmentation des recettes, je voudrais savoir si elle va se retrouver dans l'augmentation du ticket de cantine.

M. JP DUGOIN. - Nous avons une augmentation du nombre de repas. C'est entre autres ce qui a contribué au mauvais calibrage du contrat initial passé en dépenses.

Par ailleurs, ainsi que je vous le disais tout à l'heure en préalable à ce débat, la Ville, en tout cas cette majorité, n'est pas revenue sur les taux existant préalablement, pas plus qu'elle n'est revenue sur les tarifications qui avaient été établies préalablement.

Pour être tout à fait clair et complet, je ne sais pas aujourd'hui s'il y a eu une augmentation votée l'an dernier qui permettrait effectivement de justifier cela, mais d'une manière générale nous sommes plutôt en hausse d'effectifs sur les cantines.

Que ce soit sur les crèches, les haltes garderies, les structures de garderies, les cantines ou le centre de loisirs, nous ne vous proposerons pas cette année d'augmentation des tarifs pour l'exercice 2008.

A chaque jour suffit sa peine, 2009 sera une autre année, 2010 encore une autre et le coût de la vie augmentant, je ne sais pas ce qu'il en sera et je ne veux pas présager de ce que seront les choix faits par ce Conseil, mais concernant cette année il n'a pas été prévu de vous proposer dans les mois à venir une augmentation des tarifications pour 2008.

M. RICHOMME. - Merci. Il est important de dire au Conseil quelles sont les grandes tendances de ce budget, ce qui est réalisé et ce que cela coûte.

En ce qui concerne les écoles, nous sommes plutôt satisfaits que la Caisse des Ecoles voie son enveloppe augmenter de 4 K€.

En ce qui concerne l'évolution dans les écoles, c'est à peu près à budget constant pour la rénovation ou l'entretien.

Nous attirons votre attention sur les écoles, car si vous regardez l'état de nos écoles il faudra dans les années à venir, même si plus de 300 K€ sont budgétés, faire attention ; il y aura de l'investissement à y faire.

Par ailleurs, votre volonté a été de couper sec dans l'animation. Nous regrettons qu'il n'y ait pas plus de communication vis-à-vis de la population, même si elle peut être moins luxueuse. Nous le regrettons. Ce qui fait cette Ville, ce qui fait que dans cette Ville on puisse mieux vivre ensemble, c'est que nous y avons de bons moments. Or, dans votre budget vous faites des coupes drastiques dans tous les moments de vie que nous pouvons avoir.

La Fête du Parc sera annulée cette année. Il est important de le noter et de le dire aux Menneçois : il n'y aura pas de Fête du Parc cette année. C'était un moment de regroupement important pour tous les Menneçois.

Un autre moment était important, projet qui avait été mené avec beaucoup d'énergie : la comédie musicale. D'ailleurs, il y avait un retour de la CAF sur cette comédie musicale. Il n'y aura pas cette année de comédie musicale.

Par ailleurs, il n'y aura pas de Journée de la Jeunesse.

En termes d'animation, je veux bien que des efforts soient faits sur le budget, mais cela fait beaucoup de choses en moins pour les Menneçois.

En ce qui concerne la culture, vous avez fait des coupes drastiques aussi. La saison 2007-2008 va s'achever parce qu'il y a des engagements et parce que, vis-à-vis des artistes qui vont se présenter au Théâtre Culturel, on ne peut pas renoncer, mais il n'y a aucun projet et aucune ligne budgétaire pour savoir ce qui se passera en septembre.

Or, même s'il m'a été dit que ce n'était pas un espace culturel mais un espace de spectacles -je laisse à chacun le droit d'en juger-, je suis cependant déjà allé le samedi soir à l'espace culturel, certains d'entre vous aussi je crois, pour constater qu'il est rarement vide et rarement déprécié par les Menneçois en termes de qualité et de quantité.

Faire une coupe encore sur l'animation, sur la jeunesse et la culture va plonger notre Ville dans une non vie. Il ne s'y passera plus rien, tout cela pour un autre effort sur lequel je vais revenir.

Vous coupez sur le jumelage, alors qu'il y avait tellement de choses à y faire et que peu a été fait. Il y avait là un grand chantier à mener, mais nous en reparlerons.

Pour tout ce qui est interaction entre les Menneçois et autour, vous coupez net.

Si nous faisons le bilan budgétaire : 250 K€ ont été apportés par l'excédent. C'est pourquoi j'ai insisté dessus. Par ailleurs, vous allez bénéficier de 650 K€ par la vente du Crédit Agricole ; cela a été fait par votre prédécesseur, mais c'est vous qui allez avoir ces 650 K€.

Vous allez récupérer 400 K€ de la crèche, du Contrat de Petite Enfance de la CAF, dont une partie a déjà été reçue.

Vous allez récupérer 100 K€ de la CAF avec le Contrat Temps Libre.

Ces petites sommes -il faut le redire, c'est important- plus le fait que vous optiez pour le choix de faire faire à la commune 900 K€ d'emprunts supplémentaires, veut dire globalement, si l'on prend tout ce qui est apporté (l'excédent, les ventes, la CAF) et qui ne se produira pas l'an prochain, cette année 2,3 M€ vont arriver directement dans les caisses. Avec cela, vous faites des coupes drastiques. Je m'inquiète.

Vous faites des coupes drastiques pour faire de la voirie. C'est votre choix politique. Il y a 2,3 M€ en augmentant la dette, qui certes a été augmentée pendant des années et que vous augmentez encore, mais l'an prochain il n'y aura pas ces 2,3 M€ car on ne pourra pas vendre, récupérer de la CAF, etc. C'est une aubaine cette année pour vous. On n'aura pas ces 2,3 M€ et on aura une dette et des remboursements plus importants.

En conséquence, comment l'an prochain allez-vous tenir, si vous ne voulez pas augmenter les impôts, votre réduction de la dette et permettre à MENNECY de vivre, sachant qu'une coupe drastique a été faite sur tout ce qui permet l'animation, la culture et la jeunesse ?

Parlons des 900 K€. Cela fait dix jours que je suis là, comme vous, mais je n'ai pas les Services techniques et on essaie de trouver à faire fonctionner un budget. Vous avez emprunté 900 K€, sans parler des coupes drastiques que vous avez faites.

Comment trouver 900 K€ ? Il faut savoir que, quand on emprunte 900 K€, cela augmente la dette de 100 K€. Cela veut dire que cette année on emprunte 900 K€. On n'en a que 800 K€, car il y a 100 K€ de plus dans la dette.

Il faut faire une économie de 800 K€. Comment faire ? Il y a trois possibilités.

Premièrement, on peut essayer de reporter, mais ce n'est pas notre volonté, l'embauche des trois policiers municipaux. Les policiers municipaux représentent environ 100 K€. Je ne crois pas que MENNECY soit une Ville où il y ait autant de problèmes. Certes, il y a des problèmes comme partout ailleurs et il y a peut-être un sentiment d'insécurité...

M. JP DUGOIN. - Quatre voitures brûlées, ce n'est pas un problème ?

M. RICHOMME. - Je sais, mais il n'est pas dit qu'avec trois policiers municipaux, vous empêcherez la nuit les voitures de brûler.

M. JP DUGOIN. - Vous irez expliquer aux gens dont les voitures ont brûlé que ce n'est pas un problème et qu'il ne faut pas embaucher de policiers municipaux !

M. RICHOMME. - Il y a aussi une politique de prévention et une politique vis-à-vis de la jeunesse. Or, vous avez coupé la politique vis-à-vis de la jeunesse et je ne vois pas de politique de prévention pour l'instant. Je vois un exercice budgétaire et je vous propose des solutions.

En ce qui concerne la voirie, si l'on regarde les documents nous sommes sur du simple au double par rapport à 2007. Il y avait un exercice prévu de 500 K€ environ, il y a 1 M€ de voirie cette année. J'étais dans cette campagne, j'ai vu de nombreux Menneçois m'expliquer qu'il y avait des problèmes de trottoirs, de routes, MENNECY a de nombreuses difficultés avec la voirie, mais c'est une question de choix, de temporisation. On aurait pu temporiser ces problèmes de voirie dans le temps et récupérer 500 K€. Avec ces 500 K€, plus 100 K€, plus 200 ou 300 K€ que vous pouvez récupérer, cela aurait permis d'économiser les 900 K€ de dettes. On aurait pu éviter de s'endetter un peu plus et d'avoir l'an prochain un budget extrêmement difficile.

Pour résumer, nous voterons contre ce budget. Cette année, nous avons un cadeau de 2,3 M€. On fait un emprunt de 900 K€ et la vie à MENNECY va momentanément s'arrêter.

M. JP DUGOIN. - Je vous remercie pour vos modes de calculs qui font apparaître 2,3 M€ de cadeau, soit 10 % du budget en cadeau, puisque l'on est en budget aggloméré (fonctionnement et investissement) à 23 M€. C'est un cadeau absolument fantastique...

Il est dommage que je n'aie pas de talent manuel, sinon je vous aurais fait livrer le budget avec un bel enrubannage et un beau paquet. Si j'avais su, je n'y aurais pas manqué.

Concernant les policiers municipaux, pour avoir vécu cette campagne comme vous et même si la Police Municipale n'est pas le seul angle sur lequel travaille l'Adjoint à la sécurité -et je ne lui ferai pas l'affront de déflorer un sujet sur lequel nous allons monter en puissance dans les mois à venir-, c'est un des éléments d'une politique plus forte en faveur d'une sécurité sur la commune, qui correspond à une demande des habitants.

Quand vous parlez de chiffres, on peut compiler en estimant que telle chose est cadeau et que telle autre ne l'est pas. Très bien ! Je voudrais juste donner quelques chiffres, qui ne sont pas additionnés et repris ici ou là.

Quand vous parlez de voirie, vous dites que l'on réduit de 500 K€. D'accord. Il y a environ 150 K€ de l'an dernier, ce qui veut dire que vous ne refaites pas un trottoir, que vous ne refaites pas un nid de poule ni rien. Le jour où il y a un problème de sécurité dans une rue, vous ne faites pas d'aménagement de sécurité et vous ne mettez pas de ralentisseurs. Ce sont des choix, cela peut être les vôtres, ce ne sont pas ceux faits par cette majorité.

Quand vous parlez des écoles en disant que nous sommes à l'égal, ce n'est pas le cas. A l'école primaire de la Verville, il y avait 11 810 € en 2007 et 12 802 en 2008, soit 1 K€ de plus, 8,55 % soit près de 10 % de plus.

A l'Ecole Primaire de la Sablière, il y avait 5 340 €, nous faisons 5 900 €, soit + 10,49 %.

A l'école primaire des Ormeaux, il y avait 5 350 €, cette année 6 000 €, soit + 12,15 %.

A l'école primaire des Myrtilles, il y avait 11 500 €, nous faisons 12 500 €, soit + 8,6 %.

A l'école primaire de la Jeannotte, il y avait 12 100 €, nous faisons 13 545 €, soit + 11,94 %.

A l'école primaire de la Verville, il y avait 4 616 €, 6 000 € cette année, soit + 29,98 %.

A l'école maternelle de la Sablière, il y avait 1 726 €, 2 300 € cette année, soit + 33,26 %.

A l'école maternelle des Myrtilles, il y avait 4 202 €, 5 000 € cette année, soit + 18,89 %.

A l'école maternelle de la Jeannotte, il y avait 5 326 €, 7 000 € cette année, soit + 31,43 %.

Enfin, à l'école maternelle du Clos Renault il y avait 3 054 €, 3 900 € cette année, soit + 27,7 %.

Ce sont des chiffres. Cela m'ennuie que vous disiez que sur les écoles, nous sommes à l'égal.

(Intervention de M. RICHOMME hors micro)...

M. JP DUGOIN. - Je ne vous ai pas interrompu...

Concernant la question de la dette, je suis assez preneur, puisqu'a priori vous êtes partisan d'un emprunt zéro, ce qui est vertueux, que vous me fournissiez la liste des communes de plus de 10 000 habitants en ILE-DE-FRANCE qui n'empruntent pas cette année. Je suis preneur.

J'en connais une dont je ne parlerai pas ce soir, mais je serais preneur de la liste des communes de plus de 10 000 habitants à emprunt zéro cette année.

Par rapport au nombre de communes de plus de 10 000 habitants, je pense que nous sommes sur un taux relativement faible de communes arrivant à faire ce tour de passe-passe.

Vous dites que nous augmentons la dette, mais c'est faux. Je ne peux pas vous laisser dire cela. La dette a baissé, je l'ai dit tout à l'heure et je vais le répéter. Nous étions à 1 900 K€ empruntés l'an dernier, nous sommes à 900 K€ cette année. Effectivement, c'est peut-être trop pour vous, mais c'est malgré tout une baisse de 1 M€.

Ensuite, vous dites que nous augmentons la dette, mais nous remboursions 1 150 K€ de dette et nous réempruntons 900 K€. Ce sont des chiffres factuels, ils sont dans vos documents. C'est 250 K€ de moins.

Aurait-il fallu désendetter la Ville de 900 K€ de plus ? Ce n'est pas le choix qui a été fait au vu des possibilités que nous avions.

Dans le même temps, vous dites plus de services. Il faut faire moins d'emprunts et faire plus de services, mais pour faire quoi ? Plus d'impôts ? Beaucoup de collectivités le font, mais cela n'a pas été le choix de la majorité de la commune. Si ce budget est voté, le choix est de ne pas augmenter les taux municipaux, de ne pas augmenter les tarifications, de ne pas faire peser sur les familles de la commune le poids des services municipaux, de désendetter la Ville. C'est exactement l'inverse de ce que vous dites.

Quand vous dites qu'il faut réduire la dette et faire plus de services, je ne connais qu'une solution : plus d'impôts. Effectivement, cela se fait dans d'autres collectivités, même quand on dit le contraire avant les élections. Le Conseil Général augmente ses taux de 3,5 % et de 3,9 % concernant la TH et la taxe sur le foncier bâti. Beaucoup de collectivités le font, qu'elles soient de Droite ou de Gauche d'ailleurs, car je prends cet exemple, mais je pourrais en prendre d'autres sur des communes de Droite. Nous ne sommes pas là sur une logique partisane.

Il faut savoir ce que l'on veut. C'est la quadrature du cercle. Dans la vie il y a des "y'a qu'à", ce sont des choses assez faisables quand on est dans l'opposition, c'est le jeu, vous

l'avez fait et j'en prends acte, mais je ne peux pas vous laisser dire que les crédits ont été à l'étale dans les écoles et que le poids de la dette a augmenté.

Un certain nombre de choix politiques ont effectivement été faits, nous les assumons.

Sur la Fête du Parc, nous avons trouvé un budget de 21 K€ pour avoir recours à des prestataires de services, mais aucun travail préalable fait tant avec les services qu'avec les associations. Faut-il faire une Fête du Parc au rabais, mettre en l'air 21 K€ pour pouvoir dire que nous l'avons maintenue et faite ou vaut-il mieux faire l'impasse sur une année et essayer de faire mieux l'an prochain ?

C'est le choix qui a été fait, vous en avez d'autres, mais c'est la loi du genre, sinon nous aurions été candidats ensemble. Vous voterez contre ce budget, mais je me réjouis de la liste des communes à 0 % d'emprunt que vous me trouverez en ILE-DE-FRANCE. Je vous promets en tout cas que nous prendrons exemple sur ces communes pour essayer de continuer à réduire l'emprunt, ce que nous faisons cette année.

Mme PRAT. - Je voudrais vous poser une question. Vous avez parlé de contrat régional, mais avez-vous déjà une idée des trois points qui vont concerner ce contrat régional ?

M. JP DUGOIN. - Pas à ce jour, non, pour répondre sincèrement. En l'espace de trois semaines et avec le peu de cadres dans les services municipaux aujourd'hui, non.

Un contrat régional est plafonné à environ 3 M€, avec des quotes-parts pouvant être plus ou moins élevées sur les projets selon le type de démarche, selon le HQE, etc.

Le nombre de dossiers n'est pas limité à trois, mais il est de trois minimum et d'ailleurs il est réparti en fonction de certains critères : le choix du bâtiment, l'aménagement urbain.

Mme PRAT. - Vous n'avez aucune idée pour le moment ?

M. JP DUGOIN. - Aujourd'hui, nous faisons un état des lieux de l'existant et, en fonction de cet état des lieux, nous serons amenés à travailler pour ce contrat régional.

Je vais être un peu technique et je m'en excuse auprès des gens qui sont là, mais une des caractéristiques d'un contrat régional est que les dossiers rendus le sont quasiment au niveau APS. Contrairement à des dossiers de subventions classiquement déposés sur la plupart des organismes, le niveau d'avancement du dossier demandé est extrêmement détaillé et précis. Ceci justifie en partie le temps nécessaire pour monter le dossier techniquement et le déposer.

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase de recensement des besoins et nous sommes preneurs, que ce soit au travers des Conseils d'Ecole, des rendez-vous avec les associations, mais également des propositions de tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, des points qui à votre sens semblent importants. Un contrat régional engage la ville sur cinq ans. Ainsi que je vous l'ai dit, dans le meilleur des cas nous l'aurons en 2011-2012, ce qui veut dire que ce contrat sera à cheval sur deux mandatures, la fin de celle-ci et les deux ou trois premières années de la prochaine.

Je pense que ce sujet est d'intérêt local et nous pouvons avoir des débats et des propositions dépassant les clivages ou les caricatures politiques.

Mme PRAT. - Vous avez parlé d'un autre contrat qui serait peut-être triennal ou quinquennal. Vous n'avez aucun projet pour le moment ?

M. JP DUGOIN. - Ce sont les contrats départementaux. Nous sommes en train de recenser service par service.

Mme PRAT. - Pour cette éventualité aussi ? Les projets ne sont pas fixés ?

M. JP DUGOIN. - Nous sommes en train de recenser service par service les besoins et les dossiers existants.

Pour ne rien vous cacher, je vous le disais tout à l'heure, nous découvrons une situation sur laquelle aucun pré dossier n'a été monté, ce qui veut dire qu'il n'y a pas en carton un projet de construction d'école, de rénovation d'un gymnase, ou autres ; cela n'existe pas aujourd'hui.

Nous partons de zéro, hormis les demandes de travaux d'entretiens courants plus ou moins lourds des écoles ou des bâtiments municipaux de cette année. Il y a un travail de recollement, de recensement, de choix des priorités et de cadrage des besoins absolument colossal, raison pour laquelle cela va prendre un peu de temps, indépendamment de la technicité pour déposer cela.

Aujourd'hui, je le regrette mais c'est un fait, nous n'avons pas, ce qui est généralement le cas quand on arrive dans une mairie, une pile de dossiers plus ou moins avancés ou en cours sur des urgences, qui généralement ne sont ni de Droite ni de Gauche, ni de la majorité, ni de l'opposition, ni du centre, ni d'ailleurs, mais qui sont simplement le reflet des besoins, des attentes, etc.

Un exemple tout simple : l'école de la Sablière. Nous étions au Conseil d'Ecole il y a une dizaine de jours, il semble a priori que cette école ait depuis des années un projet assez intéressant d'extension d'une partie de l'école pour créer une salle de motricité.

C'est un vrai beau projet, qui correspond à un besoin de l'école qui accueille aujourd'hui -ce qui n'a pas toujours été le cas- deux ou trois classes de maternelles qui n'ont pas de salle de motricité. Cela veut dire que les petits entre trois (voire moins s'il y a des dérogations) et six ans se retrouvent dehors.

Ce projet représente je crois une superficie de 250 à 300 m². Si vous faites un ratio de coût du bâtiment à 1 500 ou 1 600 €/m², en ajoutant ensuite les frais de maîtrise d'œuvre, de coordination SPS, etc., vous avez une première idée du coût.

Ce projet revient en Conseil d'Ecole depuis des mois et n'a jamais fait l'objet que de croquis faits par les instituteurs et les parents d'élèves. Ils sont intéressants et ont vraiment un fond, mais c'est aujourd'hui au niveau zéro de la préparation de demande de subvention. Aucun avant-projet n'a été travaillé par les Services Municipaux ou des prestataires, il n'y a pas de chiffrage. C'est ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui.

Nous sommes dans ce schéma. Parfois quand vous arrivez vous trouvez une pile de dossiers qui ont été écrasés pendant des années et vous ne savez pas comment tous les traiter. Concernant les travaux lourds des bâtiments municipaux, c'est plutôt l'inverse. C'est du factuel.

Pour le coup, nous sommes preneurs.

M. GARRO. - Une explication de vote, sans être long ni redondant, car beaucoup de choses ont été dites ce soir par le Rapporteur en réponse aux questions déjà posées, ainsi que l'autre soir en Commission des Finances.

Je veux simplement rappeler que ce soir nous examinons le premier budget d'une municipalité qui a été entièrement renouvelée, ce qui n'est pas neutre. Cela signifie que vous avez eu un court délai pour établir ce budget et que la prise d'informations est pour vous toujours en cours.

Vous avez donc fait avec les moyens du bord et, comme déclaré en Commission des Finances avec humour, "sans savoir si vous avez encore découvert toutes les mines !"

Connaissant bien le sujet et les compétences en la matière des sortants, dont vous avez d'ailleurs donné plusieurs illustrations ce soir, je pense que vous avez effectivement toutes raisons d'être prudents.

Vous nous présentez donc un budget 2008 a minima, qui a dû tenir compte des imposantes dépenses incompressibles propres à la commune de MENNECY.

Vous n'avez pas augmenté les taux d'imposition et cependant vous parvenez à l'équilibre. J'espère toutefois qu'en la matière votre évaluation des recettes potentielles, surtout

en matière de fonctionnement, a été rigoureuse, sinon vous connaîtrez et nous connaissons un Budget Supplémentaire ou des DM assez douloureuses.

En investissement, encore une fois mais vous avez donné plusieurs explications, nous regrettons que vous deviez recourir encore une fois cette année à l'emprunt.

En toute honnêteté et si les circonstances nous avaient conduit à votre place, en fonction des éléments connus et que vous nous avez communiqués, je pense que nous aurions probablement établi un budget allant dans le même sens, à quelques réserves près.

Toutefois, le budget est l'acte majeur et fondateur de toute action politique, que ce soit au plan national ou au plan local. Il est l'expression de la volonté et de l'action décidées par la majorité élue, il traduit son programme. La liste que nous représentons, et les électeurs qui nous ont fait confiance, ne se situera pas dans une ligne d'opposition systématique et nous nous prononcerons sur chaque dossier en fonction des seuls intérêts de MENNECY et de ses habitants, mais nous entendons conserver toute notre indépendance.

A votre slogan ou votre maxime qui est "croire et vouloir", je vous réponds ce soir "attendre et voir". C'est pourquoi, sur le budget général, sur les budgets annexes et sur les documents et les votes financiers, notre politique sera de nous abstenir.

Je vous remercie de votre attention.

M. RAYNAUD. - Ce n'est pas parce que parfois nous ne sommes pas d'accord que nous sommes pour autant toujours dans le jeu de l'opposition. Parfois nous ne serons pas d'accord, parfois nous le serons.

M. LE MAIRE. - Vous me laissez l'espérance qu'un jour vous voterez peut-être avec nous ? !

M. RAYNAUD. - Aux six premiers points déjà, nous avons voté pour.

M. LE MAIRE. - C'était une boutade...

M. RAYNAUD. - Je voudrais terminer sur l'aspect "cadeau". Selon vos promesses préélectorales, vous n'augmentez pas les impôts, vous l'avez dit, mais j'espère que ce n'est pas pour les augmenter deux fois plus l'an prochain...

M. LE MAIRE. - Si ce n'est pas faire de la démagogie !... C'est de l'humour, alors ?

M. RAYNAUD. - ... surtout en prenant toujours comme excuse le passif et le passé.

M. JP DUGOIN. - Je réponds sans faire dans la promesse électorale... Si nous avons fait dans le jeu politique, nous aurions mis 10 points cette année. Quand vous épongez le passif, il est bien plus facile de le faire quand vous arrivez en disant que vous épongez le

passif et que vous ajoutez dix points de fiscalité, parce que les gens qui étaient là avant étaient des incompetents. Quand vous le faites, généralement politiquement il est plus facile de le faire la première année. Si nous avons été dans cette optique, nous l'aurions fait tout de suite.

Promettre la tête sur le billot que les taux seront inchangés pendant six ans, personne ne peut le faire.

M. RAYNAUD. - Je n'ai pas dit "inchangés".

M. JP DUGOIN. - Ni augmentés ni descendus, car cela peut s'entendre dans les deux sens sur la durée d'un mandat.

Clairement, la volonté de la municipalité sortante est de ne pas augmenter les taux. Nous parlons là de jeu politique. Si la logique avait été de mettre cela sur le dos du passif, à 60 K€ le point de fiscalité, si vous prenez la petite liste de ce que je vous ai cité et qui n'est pas exhaustive, vous justifiez a minima de cinq à huit points de fiscalité. Ce n'est pas le choix que nous avons fait.

Si d'aventure nous devons être amenés un jour à jouer sur les taux, ce ne serait pas pour de mauvaises raisons, mais parce que nous n'aurions pas le choix. Ce ne serait pas avec cet argumentaire.

M. RAYNAUD. - Je me suis mal fait comprendre. Il aurait été démagogique de vous demander de ne pas augmenter sur les six ans, je suis d'accord.

Je veux simplement dire ne pas augmenter deux fois plus, faire un tour de passe-passe en disant que l'on n'a pas augmenté la première année pour être en accord avec ce qui avait été dit avant et ensuite...

M. JP DUGOIN. - Je suis d'accord avec vous. Politiquement, si c'était pour faire un coup politicard comme celui-là, nous l'aurions fait tout de suite.

Il est plus facile de dire en trois semaines ce que nous trouvons, mais ce n'est pas l'objectif.

Mme PRAT. - Vous avez parlé du point d'impôt...

M. LE MAIRE. - Vous ne m'en voudrez pas d'être un peu directif, mais il faut que les gens lèvent la main pour que je leur donne la parole.

La salle est assez grande pour que je puisse voir qui souhaite prendre la parole, évitons, ne serait-ce que pour la clarté du débat, d'intervenir et d'interpeller ainsi.

Je vous donne la parole.

Mme PRAT. - Vous avez parlé du point d'impôt, mais il faut comparer le comparable avec les autres Villes.

Dans toutes les villes, surtout les grandes, la TP ramène beaucoup d'impôts. Nous, nous n'avons pas beaucoup de TP.

M. LE MAIRE. - C'est surtout qu'on ne la lève plus depuis 2003. Ce n'est pas nous qui la levons.

Mme PRAT. - Mais il y a des reversements, car la CCVE nous reverse ce qu'elle ne prend pas. Il ne reste plus que les trois autres taxes, qui sont au rouge, car le coefficient est de 1 environ et MENNECY est vraiment surtaxée.

M. JP DUGOIN. - Vous avez parfaitement raison.

Mme PRAT. - Il est dommage que dans votre exposé vous n'ayez pas fait une étude rétrospective et une étude prospective.

Ce BP est bien beau, mais il ne concerne pas qu'une seule année. Vous auriez dû nous dire où vous voulez aller, quels sont vos objectifs, comment vous allez essayer d'augmenter votre marge de manœuvre, quels leviers vous allez toucher ? La fiscalité ? L'emprunt ? L'autofinancement ?

Comment allez-vous faire pour avoir plus d'autofinancement ?

M. LE MAIRE. - Les Services ont fait beaucoup en quinze jours.

Nous avons présenté un budget dans la plus grande transparence et la plus grande sincérité. Le Rapporteur a répondu à toutes les questions, que ce soit ici ou en Commission des Finances. Ne nous demandez pas de lire dans le marc de café après quinze jours depuis notre arrivée à la municipalité.

M. RICHOMME. - Nous voterons contre ce budget, car nous aurions voulu faire une économie de 900 K€ pour éviter d'augmenter la dette, sachant que cette année il y avait un paquet de 2,3 M€ et que l'on aurait pu essayer de s'en sortir.

Je voudrais évoquer trois points et, en ce qui me concerne, ce sera terminé.

Je n'ai pas besoin d'une liste de communes après les élections qui n'évoluent pas dans leur taux d'imposition et de la dette pour le faire. Je n'ai pas besoin d'être le dernier pour faire quelque chose. J'aurais voulu faire cela pour MENNECY, c'est ce à quoi je m'étais engagé, mais si les autres ne le font pas dans les autres communes, ce n'est pas mon problème.

Concernant les écoles, je me dois de répondre, car ce sujet me touche. Vous l'avez mentionné...

M. LE MAIRE. - Il nous touche tous.

M. RICHOMME. - Bien sûr, je n'ai pas l'exclusivité.

Vous l'avez dit, vous avez donné le chiffre pour les écoles et je ne le conteste pas, quand on passe dans certaines écoles de 11 K€ à 12 K€, cela augmente et en pourcentage

cela devient important, cela représente 10 % et c'est bien. Je vous ai dit que c'était bien d'avoir augmenté.

Cependant, il y a un autre secteur important pour l'école et sur lequel j'interviens : les dépenses d'investissement sur les bâtiments scolaires. Il a été réalisé en 2007 450 K€ et il est prévu 365 K€. Je veux bien que l'on augmente de 500 à 1 000 € le budget de chaque école, mais si ensuite on diminue de 120 K€ ou presque les frais dans les bâtiments scolaires, faites attention, car ils ne sont pas en bon état. D'un côté, on peut donner un peu plus pour la fête de l'école, un peu plus pour avoir des gommettes, des stylos, mais de l'autre les bâtiments s'effritent.

D'un autre côté, je demande des réductions. J'ai bien conscience que vous avez la volonté de faire quelque chose et je ne le conteste pas.

Concernant la dette, il y a une petite différence entre le fait de dire que l'on n'augmente pas la dette et le fait d'en faire une. Il y a un fait : nous avons une dette. La commune est endettée comme toutes les autres communes, mais l'autre fait est que cette année on augmente la dette de 900 K€ en faisant un emprunt supplémentaire.

Nous dire que l'an dernier ils ont emprunté 1,9 M€ et que cette année on emprunte 900 K€, je veux bien, on fait moins qu'eux, mais on fait malgré tout. Cela va toujours dans le même sens.

M. LE MAIRE. - Vous me direz, après la réponse du Rapporteur, si l'on fait un vote global ou section par section. Un vote global serait plus simple, si tout le monde en est d'accord.

M. JP DUGOIN. - Deux éléments rapides.

Concernant la dette, nous levons 900 K€ de dette et nous enlevons du montant total de notre dette 1 150 K€. Le delta est de 250 K€.

On peut dire effectivement que l'on crée 900 K€ d'emprunts nouveaux, mais en même temps on solde 1 150 K€ d'emprunts anciens. Le différentiel est en diminution de la dette.

Le deuxième élément concerne les écoles. C'est une explication que nous avons eue en Commission des Finances et je trouve curieux que vous reveniez dessus. En Commission des Finances, j'avais été amené à vous expliquer que nous avions des travaux phasés sur l'école de la Verville qui, par rapport aux arbitrages faits en quatrième vitesse, imposaient 70 000 à 80 000 € de plus pour les réaliser. Ces travaux seront probablement faits, sauf si nous avons des mines, pour reprendre l'expression que me prêtait Claude GARRO même si je crois que, plutôt que des mines, j'avais parlé de cailloux, mais ce n'était pas très

loin ! Sauf donc effectivement problèmes majeurs que nous aurions trouvés dans le cadre du BS.

Quand vous faites le compte, 365 K€ plus 70 000 à 80 000, vous arrivez à une somme à peu près identique.

Pour terminer sur les travaux dans les écoles, l'an dernier on n'a pas fait de travaux importants dans toutes les écoles. Il y a eu 200 K€ de travaux effectués, avec une subvention de DGE sur une école en particulier. Si vous enlevez une opération en particulier, le delta sur le reste est effectivement un peu moins important.

Concernant les travaux dans les écoles, sauf si des imprévus nous amènent à devoir, dans les trois mois à venir, redéployer des sommes de fonctionnement, il y a une réserve dans le budget, dont nous avons parlé, de l'ordre de 95 K€ en investissement qui, en fonction des montants attribués sur les travaux de la Verville, seront consommés à 60/80 % sur les écoles.

M. LE MAIRE. - Nous sommes allés au fond du débat.

Je vous propose de voter en une seule fois sur l'ensemble du Budget Primitif.

Qui vote contre ? (M. RICHOMME, Mme PASQUES, M. GUEZO, Mme TOLLNER, M. RAYNAUD, Mme SEBBAG).

Qui s'abstient ? (Mme PRAT et M. GARRO).

Le Budget Primitif est adopté.

10. Vote du Budget Primitif eau potable

M. JP DUGOIN. - Nous sommes sur un budget relativement peu important en termes de volume.

Les principales remarques sur ce budget concernent le retrait des remboursements de personnels, soit 32 K€ de remboursements de frais de personnels auxquels nous avons mis un terme, afin de ne plus être que sur des dépenses concernant l'eau.

Par ailleurs, il y a l'absorption du déficit léger, mais réel, de l'année précédente.

Avez-vous des questions ? (Non).

Il y a une note d'accompagnement à ce sujet ?

M. LE MAIRE. - J'engage le vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (M. RICHOMME, Mme PASQUES, M. GUEZO, Mme TOLLNER, M. RAYNAUD, Mme SEBBAG, Mme Jouda PRAT, M. Claude GARRO).

Il est adopté.

11. Vote du Budget Primitif assainissement

M. JP DUGOIN. - Vous avez pu en prendre connaissance, tant dans ses sections d'exploitation que d'investissement.

Avez-vous des questions ?

M. RICHOMME. - La précédente municipalité avait pris certains engagements par rapport au Lévit sur l'assainissement en ce qui concerne les T de désengorgement ou l'arrachage d'arbres pouvant gêner les voies d'assainissement.

Dans quelle direction vous orientez-vous sur ce point ?

M. JP DUGOIN. - Dans la direction concrète envisagée par la précédente municipalité dans la mesure où, je le reconnais, en trois semaines je n'ai pas repris les budgets annexes, hormis les questions de personnels.

C'est le budget tel qu'il avait été envisagé par la précédente municipalité. S'il est satisfaisant, c'est qu'ils avaient prévu de tenir leurs engagements, s'il ne l'est pas, c'est qu'ils avaient prévu de ne pas les tenir.

M. LE MAIRE. - J'engage le vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (M. RICHOMME, Mme PASQUES, M. GUEZO, Mme TOLLNER, M. RAYNAUD, Mme SEBBAG, Mme Jouda PRAT, M. Claude GARRO).

Il est adopté.

12. Subvention aux associations sportives et culturelles

M. JP DUGOIN. - Vous avez eu la liste annexée à la délibération. Chacun a pu en prendre connaissance.

Y a-t-il des interventions ?

M. RAYNAUD. - Pouvez-vous nous expliquer les critères d'attribution aux associations sportives et culturelles ?

M. LE MAIRE. - Ce sont ceux que nous avons trouvés dans les dossiers.

Vous aurez l'occasion éventuellement de les modifier quand nous réunirons la Commission, mais ce sont les critères municipaux classiques, avec le nombre, les performances.

Mme TOLLNER. - Une question concernant le jumelage. Il a été évoqué deux fois jusqu'à présent, mais tout à l'heure vous avez parlé d'une dépense de 10 K€ pour l'année 2007 en sous-entendant que c'était beaucoup. Personnellement, je ne sais pas évaluer si c'est beaucoup ou non, car cela dépend du contenu donné à la vie d'un jumelage.

Par ailleurs, je constate que les subventions attribuées réellement n'étaient pas de 10 K€ -je ne sais pas d'où venaient ces 10 K€- mais de 5 500 €.

Nous voyons que cette année seulement 1 000 € sont prévus. Il semble s'agir là d'un choix politique et j'aimerais en avoir confirmation. Est-ce que la nouvelle majorité souhaite se retirer du jumelage, en particulier avec la Ville de RENNINGEN en Allemagne ou souhaitez-vous faire vivre ce jumelage et avec quel moyen ?

M. LE MAIRE. - Je vais répondre sur l'esprit. En ce qui concerne les jumelages, cela ne doit pas être principalement affecté à des voyages, à de l'alimentaire, à des médailles ou à des cadeaux, ce qui est le cas actuellement.

Pour nous, l'orientation qui semble la plus intelligente et la plus constructive est de tourner les jumelages en direction de la jeunesse, ou plutôt des jeunes. Ce sera notre orientation.

Il n'est pas question du tout d'arrêter un jumelage auquel j'ai longuement participé pendant de très nombreuses années. Ceci étant, gouverner c'est choisir et il y a des priorités. Chère Madame, quand j'ai des trous dans les gymnases ou dans la voirie, c'est pour moi plus prioritaire que des dépenses, certes peut-être indispensables pour certains, de voyages ou pour des cadeaux.

Cela ne remet pas du tout en cause l'idée que nous avons du jumelage.

Mme TOLLNER. - Merci pour la réponse. Par rapport aux dépenses, peut-être y a-t-il eu des dépenses pour les cadeaux, mais je signale aussi qu'il y a eu des attributions par exemple pour l'échange scolaire au Lycée de MENNECY et cela me semble fort utile.

M. LE MAIRE. - C'est ce que nous souhaitons continuer à faire, mais essentiellement sur ce volet-là.

Mme TOLLNER. - D'accord, merci.

M. RICHOMME. - Je vois que dans les subventions il y a eu une légère réorganisation, vous avez fait de petits arbitrages, ce qui est votre choix et votre volonté.

Même si l'on est à 183 K€ et que l'an dernier c'était 182 K€, cela fait un peu plus de 1 000 € et j'aurais souhaité, même si je suis toujours dans ma logique de faire attention aux dépenses, que ce soit davantage pour les Menneçois et qu'un effort supplémentaire soit fait en faveur des associations.

J'aurais souhaité dans ce budget un geste un peu plus symbolique, au détriment d'autre chose bien sûr. C'est votre volonté et votre choix, mais j'aurais voulu qu'un geste un peu plus symbolique soit fait vers les associations.

M. LE MAIRE. - Avant que le Rapporteur ne le précise, je voudrais dire qu'en termes de masse d'une année sur l'autre, nous sommes équivalents en montants.

Encore une fois, nous avons principalement repris ce qui était dans les cartons. Je pense que la Commission ad hoc pourra se pencher sur le prochain budget, mais il y avait là un problème de calendrier. Il m'a paru important de rester, au niveau de la masse globale, dans la même enveloppe que ce qui avait été consommé l'an dernier.

Mme PRAT. - J'aimerais répondre à mon collègue. Vous avez demandé tout à l'heure quels étaient les critères d'attribution pour les associations.

J'étais à la Commission Culture, on demandait en général un projet. C'était également en fonction du nombre d'adhérents, mais surtout des projets, de ce qu'ils voulaient faire. Bien sûr, si certaines associations sont connues et sont là depuis longtemps, si elles ont fait beaucoup de choses et participent à la vie locale, elles ont un peu plus que les autres.

Depuis sept ans, cela a été augmenté, mais surtout en fonction des projets.

M. RAYNAUD. - Je vous remercie, car pour voter il m'est essentiel d'avoir ce genre d'information.

Mme PRAT. - Je vous prie de croire que ces subventions sont vraiment justes. Les associations qui ont ces subventions le méritent et certaines méritent même plus, car elles font un très beau travail et un travail très important pour la Ville.

M. RAYNAUD. - Jamais je n'ai dit le contraire.

Mme PRAT. - Certaines associations demandent des subventions, mais pour des repas ou des sorties. Nous avons essayé de favoriser des projets et leur impact sur la Ville, sur la jeunesse et sur tout ce qui concerne la vie culturelle. Cela n'a pas été fait "à la louche". D'ailleurs, même pour les associations sportives un vrai travail a été fait pour que les subventions ne soient pas données à la louche. Il y avait eu un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes et un travail avait été fait en Commission pour avoir des critères afin de donner certaines subventions. C'est fonction des résultats et de l'évolution de certaines associations aussi.

M. RICHOMME. - Est-ce que Mme PRAT est à la Commission Jeunesse et Sports ? Elle y serait très utile, je crois.

Mme PRAT. - A la Culture. J'y étais. Avant, ce n'était pas pareil.

M. RICHOMME. - Cela a changé.

Mme PRAT. - Oui, car avant il y avait Jeunesse et Sports et Culture et j'étais aux deux Commissions. Nous avons fait le même travail dans les-deux Commissions. Cela a été long, mais nous l'avons fait pour toutes les associations.

M. LE MAIRE. - Très bien. Je vous propose d'engager le vote sur ce point, car il y en a encore un certain nombre d'autres à examiner.

Qui vote pour ? (L'unanimité).

Je vous en remercie.

M. RAYNAUD. - Vous voyez que nous ne sommes pas tout le temps contre !

M. LE MAIRE. - Ma force de conviction avance grandement, Monsieur RAYNAUD, si j'en juge par votre vote ! C'est encore une boutade...

Je me suis aperçu que quelques associations avaient présenté leur dossier en dehors du calendrier. Il y en a une ou deux, à ma connaissance. Il ne s'agit pas de sommes colossales qui sont demandées. Je demanderai à la Commission de les examiner et, dans le cadre du budget supplémentaire, nous pourrons peut-être faire quelque chose. Ce sont des oublis de calendriers.

13. Subvention à l'Espace Culturel

M. JP DUGOIN. - C'est une délibération que nous allons vous proposer de modifier légèrement quant à son montant.

L'Espace Culturel est ce que l'on appelle, de manière propre ou impropre -je n'ai pas d'avis- une association "transparente" ou une association para municipale qui gère un démembrement de services publics.

Depuis des années sur MENNECY, une partie de la politique culturelle est confiée à une association dénommée CAC, le reste de la politique culturelle, notamment le Conservatoire, étant assuré directement par les Services Municipaux.

Un certain nombre de démissions ont été enregistrées dans cette association qui était essentiellement composée d'anciens élus de la majorité, comme c'était le cas précédemment.

Dans un souci de transparence le plus fort possible, le souhait de la Ville de MENNECY est aujourd'hui de re-municipaliser l'action du Service Culturel en proposant, dans le cadre du budget supplémentaire, des lignes à cet effet. Ce, dans le cadre d'une gestion assurée par quelqu'un que tout le monde connaît et qui a de grandes qualités : Francis POTIER (?) qui, outre le Conservatoire, reprendra l'ensemble des activités culturelles, ce qui

est également le gage d'une implication plus forte du Conservatoire dans la vie culturelle. Quand je parle de "vie-culturelle", c'est un terme impropre, parlons des équipements culturels aujourd'hui gérés par le CAC.

Bien évidemment, pour l'ensemble des personnels qui sont des personnels municipaux cela ne change pas grand-chose, car qu'ils soient mis à disposition d'une association avec un Adjoint Président ou travaillant à la Ville sous la responsabilité d'un Directeur avec le même Adjoint, cela ne change pas grand-chose.

En revanche, pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal cela permet d'avoir des chiffres transparents, car ils sont examinés chaque année dans le cadre du budget et pas uniquement par les Conseillers Municipaux gérant le CAC en tant que représentants de la commune.

Dans ce cadre, la subvention qui va vous être proposée est une subvention d'équilibre destinée à permettre au CAC de terminer ses activités sur la saison culturelle telle que prévue, qui s'étale jusque début juillet environ.

Dans le cadre du budget supplémentaire qui vous sera proposé fin juin, les sommes non reportées, non subventionnées au CAC, seront amenées à faire l'objet d'inscriptions budgétaires sur les lignes de trésorerie municipale.

A ce jour, sous réserve des éléments collectés par Francis POTIER, l'Adjointe à la culture et le Directeur Général des Services, l'exercice courant du CAC aurait un déficit de l'ordre de 7 500 à 7 600 €. Je dis bien "aurait", dans la mesure où l'équipe exécutive n'étant plus en place et l'équipe exécutive ayant géré le CAC sans véritable Directeur, il peut toujours y avoir quelques factures qui traînent et reviennent, que l'on soit obligé de traiter et amenant à creuser un peu plus le déficit.

Nous allons vous proposer ce soir de voter une subvention de 10 K€. Cela devrait permettre de couvrir les 7 600 € de déficit prévisionnel, plus les inévitables quelques dépenses qui interviendront. Ce, afin de permettre au CAC -ce qui est la volonté de sa Présidente également- d'arrêter son activité dans de bonnes conditions, sans être en négatif.

Les sommes restantes concernant une association de ce type sont généralement, à dissolution de l'association, versées sur des organismes tels la Caisse des Ecoles ou le CCAS, si c'est excédentaire. S'il s'avérait que cette subvention de 10 K€ ne permette pas de couvrir le déficit final et qu'il soit de 11 K€ ou 12 K€, nous serions amenés bien évidemment - pour ne pas risquer de mettre en cause à titre personnel la Présidente et les membres restant du Conseil d'Administration du CAC- à vous proposer une subvention exceptionnelle permettant l'équilibre.

Mme PRAT. - Vous allez liquider l'association CAC ?

M. LE MAIRE. - Elle s'est liquidée toute seule. C'est en cours. Un certain nombre de personnes ont démissionné. Le CAC va cesser ses activités.

Nous sommes en train de voir -en particulier avec le comptable de l'association car c'est une association loi 1901- si ce qu'ils avaient perçu couvre ce qui a été dépensé et ce qu'éventuellement ils souhaitent engager pour la fin de la saison jusqu'à fin juin. En l'occurrence, il y a trois spectacles prévus, dont celui sur la Fête de la Musique et un Festival Reggae.

C'est totalement opaque. Les Services Comptables de la municipalité et le Directeur Général n'ont jamais eu le moindre document, si ce n'est l'Adjoint dans la compétence qui, lorsqu'il manquait de l'argent -je le dis pour faire court- demandait que l'on en remette.

Toujours est-il que le CAC est en train de mourir de sa belle mort. Le souci que j'ai est de savoir s'il n'y a pas des loups et si le budget qu'ils ont couvert ce qui a été engagé. Nous sommes dans une démarche de mise à plat.

De fait, nous serons obligés de re-municipaliser les activités de l'Espace Culturel, ce qui ne veut pas dire du tout que, parce que le CAC s'arrête, les activités culturelles vont s'arrêter, loin s'en faut.

Pour la saison prochaine, à la suite de cette mise à plat j'ai demandé en particulier au Directeur de bien vouloir proposer un projet, une animation, un certain nombre de spectacles, dans une logique correspondant à la volonté politique de notre majorité qui est de réorienter l'action culturelle vers les écoles, en utilisant fortement les compétences et la grande qualité des intervenants au Conservatoire de Musique, comme il a été dit tout à l'heure.

Il est très clair, pour faire simple, que la saison culturelle prochaine sera plus en direction des écoles qu'en direction des Tournées Karsinty. C'est un choix politique que nous faisons.

J'avais souhaité -compte tenu de la vision que j'avais de ce qui se passait en matière culturelle- municipaliser car c'est moins opaque, plus clair, mais je n'ai même pas eu à prendre la décision puisqu'au CAC et d'elles-mêmes un certain nombre de personnes ont donné leur démission. Nous sommes en train de faire les comptes pour arrêter cette activité et nous allons redémarrer dans un schéma municipal très classique.

Voilà pour l'architecture générale du cheminement que nous voulons prendre.

Mme PRAT. - Le CAC est essentiellement composé d'élus... Non, il y a une composition paritaire, moitié d'élus et moitié de personnes cooptées.

Nous avons attaqué le CAC devant la Chambre Régionale des Comptes et la gestion de fait était pratiquement...

M. LE MAIRE. - Loin de moi cette idée !

Mme PRAT. - Cependant, il faut aussi savoir que nous avons les comptes du CAC. Tous les conseillers municipaux ont eu avec le BP les comptes du CAC. Nous savions ce que le CAC dépensait pour telle et telle chose. Je voulais amener cette précision.

M. JP DUGOIN. - Une précision en appelant une autre : heureusement qu'il y avait des membres cooptés par désignation du Maire, car ce sont ceux qui aujourd'hui restent au sein du Conseil d'Administration pour terminer les trois mois à venir.

M. LE MAIRE. - Ce sont ceux-là qui restent.

M. JP DUGOIN. - Heureusement qu'il y avait ces membres-là, car ce sont eux qui font tourner cela avec beaucoup de bonne volonté.

Si le déficit est plus important que prévu, le souhait de la Ville ne sera pas de mettre ces gens de bonne volonté et travaillant dans l'intérêt de tous les Menneçois en porte-à-faux, mais d'éponger. S'il devait y avoir un déficit plus important que les 10 K€ que nous mettons -aujourd'hui nous sommes à 7 600 € et nous avons mis un peu de marge-, nous le ferions bien évidemment.

Vous parliez du fait que vous aviez saisi la CRC du CAC. C'est par nature même le type d'association sujette à ce genre de problèmes et c'est pour éviter d'avoir ce genre de problème qu'il y a une volonté de reprendre en direct au niveau de la municipalité, plutôt que de passer par une association.

Ceci ne gage en rien d'ailleurs le contenu ou les orientations de la politique culturelle de la Ville, qui peuvent être menées aussi bien dans un sens que dans un autre par une association ou par les Services Municipaux.

Mme PRAT. - Nous sommes d'accord pour la régie. Nous allons le mettre en régie, donc ce n'est pas un problème.

Avant 2002 ou 2003, le CAC n'était formé que d'élus. C'est après qu'il y a eu des personnes cooptées et qui sont restées.

M. RICHOMME. - Un éclaircissement. Le Maire Adjoint aux Finances a parlé de 10 K€ et nous avons une délibération avec 68 K€ ?

M. JP DUGOIN. - Oui, c'est un correctif que nous vous proposons.

M. RICHOMME. - Mais nous n'avons pas le correctif.

M. JP DUGOIN. - Je vous le donne avec l'explicatif et je vous demande de bien vouloir en prendre note.

Concernant le CAC, nous sommes sur des sujets où nous travaillons en temps réel. Or, entre le moment où les convocations sont parties et aujourd'hui, les choses ont avancé.

Pour finir sur ce point de l'évaluation du déficit prévisionnel du CAC, ce matin le Directeur Général des Services était avec le comptable de l'association et le Directeur de la Culture pour essayer d'évaluer le montant résiduel.

Si nous avions continué avec le CAC, nous aurions voté cette subvention qui aurait servi, à due concurrence de 7 500 € environ, à éponger le passif et, pour le reste, à redémarrer sur une nouvelle saison. Cependant, le montant que nous vous proposons en subvention est peu ou prou celui du passif estimé à ce jour.

M. RICHOMME. - Je comprends bien l'urgence et l'actualité, mais nous n'avons pas cette délibération. Vous voulez que l'on vote sur une délibération qui n'est pas la bonne.

M. JP DUGOIN. - Vous avez une délibération et il vous est proposé une modification dans le cadre de l'examen qui en est fait par le Conseil Municipal.

Il s'agit d'une subvention prévue pour le CAC, mais dans le cadre des débats nous vous proposons d'en modifier le montant.

M. RICHOMME. - Ne sommes-nous pas obligés d'avoir une trace écrite ?

M. JP DUGOIN. - Non, car l'assemblée est souveraine. La trace écrite, c'est le compte rendu in extenso qui en sera fait et le compte rendu sommaire affiché en Mairie, sur lequel figurera bien évidemment, si vous votez pour, le montant de 10 K€.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle délibération proposée sur table, mais d'une modification d'une délibération qui vous a été envoyée.

Ce qui fait foi, c'est l'affichage du procès-verbal sommaire, ainsi que la transmission de la délibération au Contrôle de Légalité sur un montant de 10 K€, que vous pouvez tous inscrire d'ores et déjà et qui reviendra de la Préfecture avec ce montant. C'est également le compte rendu intégral que vous avez à approuver au début de chaque Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. - Pour faire simple, il s'agit aujourd'hui de solder le CAC, qui n'existe plus. On met 10 K€ en pensant que cela devrait suffire, car nous avons une visualisation de 7 K€.

Ensuite, dans le Budget Supplémentaire nous vous présenterons un montant avec en face un programme qui aura été travaillé pour la prochaine saison qui, vous devez vous en douter, se trouvera à peu près à hauteur du chiffre que vous évoquiez.

M. GARRO. - Avez-vous diminué également le montant global de l'enveloppe de fonctionnement ?

M. JP DUGOIN. - Nous ne l'avons pas diminué, parce que nous nous sommes retrouvés, après l'envoi des convocations, avec des disparitions de membres du Conseil d'Administration du CAC et un montant à affiner. Ce sera fait dans le cadre du Budget Supplémentaire. Nous avons une soule à due concurrence, car c'est inscrit au budget en subvention. Elle pourra être déployée, sous réserve, puisque nous sommes sur des estimatifs, qu'il n'y ait pas une petite subvention exceptionnelle complémentaire à ajouter sur le CAC pour le laisser à l'équilibre. Effectivement, dans le cadre du BS ces sommes seront redéployées.

M. LE MAIRE. - BS que nous présenterons en juin. Avez-vous d'autres explications ? (Non). Faites engager le vote.

M. JP DUGOIN. - Je vous propose de passer au vote.

Qui vote contre ? (0).

Qui s'abstient ? (M. RICHOMME, Mme PASQUES, M. GUEZO, Mme TOLLNER, M. RAYNAUD et Mme SEBBAG).

La délibération est adoptée à la majorité.

M. GUEZO. - Je suis dans l'obligation de me retirer, je donne pouvoir à Christian RICHOMME pour me représenter pour la suite.

Je vous souhaite une bonne soirée.

M. LE MAIRE. - Je vous en prie. Merci de cette précision.

14. Acceptation des règlements de factures payées par Internet

M. JP DUGOIN. - Il s'agit de permettre aux familles menneçoises, consommatrices de services type crèche ou cantine, de régler leur facture par Internet.

La Trésorerie, et c'est normal, nous demande de prendre en charge le risque d'impayé. C'est une délibération très formelle, car aujourd'hui le risque d'impayé porte sur un chèque qui serait en bois ou sur des sommes non versées ; il porte là sur un paiement par Internet qui connaîtrait un problème.

Ceci étant, à l'heure des nouvelles technologies, c'est un plus. C'est également un avantage par rapport aux multiples envois de courriers et papiers qui sont faits. Si l'on peut dématérialiser sur ce point, je pense que tout le monde en sera d'accord.

Avez-vous des questions ? (Non). Je mets au vote.

Qui est contre ? (0).

Qui s'abstient ? (0).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE. - Merci au Rapporteur des Finances et merci également aux Services Municipaux qui ont beaucoup travaillé. C'est toujours le cas quand il y a un changement de municipalité, mais le temps était court. Merci à eux.

II. ENVIRONNEMENT

M. LE MAIRE. - Je vous propose de passer à l'environnement. Il n'y aura qu'un rapport.

Je vous demande d'ores et déjà de retirer le point n°16 Etude du "bassin versant de la rivière Ecole et des affluents" : quote-part de la Ville. Ce n'est pas un dossier essentiel. Nous avons néanmoins eu assez peu le temps de le regarder. La somme n'est pas monstrueuse, car il s'agit d'une incidence financière pour moins de 50 €, mais à la suite de quelques interrogations, il faut nous donner un peu le temps. Nous le présenterons à la prochaine séance, le mois prochain.

M. RICHOMME. - J'attire votre attention sur le fait qu'entre la note explicative et la délibération il y a une confusion entre le Parc National Régional et le Parc Naturel Régional, ce n'est pas pareil.

M. LE MAIRE. - Nous allons corriger et je vous en remercie.

Nous allons écouter le Rapporteur sur ce point du Conseil Local de l'Environnement, dont le nom pourrait éventuellement changer, car il nous a été proposé d'autres libellés.

15. Création du Conseil Local de l'Environnement

Mme DOUGNIAUX. - Dans le cadre du développement durable, nous avons souhaité la création d'un Conseil Local de l'Environnement.

Vu les articles L 1111-2, L 1112-15 et L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 141-2 du Code de l'Environnement,

Vu la réunion d'information du 8 avril 2008 en présence des associations de protection de l'environnement et des associations foncières urbaines locales,

Considérant l'engagement de la commune en matière de protection de l'environnement et son souhait d'agir de manière collective et transversale avec les représentants des associations ou structures actives en matière d'environnement et de santé publique,

Sur proposition du Maire, nous souhaitons la création d'un Conseil Local de l'Environnement sur la commune de MENNECY, qui sera composé comme suit:

- 9 représentants du Conseil Municipal, dont 7 représentants du groupe majoritaire et deux représentants...

Mme PRAT. - Non, six.

Mme DOUGNIAUX. - Nous vous avons donné une feuille rectificative sur table.

M. LE MAIRE. - J'interviens pour dire que la logique était de respecter la parité entre les élus et les associations.

De ce fait, nous avons souhaité nous caler sur le nombre de commissaires dans les Commissions classiques, afin que tout le monde puisse y participer. Dans les Commissions classiques ils sont 9, ce qui ferait 7 + 2.

Comme nous voulons une logique paritaire, il faut également 9 associations.

M. RICHOMME. - Nous n'étions pas choqués d'avoir ces 6 représentants de la majorité. Dans les personnalités extérieures, pour l'Association Foncière Urbaine Locale, nous n'avions pas connaissance de l'existence de la Ferme de la Verville.

M. LE MAIRE. - Vous m'étonnez, car vous avez eu des échanges de courriers avec eux pendant la période électorale.

Il s'agit de l'association qui regroupe les 7 AFUL. En l'occurrence, si le libellé n'est pas tout à fait exact il s'agit de ceux-là, c'est l'association loi 1901 qui est l'émanation du regroupement des 7 AFUL et qui, ces dernières années, a parlé au nom de ces 7 AFUL et des 1 680 propriétaires.

Le libellé n'est peut-être pas exact, mais il s'agit de cette entité.

Mme TOLLNER. - Il y aura juste un ou deux représentants pour toutes les AFUL et non un pour chacune des AFUL ?

M. LE MAIRE. - Si l'on veut travailler et avancer, le problème est de savoir où mettre le curseur.

Nous voulions un système paritaire. Pour les élus, je pense que 9 est bien, car c'est le chiffre que nous avons dans les Commissions et cela permet à chaque groupe de venir en faisant 7 + 2.

J'ai fait une visualisation du mouvement associatif spécialisé sur MENNECY et je me suis aperçu que les associations qui ont été prises sont tout à fait représentatives. Elles existent, elles travaillent, elles sont sur MENNECY depuis longtemps.

Pour ce qui concerne les AFUL et les ASL, il y en a un grand nombre, environ une trentaine. Certaines ont sept ou huit pavillons à gérer, mais manifestement la plus grosse et celle qui a la problématique spécifique que vous évoquiez tout à l'heure - qui est celle de l'assainissement, mais il y en a d'autres - est celle pour tout ce qui concerne le village Lévit, qui représente 1 680 pavillons. Cela ne m'a pas choqué qu'ils soient là.

Si l'on met toutes les associations, qui doivent être au nombre de trente ou quarante, cela me semble compliqué. Toutes celles qui ont été mises, Essonne Nature Environnement, ADEMO, ASEC, APE91, Eaux et Fontaines, ASSEP et ABADE, sont incontestables. Cela faisait 7, on y a ajouté Cycles et Piétons, que j'avoue avoir oubliée, mais Monsieur KOLSKI me l'a rappelé et je me suis excusé. On arrive à 8.

Comme nous étions à 9 élus et que nous voulons un système paritaire, je crois que l'on ne peut pas, dans un organisme de ce type dont la ligne directrice - pour moi en tout cas mais il vivra sa vie - est d'essayer de bâtir une Charte de l'Environnement pour notre commune, faire l'économie des représentants de 1 680 maisons à travers cette association des 7 AFUL.

Voilà quelle a été la logique. Ceci étant, si vous voulez que l'on en mette une onzième ou une douzième, cela veut dire qu'il faut monter d'un ou deux élus et je n'y suis pas du tout hostile, mais il faut savoir où arrêter le curseur. Cela n'interdira pas à cette structure paritaire d'inviter, de faire venir, de dialoguer ou d'ouvrir.

Je le dis franchement, on peut faire un amendement en séance et monter à 10 ou 11, mais je crois que si nous sommes trop nombreux, nous n'y arriverons pas.

Je vous rends la parole, mais voici l'esprit de ce que nous essayons de faire.

Mme TOLLNER. - Merci. Je voudrais revenir sur l'esprit de l'ensemble.

Nous saluons tout d'abord la création du Conseil Local de l'Environnement, car c'est une bonne initiative.

Les conseillers municipaux ont eu une note explicative accompagnant le document soumis au vote et je voudrais porter un regard un peu critique sur ce document.

En effet, une phrase m'interpelle et je me permets de la citer : "Il n'y a pas d'autres solutions que de se mobiliser pour un nouveau monde fondé sur au moins quatre axes : la généralisation des énergies renouvelables, des systèmes de transport diversifiés et

économies, une nouvelle économie à base de réutilisation et de recyclage, de nouveaux emplois adaptés à une nouvelle industrie et de nouveaux services".

Je suis un peu perplexe devant cette phrase, car l'évocation d'un "nouveau monde" me met un peu mal à l'aise et la pertinence des quatre axes retenus également. Je pense que si on avait regardé plus en détail les axes définis par le Grenelle de l'Environnement, on aurait pu éviter l'oubli de l'enjeu fondamental qui est celui de la préservation de la biodiversité, qui devrait certainement être abordé dans le cadre de ce Conseil Local.

Ma deuxième remarque concerne la définition des priorités. Vous venez d'évoquer la rédaction d'une Charte de l'Environnement. Nous craignons qu'il s'agisse là de la rédaction fort laborieuse d'une liste de bonnes intentions. Dans un souci d'efficacité, nous proposons de passer plutôt directement à la rédaction d'un programme d'actions concrètes.

Par ailleurs, je signale qu'un grand nombre de Chartes existent, que la municipalité pourrait signer pour marquer son investissement dans ce domaine. Par exemple, il y a la Charte des Maires pour l'Environnement, le Protocole d'Engagement Partagé pour un développement durable proposé par le Conseil Général de l'ESSONNE, la Charte des Villes Européennes pour la Durabilité, l'Appel de Hanovre qui date de l'an 2000, etc.

Je ne pense pas vraiment intéressant de rédiger encore une charte. Passons plutôt à l'action.

D'ailleurs, vous auriez pu passer à l'action immédiatement après votre investiture, par exemple en décidant la suspension de tout épandage de pesticides sur la commune de MENNECY, puisqu'il s'agit là aussi d'un enjeu majeur.

Je saisis l'occasion de mon intervention pour suggérer autre chose qui, je pense, ira tout à fait dans le sens de Monsieur DUGOIN Jean-Philippe. Nous recevons de nombreux papiers, il serait souhaitable qu'ils soient imprimés en recto verso.

M. JP DUGOIN. - Vous êtes entendue.

Mme TOLLNER. - Merci. Je voudrais par ailleurs faire quelques remarques concernant le document soumis au vote.

Je propose l'ajout de "*pour une présence ponctuelle*", car je crois avoir compris que vous étiez ouvert à la présence ponctuelle d'autres personnes, par exemple d'un représentant de l'ONF quand il s'agira de parler du Parc de Villeroy ou du SIARCE quand il sera question de la qualité des eaux.

Par ailleurs, vous dites assez souvent que les associations sont représentatives, mais je me permets d'émettre un doute sur ce point. Les associations sont ce qu'elles sont,

personne ne vote pour elles, elles représentent elles-mêmes et certainement aussi les intérêts de certains citoyens.

Pourrait-on ouvrir ce Conseil Local à des personnes qui ne se sentent pas représentées dans les associations, pas forcément pour débattre, mais pour assister aux réunions, ceci dans un souci de démocratie participative ? Merci.

M. LE MAIRE. - Je souscris globalement à tout ce que vous avez dit.

Nous essayons de créer une structure que nous ne voulons pas figée. Nous ne votons pas sur ce que vous avez évoqué, à savoir l'exposé des motifs, qui lui est certes contestable, mais qui donne l'esprit général. On vote sur la création du Conseil Local de l'Environnement.

Vous avez vu qu'il n'y avait aucune volonté incitative d'aller dans telle ou telle direction. J'ai parlé de Charte car c'est une commodité. Vous, vous parlez de programme d'action, j'y souscris volontiers ; c'est plus concret.

Notre idée est d'avoir une structure. C'est un peu innovant, en tout cas pour notre commune car cela existe dans d'autres, que d'avoir à côté du Conseil Municipal une structure de personnes connaissant et vivant toutes ces problématiques, dont le rôle serait de nous apporter un certain nombre de prescriptions, que le Conseil suivra ou non. C'est une logique pour essayer d'avoir une ouverture un peu plus grande sur les décisions que nous prendrons.

Pour être clair, je ne m'interdis rien et je n'interdis rien dans sa constitution à cette structure. Elle vivra sa vie, je ne peux pas en préjuger, elle sera fonction aussi de la qualité et de la volonté des gens qui la composeront. Ce n'est pas un outil du Maire, ni un outil électoraliste ou politique, ne serait-ce parce qu'en prenant une représentativité paritaire entre des personnes ici du Conseil et d'autres qui ne le sont pas, je crois que cela ne peut être qu'utile. C'est pourquoi nous n'avons pas d'orientation particulière.

Ce sont les personnes de cette structure qui la feront vivre. Libre à elles, si elles veulent faire un bout de chemin, qui avec le SIARCE, qui avec telle autre structure ou qui avec telle personnalité, de le faire. Je pense que cette structure peut être un enrichissement pour les travaux et les délibérations du Conseil Municipal qui, in fine, seront prises pour nos concitoyens.

Le problème pour la constitution formelle est de savoir où l'on arrête. Nous avons posé sur le papier ce nombre de 9, mais cela peut être 10, 11, 12, 13, 14. Cela vaut pour les élus. Quant aux structures, j'ai pris celle-là, mais si vous voulez en ajouter une ou deux autres qui auraient été oubliées, ou si chemin faisant on s'apercevait, car on les auraient tous oubliées ce soir, qu'il manque une ou deux associations, vous me ferez la proposition et, si

cela en fait deux de plus du côté des associations, je demanderai à deux collègues de plus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition municipale, d'y venir.

Voilà quel est l'esprit. C'est une avancée que nous faisons sur cette base. On peut l'amender en séance si vous le voulez, à votre convenance.

M. RICHOMME. - Est-il obligatoire que ce Conseil soit paritaire ?

M. LE MAIRE. - Pas du tout, on peut faire ce que l'on veut. C'est une émanation municipale.

Je ne suis pas pour un démantèlement du système républicain complet et c'est pourquoi j'ai mis une logique de parité. Cela me semble de bonne facture. Dans ce qui se pratique dans les collectivités où il y a ce genre de structure, c'est généralement paritaire, le plus souvent.

M. RICHOMME. - Je vous propose, mais je voudrais avoir l'avis du Conseil Municipal et le vôtre, de prendre votre modification à 7 représentants pour la majorité et 2 pour l'opposition mais, vu le débat, vu l'association la plus large possible de bonnes volontés qu'il faut introduire dans ce Conseil, je souhaite casser cette parité et ouvrir aux personnes extérieures.

Vous avez là une liste d'associations, je n'y vois aucun inconvénient, les bonnes volontés sont bonnes à prendre, mais on peut aussi y associer certaines AFUL, certaines ASL et toute bonne volonté. Je sais que cela peut être une usine à gaz, mais c'est en faisant intervenir les gens ayant compétence et volonté que l'on peut produire ensemble quelque chose de bénéfique en démocratie participative. Je ne pense pas que ce soit en fermant les portes que l'on puisse mieux avancer, même en étant nombreux. Je pense que l'avantage du collectif est important.

M. LE MAIRE. - Je retiens votre proposition sur le principe, mais je crois qu'il est bon de rester sur un système paritaire, sinon nous sommes dans un démantèlement du principe municipal.

Je suis tout à fait ouvert, mais j'ai envie de dire "chemin faisant". Je propose de démarrer sur cette base et, s'il s'avère qu'il faut ajouter deux ou trois associations ou organismes, on repassera devant le Conseil Municipal et on désignera à due concurrence des élus. Ce ne serait pas sain ni raisonnable qu'un Conseil Municipal, sur une action municipale, n'ait pas au moins la parité.

Je suis tout à fait favorable à monter à 12, 13, 14 ou 15 représentants, tout en sachant qu'il y a un problème de modalités de fonctionnement ensuite à bien mesurer, car plus

on élargit plus cela devient compliqué. J'ai envie de vous proposer d'avancer dans cette logique. -

Mme PRAT. - Ce Conseil Local de l'Environnement est une sorte de Commission extra municipale.

M. LE MAIRE. - Cela peut être vu ainsi.

Mme PRAT. - C'est une Commission extra municipale. Vous allez lui faire rédiger une Charte...

M. LE MAIRE. - Pas fatalement. On parle là d'un programme.

Mme PRAT. - Oui, justement : comment va fonctionner ce Conseil ? Allez-vous lui soumettre des dossiers qui seront par la suite soumis au Conseil Municipal pour demander l'avis du Conseil ?

M. LE MAIRE. - Cela peut être fait, oui. Je souhaiterais malgré tout que l'on n'y parle que de la vie municipale, car si l'on y parle de ce qui se passe dans le COTENTIN ou dans les BOUCHES-DU-RHONE, cela n'a aucun intérêt !

Le centre d'intérêt de cette structure est pour moi d'être municipale. Comme elle sera paritaire, rien n'interdira à cette structure de dire qu'elle souhaite regarder tel point du PLU, tel point sur telle ou telle chose.

Je ne peux pas ouvrir plus que je ne le fais. Mettons en place une structure paritaire avec des associations toutes reconnues, qui par le passé, de manière justifiée, ont souhaité être impliquées ou participer à la vie municipale et dont beaucoup d'entre elles considéraient ne pas être assez impliquées.

Je propose une structure paritaire, sans figer le calendrier ni le cadre d'intervention et sans éliminer de sujets. C'est une avancée.

Mme PRAT. - Je suis d'accord avec Madame TOLLNER qui dit que l'environnement, c'est d'abord de l'action. C'est comme la démocratie, cela se construit tous les jours. Une démocratie se construit tous les jours.

M. LE MAIRE. - Mais cela se réfléchit aussi.

Mme PRAT. - Oui, bien sûr, mais c'est quelque chose que l'on construit tous les jours. L'environnement aussi.

Il y a les paroles, mais il faut des actes derrière ces paroles. Dans l'environnement, c'est surtout l'action qu'il faut privilégier. Je ne suis pas contre cette Commission, qui pour moi est extra municipale...

M. LE MAIRE. - Mais il faut à un moment passer à l'acte. Soit je retire cette délibération et la remets dans mon dossier si les uns et les autres vous pensez que cela n'a

aucun intérêt ou si vous avez un élément de défiance, pourquoi pas. J'ai essayé de vous montrer l'état d'esprit dans lequel nous étions.

Mme PRAT. - Non. Dans l'environnement, pour tous les dossiers de PLU et autres il y a un problème de concertation. Il faudrait une véritable concertation.

On peut avoir un Conseil Local de l'Environnement et ne pas avoir de concertation. Il ne faut pas noyer le poisson.

C'est votre volonté, vous voulez faire cette Commission, vous la faites, mais il ne faut pas que cela empêche aussi la concertation.

M. LE MAIRE. - C'est pour moi un élément de concertation supplémentaire, cela me semble évident. A partir du moment où l'on crée un Conseil ou ce que vous appelez une Commission extra municipale dans laquelle il n'y a pas que des élus, c'est un élément de concertation !

Je vous le dis franchement, faisons-le ou pas, mais je ne veux pas le faire seul. S'il n'y a que des gens de la majorité, cela n'a pas de crédibilité. Je continuerai personnellement à faire ce que je fais, c'est-à-dire à discuter avec chaque association, mais je pensais que cette structure -qui existe dans de nombreuses communes- était un élément d'enrichissement pour tous.

Si je sens une véritable défiance de votre part, si je n'ai pas de vote d'unanimité sur ce point, je le range dans mes tiroirs et cela n'empêchera pas de fonctionner.

Mme TOLLNER. - J'avais dit en introduction que nous saluions cette initiative et que nous voterions pour.

M. LE MAIRE. - Je voudrais que ce soit partagé par tout le monde, car j'aimerais une unanimité sur ce genre de structure. Sinon, cela va boiter.

Si l'on ne peut pas avoir une unanimité avec des amendements raisonnables, tout en gardant la parité car j'y tiens beaucoup et je ne connais pas d'autres systèmes municipaux en dehors de cela, oui, mais si l'on n'a pas unanimité, cela veut dire que je me suis peut-être trompé, que ce n'est pas mûr, dans ce cas je retire le dossier et nous le présenterons plus tard.

M. RICHOMME. - En ce qui nous concerne, il n'y a pas de défiance, c'est notre volonté d'avancer dans ce domaine. Il n'y a pas de défiance puisque nous sommes prêts à avoir plus de citoyens que d'élus.

Mme PRAT. - Ce n'est pas de la défiance, je n'ai pas dit cela, je dis qu'un Conseil n'est pas suffisant. L'environnement, c'est d'abord de l'action.

En créant ce Conseil il ne faudrait pas que, par la suite, il n'y ait pas de concertation, surtout pour le PLU. Si l'on fait des révisions, il ne faut pas dire que l'on a consulté le Conseil.

Vous dites que le Conseil va rédiger une Charte. Je vous dis qu'une Charte, c'est bien beau, mais cela peut rester dans les tiroirs si l'on n'agit pas.

C'est bien, moi aussi je voterai pour, mais ce n'est pas suffisant et il ne faudrait pas avec ce Conseil noyer le poisson.

M. LE MAIRE. - Je ne noie pas le poisson. En ce qui concerne le PLU, vous verrez qu'effectivement -ce n'est pas un scoop, vous avez anticipé sur ma pensée- nous le mettrons en révision très vite à une séance de mai ou de septembre. Nous ferons une concertation dans le cadre du PLU, mais c'est autre chose. Le PLU est très ciblé, c'est quelque chose d'important, pour moi cette structure, force de propositions, aiguillons, force d'incitation, est plus large que le PLU. La seule frontière que je lui fixe est la frontière municipale, car je ne veux pas que l'on parle de choses qui sont peut-être intéressantes, mais en dehors de MENNECY.

Ceci étant, c'est une expérience et une avancée, mais cela ne vivra que dans la mesure où les gens s'impliqueront. Dans mon esprit, si nous n'avons pas au Conseil Municipal une unanimité sur cette tentative d'avancée, si les uns et les autres, chemin faisant, vous pensez qu'il y a des dérives, vous vous retirerez en conscience et en choix, mais je ne veux pas lancer cette structure uniquement avec la majorité ou avec un bout du Conseil contre l'autre, car ce serait boiteux, même en termes de crédibilité vis-à-vis des partenaires associatifs.

Voilà quelle est l'idée. Madame PRAT, j'ai bien compris que, de ce côté-ci, avec des amendements qui viendraient éventuellement chemin faisant et pour lesquels on repasserait au Conseil Municipal, cela conviendrait, mais si vous sentez que ce n'est pas mûr, je le retire.

Mme PRAT. - Je n'ai pas dit cela. J'ai repris le PLU, car vous avez dit tout à l'heure qu'on le reprendrait par exemple pour le PLU.

M. LE MAIRE. - Vous n'êtes plus en défiance ?

Mme PRAT. - Non, je n'ai pas parlé de défiance, c'est vous qui en avez parlé.

J'ai dit que c'était pour rédiger une Charte et que "Conseil" ne voulait pas dire "concertation".

M. LE MAIRE. - J'ai noté. Etes-vous d'accord pour que l'on démarre sur un ensemble à deux fois 9, soit 7 + 2 et cette liste d'associations ?

Quant à la formulation ici exposée "Association Foncière Urbaine Locale "Ferme-de-la Verville"", pour que ce soit clair pour tout le monde je n'en ai pas le libellé exact, mais il s'agit de l'association loi 1901 qui regroupe les 7 AFUL de la colline de la Verville.

M. RAYNAUD. - Apparemment, elle n'existe pas.

M. LE MAIRE. - Ils ont du papier à en-tête, car j'ai reçu de nombreux courriers de leur part. Elle est présidée par M. Jean-Claude VOLANT (?), qui fait excellentement ce travail, et tous les Présidents des 7 AFUL en sont membres.

C'est de la sémantique, mais vous voyez tous de quoi il s'agit.

M. RICHOMME. - C'est un regroupement des 7 Présidents, mais il n'y a pas d'association. Il n'y a pas de Président des 7 AFUL. Vous avez en face de vous les AFUL, qui sont représentées par 7 Présidents. Si vous les invitez, vous invitez les 7.

M. LE MAIRE. - Nous inviterons les 7, cela ne me pose aucun problème, mais je voulais cibler sur cette entité village Lévit, qui a des représentants à due concurrence des 1 650 ou 1 680 propriétaires, selon ce que l'on intègre ou non car il y a un différentiel.

S'ils viennent à 7, ils viendront à 7, mais j'ai cru comprendre que généralement ils travaillaient en confiance les uns avec les autres.

M. GARRO. - Pour être bref, une question de forme, quoi que...

Sur la délibération et sur d'autres, car il va y avoir un certain nombre de désignations ce soir et de votes, je vois "groupe majoritaire", d'accord, puis "groupe non majoritaire" au singulier. Sur toutes les autres délibérations c'est "groupe majoritaire" et "groupe opposition" au singulier et je souhaiterais que l'on mette un "s".

M. LE MAIRE. - Cela me ramène quelques années en arrière quand notre collègue M. MURON (?), à juste titre, faisait ce genre de remarque. J'en prends acte et je demande aux Services de vérifier et d'être homogènes.

Etes-vous d'accord pour aller dans cette direction ? Si tel est le cas, il faut me donner des noms.

M. RICHOMME. - Pour notre groupe, la question ne se pose pas : c'est Mme TOLLNER.

M. LE MAIRE. - Et pour vous, qui viendra ? (Mme PRAT).

Je me tourne vers le Rapporteur : qui sont les 7 membres ?

Mme DOUGNIAUX. - Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Sylvie PERUZZO, Gilles BRANDON, Serge RAYNEL, Jean-Marc RITA LEITE et moi-même.

M. LE MAIRE. - Nous démarrons ainsi et l'histoire se fera chemin faisant.
C'est adopté à l'unanimité.

16. Etude du "Bassin versant de la rivière Ecole et des affluents" : quote-part de la Ville

Dossier reporté.

III. AFFAIRES GENERALES

M. LE MAIRE. - Il s'agit de désignations, cela devrait aller assez vite.

17. Désignation des délégués au SICE-HM

M. LE MAIRE. - Vous avez chaque fois un petit exposé des motifs, dont je ne vais pas redonner lecture.

Il s'agit de désigner, au titre de nos communes, jusqu'à la notification d'un arrêté de retrait pour ne pas bloquer le fonctionnement de cette association qui travaille en direction de l'handicap mental, un titulaire et un délégué suppléant pour une période assez courte.

Monsieur RICHOMME souhaite s'exprimer, je lui donne la parole.

M. RICHOMME. - Merci. Le Conseil Municipal précédent avait émis la volonté de se retirer de ce Syndicat qui travaille en faveur de l'action des handicapés mentaux.

Nous récupérons le dossier, car comme vous venez de le mentionner, cela n'a pas encore été homologué au niveau de la Préfecture.

Je voudrais savoir s'il est de votre volonté, comme pour le PLU, d'essayer de revenir sur une décision antérieure et de réinscrire MENNECY, comme c'est notre volonté, dans ce Syndicat ?

M. LE MAIRE. - Je n'ai pas d'avis particulier, pour être tout à fait franc.

Nous avons pris le dossier en cours, j'ai cru comprendre que dans l'appréciation technique des fonctionnaires, le choix du retrait ne les choquait pas. Si un problème particulier m'avait été soumis, on aurait regardé.

Ceci étant, compte tenu de ce que vous me dites, je vous propose de retirer ce rapport, de l'examiner plus à fond et de le ramener en séance. En convenez-vous ?

Je me tourne vers l'autre groupe. Madame PRAT et Monsieur GARRO, vous qui avez vécu l'histoire précédente, avez-vous des connaissances sur les raisons de ce retrait de l'ancienne municipalité ?

Mme PRAT. - J'ai des connaissances, mais je préfère ne pas intervenir.

M. LE MAIRE. - A ce point ? !

M. RICHOMME. - On peut quand même désigner les délégués de la commune, car si l'on veut reprendre les choses il faut les désigner.

M. LE MAIRE. - Je proposais -sauf si cela vous choque, mais je pense que c'est la norme- un délégué titulaire du groupe de la majorité et un suppléant d'un des deux groupes.

Monsieur RAYNEL chez nous suit toutes ces questions liées au handicap chez les adultes. Pouvons-nous avoir un accord ?

Nous prenons quelqu'un de votre groupe, Monsieur RICHOMME, en accord avec Mme PRAT.

Mme PRAT. - Vous pouvez prendre le poste.

M. RICHOMME. - Matthieu RAYNAUD nous représentera.

M. LE MAIRE. - Il y a unanimité ? (Oui).

18. Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège Parc de Villeroy et du Lycée Marie Laurencin

M. LE MAIRE. - Nous avons pour chacun des établissements trois titulaires et trois suppléants à chaque fois.

Je précise que le Maire n'est pas membre de droit, comme c'est le cas dans un certain nombre d'autres structures.

Il vous est proposé que pour les titulaires le groupe majoritaire prenne deux postes. Il resterait donc un titulaire pour l'opposition. Nous aurions le même schéma pour les suppléants, soit 2 + 1.

Comme la gymnastique est la même sur le collège du Parc de Villeroy, 2 + 1, est-ce qu'éventuellement (c'est une suggestion et non une provocation consistant à rendre les choses insidieuses et complexes), plutôt que de laisser chaque fois le même groupe minoritaire avoir les deux titulaires sur les deux structures, on peut avoir une logique d'alternance...

J'ai envie de dire, si vous me permettez de faire une petite connotation à caractère politique, que comme au Conseil Général il y a déjà des délégués du Conseil

Général plutôt de votre sensibilité, il serait opportun que vous alliez sur le Lycée comme titulaire, sachant que vous avez déjà une représentativité forte et proche de votre sensibilité sur le collège, et qu'on laisse le troisième titulaire du collège pour l'autre groupe.

Vous aurez un suppléant chacun. Je ne sais pas si les conseils d'établissement de ces organismes convoquent simultanément le titulaire et le suppléant ?

Mme PRAT. - Non, c'est soit le titulaire, soit le suppléant.

M. LE MAIRE. - C'est dommage. Nous pouvons peut-être le leur suggérer. Si vous en êtes d'accord, je suis prêt à faire un courrier aux chefs d'établissement.

Mme PRAT. - On est nombreux dans un Conseil d'Administration au Lycée : il y a les représentants des parents d'élèves, les professeurs...

M. LE MAIRE. - Deux personnes de plus autour de la table ne peut pas gêner fortement.

M. RICHOMME. - Les suppléants ne siègent pas au Conseil d'Administration du collège et du lycée.

Il serait bien, s'il y a impossibilité d'un des trois élus, qu'un suppléant soit systématiquement appelé, car à l'usage personnellement je n'ai jamais vu trois élus d'une municipalité dans un Conseil d'Administration, ni au collège, ni au Lycée.

Mme PRAT. - Moi non plus. J'ai été longtemps dans un Conseil d'Administration et jamais je ne l'ai vu.

Je dis non, car les parents d'élèves ont aussi leurs suppléants. Or, on ne va pas demander que les suppléants des élus assistent et que ceux des parents d'élèves n'assistent pas, ce ne serait pas logique.

M. LE MAIRE. - J'entends bien, mais je suis prêt, si vous pensez que c'est une bonne formule -car cela ne jouera dans chaque établissement que sur trois personnes de plus- à demander que pour les élus de MENNECY on convoque en même temps les suppléants.

Mme PRAT. - Il serait très intéressant -je l'ai demandé au cours du dernier mandat- que les représentants fassent un bilan au Conseil Municipal pour que l'on sache quels sont les problèmes posés au Lycée et ceux posés au collège. Ce serait un compte rendu de quelques minutes, mais ce serait intéressant.

M. RAYNAUD. - Cela me semble tomber sous le sens.

Mme PRAT. - Cela n'a jamais été fait.

M. RAYNAUD. - C'est dommage. Si l'on envoie des élus au Conseil d'Administration du Lycée et du Collège, il faut qu'il y ait un retour.

Mme PRAT. - C'est la logique, mais ce n'est pas toujours fait.

M. RICHOMME. - Monsieur le Maire, comme vous avez trois places au Conseil d'Administration de ces établissements, une dernière possibilité consisterait à mettre à ces trois places un membre de chaque groupe !

M. LE MAIRE. - Ne poussez pas le bouchon trop loin quand même !... Je n'ai pas remarqué qu'à EVRY ils fassent la même chose qu'ici !... C'est une boutade aussi.

Mme PRAT. - Je préfère ne pas être représentée et avoir un compte rendu.

M. LE MAIRE. - Sur le Lycée, il y a trois titulaires. Nous proposons Xavier DUGOIN (j'y vais parce que le Maire n'y est pas d'office et je voudrais savoir ce qui s'y passe), M. MOREAU et une troisième place pour un titulaire, dans notre logique...

M. RICHOMME. - Madame Brigitte PASQUES.

M. LE MAIRE. - Les suppléants que nous proposons sont Mesdames ALBANET et PERUZZO, mais il faut un autre suppléant.

Mme PRAT. - Moi.

M. LE MAIRE. - Très bien. Il s'agissait donc du Lycée Marie Laurencin.

Pour le collège du Parc de Villeroy seraient titulaires Xavier DUGOIN, Mme MORLON-GIMENEZ et... ?

M. RICHOMME. - Thierry GUEZO en suppléant.

Mme PRAT. - Et moi en titulaire.

M. LE MAIRE. - Et en suppléants nous proposons Mme PIOFFET et M. BOUARD.

Il y a unanimité.

19. Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

M. LE MAIRE. - C'est un organisme dans lequel il vous est proposé de fixer à 7 le nombre des représentants du Conseil Municipal, dans une logique 5 + 2, et de prendre un certain nombre d'associations locales.

J'ai repris des grands classiques, des gens ayant pignon sur rue, qui souhaitent être dans ce type de structure et qui l'étaient déjà avant, soit :

- Eaux et Fontaines,
- ASEC,
- APE91
- ASSEP

- Piétons et Cyclistes,
- Essonne Nature Environnement,
- ADEMO.

Cela fait 7. Je propose 7 élus, dont 5 pour la majorité : Mmes DOUGNIAUX, PERUZZO et FOUQUE-GUILLIET et MM. DRAGOMAN et LE QUELLEC.

Mme TOLLNER. - Une petite remarque sur la forme, Essonne Nature Environnement est une Fédération et non une association locale.

M. LE MAIRE. - Ceci étant, ils ont une action forte dans ce domaine. Cela m'ennuie de ne pas les mettre. Vous allez nous créer des problèmes.

Je me tourne vers vous, qui serait votre représentant ? Madame TOLLNER, je suppose ?

M. RICHOMME. - Alice SEBBAG.

Mme PRAT. - Et Claude GARRO.

20. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts

Directs

M. LE MAIRE. - Je vous propose de retirer cette délibération, car il faut s'y préparer dans la mesure où il va falloir 32 membres.

Cela supporte que l'on reporte au prochain Conseil Municipal. Il y a généralement, dans les Conseils Municipaux nombreux auxquels j'ai participé, une sorte de tirage au sort, on demande à chacun des numéros, etc.

Ce n'était pas sur ce type de Commission ? (Non). C'est pour les Assises, tout à fait...

M. RICHOMME. - Nous avons une liste de volontaires voulant s'associer à cette Commission.

M. LE MAIRE. - Nous, nous ne sommes pas prêts. Si vous acceptez, je vous demande de garder votre liste jusqu'à la prochaine réunion du Conseil. Je pense que cela supporte d'attendre jusqu'à fin mai.

Vous désignerez alors des noms, mais je pense que l'on trouvera sans problème un consensus.

M. GARRO. - Une précision qui est dans le texte, mais que vous n'avez pas rappelée.

En fait, on en désigne 16 en nombre double (soit 16 commissaires titulaires et 16 suppléants) et c'est le Directeur des Services Fiscaux qui fait son choix en fonction des compétences, des qualités, de la "respectabilité" des personnes.

C'est à la Mairie de proposer la liste des personnes, parmi laquelle le Directeur des Services Fiscaux choisira. En général, il suit la demande du Maire, mais il peut y avoir des éléments que le Maire ne connaît pas sur les personnes présentées et que le Directeur des Services Fiscaux, lui, connaît.

M. LE MAIRE. - Je ne suis pas sûr de m'y mettre alors, s'il faut des personnes bien et recommandables !... Vous faites bien de donner cette précision !

M. GARRO. - Ce n'était pas le sens de mon intervention.

M. LE MAIRE. - J'entends bien, mais vu l'heure, il faut bien s'amuser un peu !...

Mme PRAT. - Il faudrait que tous les quartiers soient représentés.

J'ai vu le nom des personnes de l'ancienne liste et j'ai trouvé que ce n'était pas représentatif. Il faudrait faire un bon panachage.

M. LE MAIRE. - Je demande que chacun tire profit de cette réflexion et je propose de reporter ce point au prochain Conseil Municipal.

21. Désignation des membres de la Commission des Délégations de Service

Public

M. LE MAIRE. - Je crois que c'est obligatoire, je n'ai même pas à vous dire que la majorité est noble et généreuse, car est la loi qui nous impose 5 titulaires et 5 suppléants, donc 4 + 1.

Je propose en titulaires : Mesdames CUTILLAS, PIOFFET, ALBANET et M. LE QUELLEC.

En suppléants, je propose : Madame DOUGNIAUX et Messieurs RAYNEL, RITA LEITE et Jean-Philippe DUGOIN.

Pouvez-vous nous proposer des noms ?

M. RICHOMME. - Alice SEBBAG en titulaire.

Mme PRAT. - Et M. GARRO en suppléant.

22. Désignation du correspondant Défense

M. LE MAIRE. - Je suis directif, car quelqu'un connaît bien ce problème dans l'équipe : Romain BOSSARD. Il a en charge les problèmes de sécurité et de défense et, à de nombreux titres, il me semble avoir le profil professionnel et le cursus adaptés.

M. RICHOMME. - Nous voudrions simplement mieux connaître M. BOSSARD.

M. LE MAIRE. - Vous le connaîtrez, car il est Adjoint. Vous le connaîtrez mieux, tout comme nous nous connaissons mieux chacune et chacun d'entre nous. Nous sommes partis a priori pour six ans.

Ceci étant, je vais répondre à votre demande et demander à M. BOSSARD les qualités et mérites, cela va souvent ensemble, qui justifient sa candidature dans ce domaine.

M. BOSSARD. - Merci de votre question, Monsieur RICHOMME.

Le correspondant Défense est la personne qui sera sollicitée en temps de guerre, parce que dans le mot "Défense" il y a la défense du territoire de la commune. C'est quelque chose de nouveau qui se met en place.

Dans mon esprit, le correspondant Défense est là aussi pour aider nos jeunes à faire quelque chose avec le Ministère de la Défense. J'entends par là, par exemple, l'aide à l'emploi par la Réserve. Comme vous le savez, je suis réserviste de la Gendarmerie, qui dépend du Ministère de la Défense, tout comme un camarade que vous aviez sur votre liste. Je pense pouvoir en tout cas essayer de mener une action dans ce sens pour l'emploi.

J'entends aussi développer notre partenariat avec la Défense pour coordonner les actions des différentes forces de sécurité qui interviendront à MENNECY pour essayer de résoudre certains problèmes. L'intervention des forces de sécurité et la coordination passent aussi par la prévention, ce que vous avez oublié tout à l'heure. Vous êtes contre l'embauche de trois policiers municipaux, mais la police municipale peut aussi prévenir des méfaits qui se commettent à MENNECY en travaillent dans l'axe de la prévention. J'entends par là peut-être des interventions dans les milieux scolaires.

Sans aucun problème, les Adjoints prendront la parole. Il ne faut pas que des personnes autour de la table, ni même celles qui se trouvent derrière des cordes, puissent douter de la bonne volonté des Adjoints.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Au-delà de la bonne volonté, je dirais de la compétence.

Ce qui vient d'être dit suffit à l'exposé des motifs sur les raisons du choix de ce candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Je soumets donc cette candidature au vote, car le formalisme l'impose.

Qui est pour ? (L'unanimité). Merci de cette unanimité et de cette confiance à notre collègue.

23. Délibération modificative CTP/CHS

M. LE MAIRE. - C'est la même entité. Je vais vous faire revenir en arrière, j'en suis désolé, car nous avons déjà délibéré sur ce point en anticipant.

Vous avez lu le petit exposé des motifs, ce qui avait été voté sera vrai pour la fin de l'année, mais pour l'instant nous sommes tenus de rester dans une logique de parité et obligés d'être à 3 titulaires et 3 suppléants.

En revanche, bien évidemment à compter de décembre nous passerons, comme nous l'avons prévu, à 5 et 5.

Dans ce cadre, cette délibération remplace et annule celle qui avait été présentée le 23 mars. Dans le même état d'esprit et la même logique, qui n'est pas une obligation mais à laquelle nous tenons, je souhaite que tout le Conseil Municipal soit représenté.

Il est donc proposé en titulaires deux personnes de la majorité, à savoir Messieurs DUGOIN Xavier et Jean-Marc RITA LEITE, et en suppléants nous suivrons la même logique avec Anne-marie DOUGNIAUX et Romain BOSSARD

Il me faudrait un troisième membre suppléant, sachant qu'en décembre nous reviendrons au schéma de départ.

M. RICHOMME. - Nous conservons ceux qui ont été nommés lors du précédent Conseil : moi-même pour le CTP/CHS, en tant que membre titulaire.

M. LE MAIRE. - Et Madame PRAT, en tant que membre suppléant.

IV. DIVERS

M. LE MAIRE. - Vous avez trouvé sur table une motion concernant l'aire de grand passage des gens du voyage située à LISSES.

Cette motion est venue en urgence, car hier malheureusement nous avons connu dans MENNECY la venue inopinée de gens du voyage sur un des trois parkings face au centre nautique, en l'occurrence le parking "Ever Green", dans des conditions un peu difficiles. Une vive tension s'est instaurée (c'est le mot que nous avons choisi) entre nos Services, la Gendarmerie et les gens qui souhaitaient occuper sans titre cet endroit, avec tous

les risques et nuisances potentiels que cela provoque et sur lesquels je ne reviendrai pas, car tout le monde les connaît, passant de la prise d'électricité à l'eau, plus les nuisances.

Je n'ai pas l'intention, je le dis clairement, que MENNECY devienne une terre d'accueil pour ce genre d'opération. On va entrer il est vrai dans une période comme tous les ans. Dès qu'il fait beau (mai, juin, juillet et août), le problème se pose.

La situation juridique, j'insiste sur ce point, est la suivante. Toutes les communes ou communautés de communes de plus de 5 000 habitants sont tenues d'avoir une aire de nomades normalisée, dans le cadre de la loi Besson. Nous sommes dans ce cadre, sauf que la Mairie de MENNECY n'a plus directement la compétence pour les aires de nomades. Cela a été transféré à l'intercommunalité dans laquelle nous sommes (la CCVE) depuis 2003.

La CCVE, très logiquement et normalement, a prévu un plan d'implantation d'aires de nomades, trois sur cette territorialité, dont une a été prévue sur notre commune. Le site a été arrêté, des négociations ont été entreprises entre la Communauté de Communes et le propriétaire, qui n'ont pas abouti.

Voyant que cela n'aboutissait pas, la Communauté de Communes a demandé au Préfet de prendre une DUP (Déclaration d'Utilité Publique), qui est en train d'être prise. Nous sommes dans une phase de finalisation de ce dossier, mais il est vrai que nous n'avons pas d'aire de nomades stricto sensu.

Nous ne sommes pas la seule commune de plus de 5 000 habitants dans ce cas, mais ce n'est pas pour autant que cela autorise, en particulier quand il y a des aires de nomades à proximité, à accueillir sur notre commune, par quantités parfois très importantes, ces gens qui viennent avec les dégradations que cela provoque.

J'entends ne pas céder à cette pression. Dans les échanges que nous avons eus devant les gendarmes hier avec l'Adjoint dans la compétence, j'ai eu le sentiment que les gens dans ce milieu des gens du voyage considéraient, au-delà du groupe qui était là, que MENNECY était une halte traditionnelle dans laquelle on pouvait venir, qu'il n'y avait aucun problème, que l'on pouvait stationner facilement sur les parkings. Ce n'est pas ma volonté, ni ma démarche.

Nous avons donc pris un certain nombre de mesures et j'ai été amené à saisir les Services du Préfet en pleine nuit. Je n'ai pas pu réveiller le Préfet, car il était parti et un autre est arrivé, j'ai néanmoins eu le Directeur du Cabinet et lui ai fait part de cette situation plus que tendue. Je lui ai demandé, c'est la logique de cette motion, que l'aire de grand passage peu utilisée, située sur la territorialité de LISSES... Pour celles et ceux qui connaissent bien ECHARCON, c'est plutôt en sortant d'ECHARCON, face à la ferme de Beaurepaire, où il y a

un immense rectangle dévolu aux regroupements de nomades, certes avec des critères et sur une période précise de mai à septembre : il faut que ce soit programmé, il faut que ce soit dans des nombres assez importants.

Dans l'attente de l'aire de nomades que j'espère nous aurons rapidement... Je ne fais pas de procès d'intention aux gens qui ont initié ce processus, les gens qui étaient dans la CCVE, car on ne peut pas aller plus vite que la musique et nous en sommes à la DUP. Je considère qu'il serait de bon ton et de bonne utilisation des équipements publics - car cette aire de nomades est publique, elle appartient à l'Etat - que l'on puisse l'ouvrir non pas à partir du 1^{er} mai, ce qui est le cas, mais à partir du 1^{er} avril.

Quand il y a des problématiques du type de celle à laquelle nous sommes confrontés depuis hier soir, qui je pense se terminera demain matin ou dans les jours à venir, cette aire doit pouvoir être ouverte. C'est une demande qui vaut pour notre commune, mais qui vaut également pour des communes voisines confrontées à ce même type de problème.

Je pense que si les Services de l'Etat ne font pas cette ouverture, qui selon moi ne correspond qu'à une utilisation rationnelle et fonctionnelle des équipements... Nous avons là une aire de nomades à moins de 5 kilomètres alors que les autres sont pleines et on laisse se créer des problèmes, alors qu'il suffit de l'ouvrir. La fréquence serait de l'ouvrir un mois plus tôt, à partir du 1^{er} avril, car généralement ce type de problématique se pose avec la venue des beaux jours.

Voilà l'objet de la motion. Elle n'a pas qu'une valeur symbolique, elle permettra de sensibiliser les Services de l'Etat à un problème que sans doute ils n'ignorent pas, mais qu'ils ne mesurent pas et qu'ils n'ont pas à traiter directement au quotidien.

C'est une des démarches vers laquelle je vais. Bien évidemment, je le dis à nos collègues qui siégeront à la CCVE puisque nous serons appelés à voter mardi prochain pour un Bureau de la CCVE, c'est une des priorités parmi d'autres. Je demanderai que l'on fasse tout pour accélérer la création de cette aire de nomades. Le site n'est peut-être pas particulièrement adapté, j'en conviens, mais on ne va pas refaire l'histoire. Il faut que rapidement cette aire de nomades sorte pour avoir les moyens juridiques incontestables et forts afin de ne plus avoir ce genre de problème.

D'ici là, je pense que ce serait un geste tout à fait utile que les Services de l'Etat prennent cette demande en compte telle que je viens de la formuler. Voilà quel est l'esprit de la motion, avec les attendus que vous avez.

Vous allez vous exprimer et on votera.

M. RAYNAUD. - Je suis content de vous entendre dire que ce n'est peut-être pas la meilleure place, mais qu'elle a en tout cas le mérite d'exister. Cela me rappelle le débat sur le Barreau Sud.

Concernant la situation d'hier, nous imaginons très bien que cela n'a pas dû être confortable pour vous et nous ne reviendrons pas là-dessus, surtout que nous pensons aussi que les parkings ne sont ni adaptés ni faits pour ce genre de choses.

Quant à l'ouverture de l'espace à LISSES, nous y sommes plutôt favorables. Je voudrais cependant vous demander de faire attention dans la communication faite à la population dans les journaux trimestriels et d'éviter la stigmatisation d'une population.

Je m'avance peut-être un peu, je sais que l'on rencontre des situations parfois délicates, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut stigmatiser l'ensemble d'une population, nomade ou sédentaire.

M. LE MAIRE. - J'ai pris la terminologie "gens du voyage", car c'est celle des formulations administratives.

M. RAYNAUD. - Je ne parle pas d'ici, mais de la communication à la population.

M. LE MAIRE. - J'entends bien. J'ai simplement fait envoyer un mail très factuel, que tous les élus je pense ont dû recevoir, pour ceux qui ont des mails.

Les gens concernés étaient ceux des AFUL, il s'agissait de leur dire que l'on essayait de faire quelque chose pour justement éviter des débordements et des dérapages. Le climat était très tendu.

Pour vous citer des exemples, j'ai reçu beaucoup de mails et d'appels téléphoniques ce matin de riverains proches qui sont plus qu'exaspérés.

J'ai très clairement dit au Directeur de Cabinet du Préfet que j'ai eu deux fois dans la nuit et une fois ce matin, j'ai dit aux Services de Gendarmerie, qui ont pris acte, qu'il fallait faire attention et éviter un certain comportement. Nous ne sommes pas dans une logique de stigmatisation de quoi que ce soit, mais simplement dans la logique d'éviter les dérapages.

Hier, nous étions dans le domaine verbal, ce n'est pas grave, l'Adjoint et moi avons subi, mais peu importe. Nous n'étions pas les seuls, les gendarmes aussi, la Police Municipale aussi, tout cela était très chaud. Nous avons été amenés à faire évacuer le parking, car il y avait nombre de voitures de gens qui étaient à une réunion au Centre Nautique, tout cela avec des voitures qui entraient et sortaient. Nous avons eu la chance déjà que personne ne soit tamponné par un pare-choc. Je souhaite que le calme revienne.

Ce qui est proposé là, je ne sais pas si la Préfecture va suivre, mais je pense que c'est une mesure de bon sens qui ne coûte rien et qui permet, de manière temporaire, de peut-être régler un problème. Soyez sûrs, et votre collègue M. RICHOMME siègera à la CCVE avec moi, que c'est un dossier que l'on va pousser.

Le terrain de MENNECY ne me plaît pas, c'est évident, mais je pense que nous aurons du mal à faire machine arrière, car la DUP est déjà enclenchée. Nous serions en position très fautive vis-à-vis du Préfet si on lui disait que maintenant on change notre fusil d'épaule et que l'on repart à zéro. Il va nous dire que l'on vous joue la montre. Toute mesure que nous lui demanderions ensuite par ailleurs risquerait alors d'être condamnée.

La motion est simplement faite pour essayer de renforcer cette démarche. Elle est très claire dans ses considérants et très simple. Nous avons mis "nous souhaitons".

En dehors des considérants, ce sur quoi nous votons ou donnons notre avis est :

"Le Conseil Municipal de MENNECY souhaite que Monsieur le Préfet de l'ESSONNE ouvre l'Aire de Grand Passage située à LISSES".

C'est vraiment très général, sans vouloir fermer le débat en quoi que ce soit.

Mme PRAT. - Vous dites que le site n'est pas adapté, mais en voyez-vous un autre ?

M. LE MAIRE. - Je n'en vois pas a priori, mais je parle de MENNECY.

La CCVE a fait trois choix assez "tordus". Sur les trois sites, on est dans des frontières : celui de BALLANCOURT est à moitié avec une autre commune, celui d'ITTEVILLE est dans le même cas et celui de MENNECY est frontalier d'ORMOY.

J'ai bien compris que la municipalité précédente, qui a été saisie par la CCVE normalement, a souhaité mettre ce site le plus loin possible des habitations. C'est le cas.

Ceci étant, là où il a été placé, face au garage Cartier en bout de parking, ce sera au milieu d'une zone d'activités future si la déclinaison s'en fait, car parallèlement à cette implantation la CCVE a déterminé un périmètre Montvrain II et ce sera quasiment en plein milieu. Je ne suis pas convaincu que ce soit une vitrine et un emplacement excellent pour le site.

Je ne suis pas convaincu non plus que les accès soient très performants, car actuellement on donne sur un chemin de terre qui en plus est situé sur ORMOY : bonne affaire pour MENNECY, très mauvaise pour ORMOY qui se dit qu'elle ne récupère que la nuisance.

Ceci étant, ce choix est fait. Je n'ai pas d'a priori, il n'y a pas d'endroit spécifique. Il est toujours difficile dans une commune de faire un emplacement pour une aire

de nomades, même si elle n'est pas très grande, puisque celle-ci est de moins de 25 places, soit une emprise d'environ 7 000 mètres, mais j'ai envie de dire que c'est un coup parti.

Si la Ville de MENNECY disait qu'il faut recommencer le dossier, il est tellement complexe que nous serions suspects de laisser à croire que nous sommes contre les nomades, que nous voulons stigmatiser ce dossier, ce qui n'est pas du tout mon cas. Il faut, je pense, que cela sorte vite afin que nous soyons dans la légalité. Je vous donne mon sentiment.

M. RICHOMME. - Un sentiment de Menneçois : le côté mairie, CCVE, le fait que la route soit à ORMOY, etc., le Menneçois lui s'en moque.

Cela fait des années qu'il y a ce problème récurrent et saisonnier sur MENNECY, et cela fait des années que MENNECY ne respecte pas la loi. C'est le même problème que pour la loi SRU. Une ville de 10 000 habitants doit avoir une aire de nomades, la Ville de MENNECY doit avoir 20 places. Nous ne les avons pas et donc nous ne pouvons pas faire appel à la force du Préfet si nous avons un envahissement.

La boucle est bouclée, on est dans une situation où l'on ne respecte pas la loi et on ne peut pas faire intervenir la loi. Cela dure depuis des années.

Le dossier est compliqué, il y a la CCVE, MENNECY, ORMOY. Il faut vraiment -j'interviendrai à la CCVE sur ce point- que ce dossier pour le bien collectif avance et que les Menneçois soient soulagés.

Une deuxième chose est importante. Avez-vous prévenu nos amis de LISSES et d'ECHARCON de cette motion ? Ils sont concernés également et, si l'on veut un appui du Préfet, il faudrait peut-être tirer tous ensemble dans la même direction, plutôt que ce ne soit que MENNECY.

M. LE MAIRE. - Je ne l'ai pas fait, car l'événement s'est précipité, mais je me suis enquis de savoir quelle était l'implication éventuelle de la Ville de LISSES surtout, car nous sommes sur la territorialité de LISSES et non d'ECHARCON sur le site, afin de savoir s'ils étaient partie prenante dans le dossier. Non.

C'est un terrain d'Etat géré par l'Etat en totalité, ce qui renforce ma demande puisque le seul et unique décideur est l'Etat. Je ne dis pas que le Préfet, d'un coup de baguette magique le peut, mais nous lui ouvrons une piste pour du temporaire, en demandant qu'il nous donne crédit, au moins pour l'équipe municipale ici, que sur ce dossier nous sommes de bonne volonté.

Soyez certains qu'à la CCVE je plaiderai comme vous pour sortir ce dossier, même si je pense que le choix n'est pas judicieux. Il faut le finaliser. C'est urgent.

Nous avons à peu près tout dit, je soumetts donc la motion au vote.

Qui est pour ? (L'unanimité). Je vous en remercie, car je pense que cela va nous aider à débloquer un problème difficile.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Il me reste à dire qu'il me manque un certain nombre de photos d'identité. Je sais que vous les donnerez, mais je veux faire un tir groupé et si je pouvais les avoir avant fin juin et dans les meilleurs délais, je sais bien que vous pouvez vivre sans votre carte d'élu municipal, mais j'aimerais que l'on puisse les donner avant les six ans du mandat.

Notez sur votre agenda la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi

22 mai.

Bonne soirée à tous et merci !

La séance est levée à 22 H 00.

Le Maire
Xavier DUGOIN



(A large collection of handwritten signatures in blue ink, including names like Frac, Agard, Boreau, Saucy, and others, arranged in a roughly circular pattern around the official seal.)